AUDIO INFOS
PAYS :France
PAGE(S) :10
SURFACE :77 %
PERIODICITE :Mensuel
JOURNALISTE :Lucile Perreau
► 1 octobre 2020 - N°250

LA SANTÉ AUDITIVE victime du télétravail

Une enquête réalisée par l'Ifop pour la Journée nationale de l'audition (JNA), publiée le 6 octobre, révèle que le télétravail ne réglerait pas le problème de l'impact du bruit sur nos oreilles. *A contrario*, il pourrait même l'aggraver. Cette pratique s'est pourtant fortement démocratisée avec la crise du Covid-19 et risque très certainement de faire partie de notre quotidien dans les prochaines années.

Par **Lucile Perreau**

Selon l'étude Ifop pour JNA, 1 actif sur 2 est gêné par le bruit au travail, et le télétravail n'est pas la solution.

Sur l'échantillon de 1 064 personnes ayant répondu à l'enquête Ifop pour la Journée nationale de l'audition (JNA), 53 % des travailleurs (plus d'1 actif sur 2) ont répondu par l'affirmative lorsqu'on leur a demandé s'ils étaient gênés par le bruit au travail. Concernant le télétravail, ceux qui le pratiquent régulièrement (2 à 3 jours/semaine) sont 66 % à indiquer être dérangés par du bruit et/ou des nuisances sonores, ce qui représente 2 actifs sur 3. En revanche, ce chiffre diminue pour les télétravailleurs quotidiens (4 à 5 jours/semaine), dont la proportion redescend au même niveau que la moyenne des travailleurs : 53 % déclarent ressentir une gêne sonore.

Le bruit extérieur toujours en 1re place

Pour les télétravailleurs réguliers ou quotidiens, le bruit en provenance de l'extérieur des locaux (respectivement 38 % et 40 %) ainsi que les conversations téléphoniques (38 % et 41 %) représentent les sources de bruit les plus gênantes. Les travailleurs « classiques », eux, indiquent que le bruit provenant de l'extérieur des locaux reste la première source de gêne sonore pour 38 % d'entre eux, le matériel utilisé (imprimantes, ordinateurs...) pour 31 %, puis les conversations téléphoniques pour 29 %.

Incidence sur le comportement

Pour plus de 80 % des télétravailleurs interrogés, le bruit a des répercussions sur leur comportement et dégrade la qualité de leur travail. De plus, il aurait aussi des conséquences sur l'équilibre général de leur santé pour plus 75 % d'entre eux, et cela conduirait également à l'apparition de troubles auditifs pour 80 % des télétravailleurs. Même constat du côté des travailleurs « classiques », avec 84 % pour les répercussions sur le comportement, 73 % pour l'équilibre général de la santé et 65 % pour l'apparition de troubles auditifs.

De multiples difficultés auditives

Pour 50 % des travailleurs, la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques. Ce pourcentage s'élève à 65 % chez les télétravailleurs. De plus, une nette majorité de télétravailleurs se déclarent affectés par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74 % en échanges collectifs en visioconférence, 73 % au téléphone, 71 % en échanges individuels en visioconférence et 66 % avec leurs proches.

Tous droits de reproduction réservés

LA RÉPUBLIQUE de Seine-et-Marne
Fontainebleau - Nemours - Montereau

PAYS :France
PAGE(S) :45
SURFACE :20 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :16942
JOURNALISTE :Apei-Actualités

▶ 26 octobre 2020 - Edition Fontainebleau - Nemours - Montereau

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Déconfinement : prenez soin de votre audition

APEI-Actualités

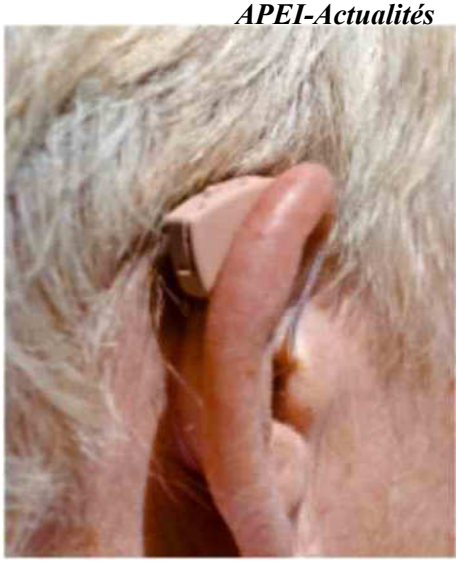

Rester attentif à sa santé est indispensable pendant cette crise sanitaire, y compris pour la prévention de troubles auditifs dont la presbyacousie qui concerne les seniors, dès 60 ans.

« **Pendant l'épidémie de Covid-19, il est indispensable de rester attentif à sa santé** » , rappelle Santé publique France. Y compris lorsqu'il s'agit de soins de prévention comme les aides auditives. « **Pendant le confinement, elles ont été délaissées par un grand nombre de seniors, faute de piles, de nettoyage, de réglage** » , constate l'association indépendante JNA regroupant des spécialistes de l'audition. Or, une prise en charge précoce et un suivi régulier des troubles auditifs permettent de garantir de meilleurs résultats. A l'heure du déconfinement, les médecins ORL et les audioprothésistes ont mis en place des mesures sanitaires adaptées afin de garantir des consultations en toute sécurité. Mieux vaut donc ne pas attendre si vous êtes de plus en plus gêné(e) par le bruit, souffrez d'acouphènes, percevez mal certains mots lors d'une conversation ou si votre entourage vous reproche de parler trop fort...

Dépistage précoce

Les seniors sont particulièrement concernés car les cellules sensorielles de l'oreille s'usent naturellement avec l'avancée en âge. C'est la presbyacousie qui commence à partir de 60 ans pour les hommes, avec une perte progres-sive d'environ un décibel par an jusqu'à 70 ans et davantage au-delà. Les femmes sont généralement concernées dix ans plus tard. En moyenne, le premier dépistage auditif est effectué à 67 ans, l'équipement en aides auditives vers 72 ans. Ils pourraient néanmoins être plus précoces pour mieux préserver la qualité de vie au quotidien mais aussi les fonctions cognitives des seniors. « **Il est indispensable de maintenir les trois fonctions clés de l'audition : l'alerte, la communication et les émotions** » , insiste l'association JNA. Elles sont en effet primordiales pour le bon fonctionnement du cerveau, entretenir des relations sociales et garder le moral.

Les aides auditives mieux remboursées

Ayant fait l'objet de nombreuses innovations techniques ces dernières années, les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par l'Assurance maladie. Depuis le 1 er janvier 2020, le reste à charge pour les personnes ayant une prescription médicale a diminué de 250 €. En 2021, le remboursement sera total pour un panier d'équipements (répertorié en classe 1 : qualité esthétique, technique et garanties) dans le cadre du 100 % Santé. ■

0tqjl_uGRAqKmrhLpwUANM_IhaZeIg4owMKP6LJn7rd1rJaI_o5WOvdD25ThxE_izNTk4

Tous droits de reproduction réservés

le Journal de Vitré

PAYS :France
PAGE(S) :24
SURFACE :19 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :8204
JOURNALISTE :Apei-Actualités

► 23 octobre 2020

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Déconfinement prenez soin de votre audition

APEI-Actualités

Rester attentif à sa santé est indispensable pendant cette crise sanitaire, y compris pour la prévention de troubles auditifs dont la presbyacousie qui concerne les seniors, dès 60 ans.

« Pendant l'épidémie de Covid-19, il est indispensable de rester attentif à sa santé », rappelle Santé publique France. Y compris lorsqu'il s'agit de soins de prévention comme les aides auditives. « Pendant le confinement, elles ont été délaissées par un grand nombre de seniors, faute de piles, de nettoyage, de réglage », constate l'association indépendante JNA regroupant des spécialistes de l'audition. Or, une prise en charge précoce et un suivi régulier des troubles auditifs permettent de garantir de meilleurs résultats.

Les médecins ORL et les audioprothésistes ont mis en place des mesures sanitaires adaptées afin de garantir des consultations en toute sécurité. Mieux vaut donc ne pas attendre si vous êtes de plus en plus gêné(e) par le bruit, souffrez d'acouphènes, percevez mal certains mots lors d'une conversation ou si votre entourage vous reproche de parler trop fort...

Dépistage précoce

Les seniors sont particulièrement concernés car les cellules sensorielles de l'oreille s'usent naturellement avec l'avancée en âge. C'est la presbyacousie qui commence à partir de 60 ans pour les hommes, avec une perte progressive d'environ un décibel par an jusqu'à 70 ans et davantage au-delà. Les femmes sont généralement concernées dix ans plus tard. En moyenne, le premier dépistage auditif est effectué à 67 ans, l'équipement en aides auditives vers 72 ans. Ils pourraient néanmoins être plus précoces pour mieux préserver la qualité de vie au quotidien mais aussi les fonctions cognitives des seniors. « Il est indispensable de maintenir les trois fonctions clés de l'audition : l'alerte, la communication et les émotions », insiste l'association JNA.

Elles sont en effet primordiales pour le bon fonctionnement du cerveau, entretenir des relations sociales et garder le moral.

Les aides auditives mieux remboursées

Ayant fait l'objet de nombreuses innovations techniques ces dernières années, les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par l'Assurance maladie. Depuis le 1 er janvier 2020, le reste à charge pour les personnes ayant une prescription médicale a diminué de 250 €.

En 2021, le remboursement sera total pour un panier d'équipements (répertorié en classe 1 : qualité esthétique, technique et garanties) dans le cadre du 100 % Santé.

■

0f-GI1PhnAiGwC_yW0Tkl0wnzpNKP75l_rE9F86A5vWJGDl_jOixaYu4pYfnU-mzgYjZk

Tous droits de reproduction réservés

La Renaissance
LE BESSIN - CÔTE DE NACRE

PAYS :France
PAGE(S) :27
SURFACE :19 %
PERIODICITE :BiHebdomadaire

DIFFUSION :5147
JOURNALISTE :Apei-Actualités

► 23 octobre 2020

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Prenez soin de votre audition

APEI-Actualités

Rester attentif à sa santé est indispensable pen-dant cette crise sanitaire, y compris pour la prévention de troubles auditifs dont la presbyacousie qui concerne les seniors, dès 60 ans.

« Pendant l'épidémie de Covid-19, il est indispensable de rester attentif à sa santé », rappelle Santé publique France. Y compris lorsqu'il s'agit de soins de prévention comme les aides auditives. « Pendant le confinement, elles ont été délaissées par un grand nombre de seniors, faute de piles, de nettoyage, de réglage », constate l'association indépendante JNA regroupant des spécialistes de l'audition.

Or, une prise en charge précoce et un suivi régulier des troubles auditifs permettent de garantir de meilleurs résultats. Les médecins ORL et les audioprothésistes ont mis en place des mesures sanitaires adaptées afin de garantir des consultations en toute sécurité. Mieux vaut donc ne pas attendre si vous êtes de plus en plus gêné(e) par le bruit, souffrez d'acouphènes, percevez mal certains mots lors d'une conversation ou si votre entourage vous reproche de parler trop fort...

Dépistage précoce

Les seniors sont particulièrement concernés car les cellules sensorielles de l'oreille s'usent naturellement avec l'avancée en âge. C'est la presbyacousie qui commence à partir de 60 ans pour les hommes, avec une perte progressive d'environ un décibel par an jusqu'à 70 ans et davantage au-delà. Les femmes sont généralement concernées dix ans plus tard.

En moyenne, le premier dépistage auditif est effectué à 67 ans, l'équipement en aides auditives vers 72 ans. Ils pourraient néanmoins être plus précoces pour mieux préserver la qualité de vie au quotidien mais aussi les fonctions cognitives des seniors. « Il est indispensable de maintenir les trois fonctions clés de l'audition : l'alerte, la communication et les émotions », insiste l'association JNA. Elles sont en effet primordiales pour le bon fonctionnement du cerveau, entretenir des relations sociales et garder le moral.

Les aides auditives mieux remboursées

Ayant fait l'objet de nombreuses innovations techniques ces dernières années, les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par l'Assurance maladie. Depuis le 1 er janvier 2020, le reste à charge pour les personnes ayant une prescription médicale a diminué de 250 €. En 2021, le remboursement sera total pour un panier d'équipements (répertorié en classe 1 : qualité esthétique, technique et garanties) dans le cadre du 100 % Santé. ■

0WDxhESjs9qWqQpcQreeiyjLkBMsi39aSRyOpQsTSRC89KvrbKZ0kSO1RV13i4hsTMTMz

Tous droits de reproduction réservés

Le Courrier de l'ouest

PAYS :France
PAGE(S) :28
SURFACE :19 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Santé
DIFFUSION :94356

► 21 octobre 2020 - Edition Saumur

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Le télétravail mauvais pour nos oreilles ?

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) publiée au début du mois

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53 %) déclare « être gêné par le bruit et les nuisances sonores » sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66 % des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Nuisances sonores

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57 % contre 53 %) alors qu'un tiers des actifs en poste (34 %) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25 % selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38 % contre 31 %) ainsi que les jeunes générations, puisque 40 % des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32 % des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41 % contre 29 % en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux…) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80 % des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50 % des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65 % chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74 % en échanges collectifs en visioconférence, 73 % au téléphone, 71 % en échanges individuels en visioconférence et 66 % avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53 %) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32 % « souvent » et 21 % « rarement ». Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57 % contre 49 % des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61 % contre 50 % pour les plus de 35 ans).

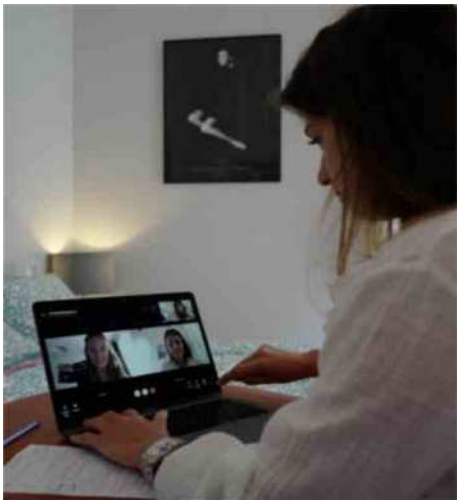

Le télétravail peut aggraver notre santé auditive.

■

0ZxpS_gcS_K5cAXsMIUlA9nWknpGBlBLG_MYm7Gk5-fX77_QI_MQpe9kMsHJg87dDfzHZQPFICaXjZhxzFUWsXSNO-c7TcprOzKPHVz2zBagY2Zh

Tous droits de reproduction réservés

Le Journal d'Abbeville

PAYS :France
PAGE(S) :21
SURFACE :20 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :6606
JOURNALISTE :Apei-Actualités

► 21 octobre 2020

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Déconfinement : prenez soin de votre audition

APEI-Actualités

Rester attentif à sa santé est indispensable pendant cette crise sanitaire, y compris pour la prévention de troubles auditifs dont la presbyacousie qui concerne les seniors, dès 60 ans.

« Pendant l'épidémie de Covid-19, il est indispensable de rester attentif à sa santé » , rappelle Santé publique France. Y compris lorsqu'il s'agit de soins de prévention comme les aides auditives. *« Pendant le confinement, elles ont été délaissées par un grand nombre de seniors, faute de piles, de nettoyage, de réglage »* , constate l'association indépendante JNA regroupant des spécialistes de l'audition.

Or, une prise en charge précoce et un suivi régulier des troubles auditifs permettent de garantir de meilleurs résultats. A l'heure du déconfinement, les médecins ORL et les audioprothésistes ont mis en place des mesures sanitaires adaptées afin de garantir des consultations en toute sécurité.

Mieux vaut donc ne pas attendre si vous êtes de plus en plus gêné(e) par le bruit, souffrez d'acouphènes, percevez mal certains mots lors d'une conversation ou si votre entourage vous reproche de parler trop fort...

Dépistage précoce

Les seniors sont particulièrement concernés car les cellules sensorielles de l'oreille s'usent naturellement avec l'avancée en âge. C'est la presbyacousie qui commence à partir de 60 ans pour les hommes, avec une perte progressive d'environ un décibel par an jusqu'à 70 ans et davantage au-delà. Les femmes sont généralement concernées dix ans plus tard.

En moyenne, le premier dépistage auditif est effectué à 67 ans, l'équipement en aides auditives vers 72 ans. Ils pourraient néanmoins être plus précoces pour mieux préserver la qualité de vie au quotidien mais aussi les fonctions cognitives des seniors.

« Il est indispensable de maintenir les trois fonctions clés de l'audition : l'alerte, la communication et les émotions » , insiste l'association JNA. Elles sont en effet primordiales pour le bon fonctionnement du cerveau, entretenir des relations sociales et garder le moral.

Les aides auditives mieux remboursées

Ayant fait l'objet de nombreuses innovations techniques ces dernières années, les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par l'Assurance maladie. Depuis le 1er janvier 2020, le reste à charge pour les personnes ayant une prescription médicale a diminué de 250 €. En 2021, le remboursement sera total pour un panier d'équipements (répertorié en classe 1 : qualité esthétique, technique et garanties) dans le cadre du 100 % Santé. ■

05aaNEZXMLQ5EAlmR-fkMiDaUG9D0DpDpWCTau7x57EQRFHAficxoypXoMv2JGqhsZTdm

Tous droits de reproduction réservés

Le Maine libre

PAYS :France
PAGE(S) :0000
SURFACE :19 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Santé
DIFFUSION :43563

► 21 octobre 2020

Le télétravail mauvais pour nos oreilles ?

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) publiée au début du mois

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53 %) déclare « être gêné par le bruit et les nuisances sonores » sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66 % des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Nuisances sonores

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57 % contre 53 %) alors qu'un tiers des actifs en poste (34 %) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25 % selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38 % contre 31 %) ainsi que les jeunes générations, puisque 40 % des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32 % des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41 % contre 29 % en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux…) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80 % des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50 % des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65 % chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74 % en échanges collectifs en visioconférence, 73 % au téléphone, 71 % en échanges individuels en visioconférence et 66 % avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53 %) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32 % « souvent » et 21 % « rarement ». Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57 % contre 49 % des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61 % contre 50 % pour les plus de 35 ans).

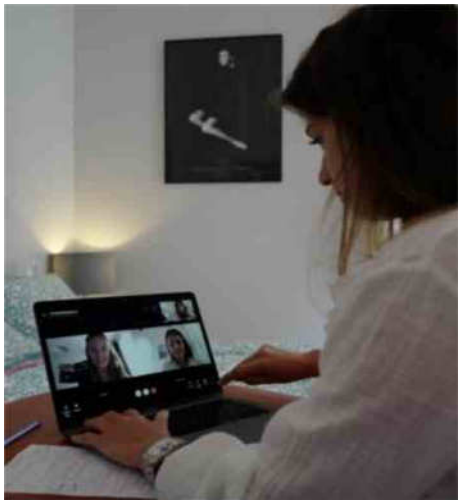

Le télétravail peut aggraver notre santé auditive.

■

0PVb4D57RAsa_uc95oQBh38VbTziV4SPZeWo7Ebbfzn1UIUp4szkSZcpQjUUP4tl8YL1jjFRQgCmr6HfCVuP5KoV98dLBwfIj_KCUSUPohuYZTMy

Tous droits de reproduction réservés

LA MARNE

PAYS :France
PAGE(S) :31
SURFACE :20 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

JOURNALISTE :Apei-Actualités

► 21 octobre 2020 - Edition Marne-la-Vallée

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Prenez soin de votre audition

APEI-Actualités

Rester attentif à sa santé est indispensable pendant cette crise sanitaire, y compris pour la prévention de troubles auditifs dont la presbyacousie qui concerne les seniors, dès 60 ans.

Pendant l'épidémie de Co-vid-19, il est indispensable de rester attentif à sa santé », rappelle Santé publique France. Y compris lorsqu'il s'agit de soins de prévention comme les aides auditives.

« Pendant le confinement, elles ont été délaissées par un grand nombre de seniors, faute de piles, de nettoyage, de réglage », constate l'association indépendante JNA regroupant des spécialistes de l'audition.

Or, une prise en charge précoce et un suivi régulier des troubles auditifs permettent de garantir de meilleurs résultats. A l'heure du déconfinement, les médecins ORL et les audioprothésistes ont mis en place des mesures sanitaires adaptées afin de garantir des consultations en toute sécurité.

Mieux vaut donc ne pas attendre si vous êtes de plus en plus gêné(e) par le bruit, souffrez d'acouphènes, percevez mal certains mots lors d'une conversation ou si votre entourage vous reproche de parler trop fort....

Dépistage précoce

Les seniors sont particulièrement concernés car les cellules sensorielles de l'oreille s'usent naturellement avec l'avancée en âge. C'est la presbyacousie qui commence à partir de 60 ans pour les hommes, avec une perte progressive d'environ un décibel par an jusqu'à 70 ans et davantage au-delà. Les femmes sont généralement concernées dix ans plus tard.

En moyenne, le premier dépistage auditif est effectué à 67 ans, l'équipement en aides auditives vers 72 ans. Ils pourraient néanmoins être plus précoces pour mieux préserver la qualité de vie au quotidien mais aussi les fonctions cognitives des seniors. *« Il est indispensable de maintenir les trois fonctions clés de l'audition : l'alerte, la communication et les émotions »*, insiste l'association JNA. Elles sont en effet primordiales pour le bon fonctionnement du cerveau, entretenir des relations sociales et garder le moral.

Les aides auditives mieux remboursées

Ayant fait l'objet de nombreuses innovations techniques ces dernières années, les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par l'Assurance maladie. Depuis le 1er janvier 2020, le reste à charge pour les personnes ayant une prescription médicale a diminué de 250 €. En 2021, le remboursement sera total pour un panier d'équipements (répertorié en classe 1 : qualité esthétique, technique et garanties) dans le cadre du 100 % Santé. ■

0WkEzbztOombHNF-jL6sb0CoAOLKRQJh_Dz2uIMC30OcpyYkYAxzr1M8AuKIVckvaZjk4

Tous droits de reproduction réservés

L'INDEPENDANT

URL :http://www.lindependant.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Régional et Local

▶ **17 octobre 2020 - 18:52**

> Version en ligne

Castelnaudary : protéger son capital audition avec "Pastel Audition"

Abonnés

Priscilla et Estelle à Pastel Audition de Castelnaudary.
Social, Aude, Castelnaudary
Publié le 17/10/2020 à 20:48, mis à jour à 20:52

L'établissement a participé à la Semaine de la santé auditive au travail.

Pastel audition" de Castelnaudary (13 rue Gambetta) a participé du 12 au 16 octobre à la Semaine de la santé auditive au travail organisée par la **Journée nationale de l'Audition.** Lors de cette semaine, l'accent a été mis sur les nuisances du bruit au travail. L'entreprise et ses parties prenantes ont été invitées à se mobiliser en proposant des conférences, des ateliers, des campagnes de dépistage…

À la demande d'une entreprise, Pastel Audition peut faire des mesures de bruit, ou des tests individuels sur place. Il permet de savoir sa problématique ses besoins et trouver des solutions pour équiper et adapter les postes de travail.

L'audio-consultant est un professionnel et l'intervenant privilégié tout au long de la mise en place des aides auditives. Il accompagne en plusieurs étapes : définir le profil, effectuer un diagnostic auditif afin de proposer des solutions adaptées. Il propose une rééducation, aide au choix des aides auditives. Un devis normalisé par la Sécurité Sociale est remis gratuitement. Après validation du devis et réception de l'aide auditive en centre, débute le suivi de rééducation. L'audioconsultant accompagne et guide dans la prise en main des appareils jusqu'à complète autonomie. Chez "Pastel Audition", être audioconsultant va au-delà de l'aide auditive, c'est un métier humain.

Le bruit, risque pour la santé

En 2018 l'Organisation mondiale de la santé a classé le bruit comme "risque environnemental majeur pour la santé physique et mentale".

De récentes études ont permis de mettre en lumière les effets du bruit sur l'organisme dont en

Tous droits de reproduction réservés

particulier le stress.

Prévenir d'éventuels effets néfastes du bruit sur l'organisme et la santé demande vigilance et attention.

Être à l'écoute du corps pour repérer d'éventuels signes ou sensations témoins d'une surexposition au bruit.

Se protéger en faisant tester son ouïe en centre Pastel audition, pour discuter de la situation et trouver la meilleure équation.

Le type et la variété des dispositifs, alliés à une technologie de pointe, permettent de protéger et d'optimiser le capital auditif de chacun tout en s'adaptant à son environnement.

Tous droits de reproduction réservés

LADEPECHE.fr
URL :http://www.Ladepeche.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local
▶ 18 octobre 2020 - 03:19
> Version en ligne

Castelnaudary. Protéger son capital audition avec "Pastel Audition"

.

Priscilla et Estelle vous recevront à Pastel Audition de Castelnaudary./ Photo DDM, L. K.
Social, Aude, Castelnaudary
Publié le 18/10/2020 à 05:09, mis à jour à 05:17

Pastel Audition" de Castelnaudary (13 rue Gambetta) a participé du 12 au 16 octobre à la Semaine de la santé auditive au travail organisée par la **Journée nationale de l'Audition.** Lors de cette semaine, l'accent a été mis sur les nuisances du bruit au travail. L'entreprise et ses parties prenantes ont été invitées à se mobiliser en proposant des conférences, des ateliers, des campagnes de dépistage…

"Pastel Audition", un audioconsultant

À la demande d'une entreprise, Pastel Audition peut faire des mesures de bruit, ou des tests individuels sur place. Il permet de savoir sa problématique ses besoins et trouver des solutions pour équiper et adapter les postes de travail.

L'audio-consultan est un professionnel et l'intervenant privilégié tout au long de la mise en place des aides auditives. Il accompagne en plusieurs étapes : définir le profil, effectuer un diagnostic auditif afin de proposer des solutions adaptées. Il propose une rééducation, aide au choix des aides auditives. Un devis normalisé par la Sécurité Sociale est remis gratuitement. Après validation du devis et réception de l'aide auditive en centre, débute le suivi de rééducation. L'audioconsultan accompagne et guide dans la prise en main des appareils jusqu'à complète autonomie. Chez "Pastel Audition", être audioconsultant va au-delà de l'aide auditive, c'est un métier humain.

Le bruit, risque pour la santé

En 2018 l'Organisation Mondiale de la Santé a classé le bruit comme "risque environnemental majeur pour la santé physique et mentale".

De récentes études ont permis de mettre en lumière les effets du bruit sur l'organisme dont en particulier le stress.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.Ladepeche.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

▶ 18 octobre 2020 - 03:19

> Version en ligne

Prévenir d'éventuels effets néfastes du bruit sur l'organisme et la santé demande vigilance et attention. Être à l'écoute du corps pour repérer d'éventuels signes ou sensations témoins d'une surexposition au bruit. Se protéger en faisant tester son ouïe en centre "Pastel Audition", pour discuter de la situation et trouver la meilleure équation. Le type et la variété des dispositifs, alliés à une technologie de pointe, permettent de protéger et d'optimiser le capital auditif de chacun tout en s'adaptant à son environnement.

Tous droits de reproduction réservés

LA DÉPÊCHE DU MIDI

PAYS :France
PAGE(S) :32
SURFACE :22 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Locale
DIFFUSION :163897
JOURNALISTE :Lucienne Kaminski

► 18 octobre 2020 - Edition Aude

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

CASTELNAUDARY

Pastel Audition » de Castelnaudary (13 rue Gambetta) a participé du 12 au 16 octobre à la Semaine

Lucienne KAMINSKI

Pastel Audition » de Castelnaudary (13 rue Gambetta) a participé du 12 au 16 octobre à la Semaine de la santé auditive au travail organisée par la Journée nationale de l'Audition. Lors de cette semaine, l'accent a été mis sur les nuisances du bruit au travail. L'entreprise et ses parties prenantes ont été invitées à se mobiliser en proposant des conférences, des ateliers, des campagnes de dépistage…

« Pastel Audition », un audioconsultant

À la demande d'une entreprise, Pastel Audition peut faire des mesures de bruit, ou des tests individuels sur place. Il permet de savoir sa problématique ses besoins et trouver des solutions pour équiper et adapter les postes de travail. L'audio-consultan est un professionnel et l'intervenant privilégié tout au long de la mise en place des aides auditives. Il accompagne en plusieurs étapes : définir le profil, effectuer un diagnostic auditif afin de proposer des solutions adaptées. Il propose une rééducation, aide au choix des aides auditives. Un devis normalisé par la Sécurité Sociale est remis gratuitement. Après validation du devis et réception de l'aide auditive en centre, débute le suivi de rééducation. L'audioconsultan accompagne et guide dans la prise en main des appareils jusqu'à complète autonomie. Chez « Pastel Audition », être audioconsultant va au-delà de l'aide auditive, c'est un métier humain.

Le bruit, risque pour la santé

En 2018 l'Organisation Mondiale de la Santé a classé le bruit comme « risque environnemental majeur pour la santé physique et mentale ». De récentes études ont permis de mettre en lumière les effets du bruit sur l'organisme dont en particulier le stress.

Prévenir d'éventuels effets néfastes du bruit sur l'organisme et la santé demande vigilance et attention. Être à l'écoute du corps pour repérer d'éventuels signes ou sensations témoins d'une surexposition au bruit. Se protéger en faisant tester son ouïe en centre « Pastel Audition », pour discuter de la situation et trouver la meilleure équation. Le type et la variété des dispositifs, alliés à une technologie de pointe, permettent de protéger et d'optimiser le capital auditif de chacun tout en s'adaptant à son environnement. ■

0EqdV-vF9hlBP8mEZXY7LpNNZHGB8tpZ4qK2tYkqyIk6T7gdjVV9DOvgq5d2yiZ-OYmUw

Tous droits de reproduction réservés

L'INDEPENDANT
CATALAN

PAYS :France
PAGE(S) :14
SURFACE :18 %
PERIODICITE :Quotidien

DIFFUSION :(51013)

► 18 octobre 2020 - Edition Carcassone

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Protéger son capital audition avec « Pastel audition »

Pastel audition » de Castelnaudary (13 rue Gambetta) a participé du 12 au 16octobre à la Semaine de la santé auditive au travail organisée par la Journée nationale de l'Audition. Lors de cette semaine, l'accent a été mis sur les nuisances du bruit au travail. L'entreprise et ses parties prenantes ont été invitées à se mobiliser en proposant des conférences, des ateliers, des campagnes de dépistage… À la demande d'une entreprise, Pastel Audition peut faire des mesures de bruit, ou des tests individuels sur place. Il permet de savoir sa problématique ses besoins et trouver des solutions pour équiper et adapter les postes de travail.

L'audio-consultant est un professionnel et l'intervenant privilégié tout au long de la mise en place des aides auditives. Il accompagne en plusieurs étapes : définir le profil, effectuer un diagnostic auditif afin de proposer des solutions adaptées. Il propose une rééducation, aide au choix des aides auditives. Un devis normalisé par la Sécurité Sociale est remis gratuitement. Après validation du devis et réception de l'aide auditive en centre, débute le suivi de rééducation. L'audioconsultant accompagne et guide dans la prise en main des appareils jusqu'à complète autonomie. Chez « Pastel Audition », être audioconsultant va au-delà de l'aide auditive, c'est un métier humain. Le bruit, risque pour la santé En 2018 l'Organisation mondiale de la santé a classé le bruit comme *« risque environnemental majeur pour la santé physique et mentale »* . De récentes études ont permis de mettre en lumière les effets du bruit sur l'organisme dont en particulier le stress. Prévenir d'éventuels effets néfastes du bruit sur l'organisme et la santé demande vigilance et attention. Être à l'écoute du corps pour repérer d'éventuels signes ou sensations témoins d'une surexposition au bruit. Se protéger en faisant tester son ouïe en centrePastel audition, pour discuter de la situation et trouver la meilleure équation. Le type et la variété des dispositifs, alliés à une technologie de pointe, permettent de protéger et d'optimiser le capital auditif de chacun tout en s'adaptant à son environnement. « Pastel audition », un audioconsultant Priscilla et Estelle à Pastel Audition de Castelnaudary. Lucienne KAMINSKI ■

0yhrTmV-ziAp0iyAIf_rk9AY7V2gBzLkP-K61C_oy0cKjoNTa-AJP2B0g2WkPcjNnNWYx

Tous droits de reproduction réservés

L'ALSACE

PAYS :France
PAGE(S) :21
SURFACE :45 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Sundgau
DIFFUSION :84034
JOURNALISTE :Anne Ducellier

► 16 octobre 2020 - Edition Altkirch

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Chasseurs de bruits et de vibrations

Alors que s'achève la 5e édition de la Semaine de la santé auditive au travail, coup de projecteur sur une entreprise installée depuis vingt ans à Altkirch : DBI acoustique. Sa mission : chasser les bruits et les vibrations qui polluent notre quotidien, au travail comme à la maison.

Anne DUCELLIER

C'est une entreprise très discrète, située au 3 place de la Réunion à Altkirch, dans une ancienne agence bancaire. Le bâtiment cossu, inratable avec ses grandes fenêtres à barreaux, affiche encore l'enseigne originelle : Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine. L'entreprise DBI acoustique a emménagé dans ces locaux en 2007, après avoir quitté le Quartier Plessier où elle s'était établie depuis 1999.

Elle a gagné au change : « Les cellules des bureaux du CIC étaient déjà constituées. Et puis, au sous-sol, nous disposons d'une chambre forte », sourit le gérant Laurent Beaujon, 45 ans. Cette pièce d'une dizaine de mètres carrés aux parois blindées a été entièrement calfeutrée : elle lui permet de réaliser des batteries de tests sur des équipements industriels, pour en mesurer l'intensité sonore et vibratoire. Car c'est ça, la mission de Laurent Beaujon : chasser les bruits et les vibrations qui polluent notre quotidien, au travail comme à la maison.

Une expertise à l'échelle nationale

Il intervient principalement dans l'industrie (pharmaceutique, pétrochimique, automobile, agroalimentaire…), mais aussi à la demande d'architectes ou de collectivités qui réhabilitent ou construisent des salles polyvalentes, des écoles, des restaurants scolaires… et bien sûr chez les particuliers.

« Tout le monde peut être sujet au bruit. Les seuls sites où nous n'intervenons pas ce sont les salles de spectacle et les auditoriums », où la qualité acoustique est associée au mode de propagation du son, en particulier de la musique, dans la salle. « Nous, nous luttons essentiellement contre les nuisances liées au bruit et aux vibrations. Les deux sont intimement liés. Le bruit c'est une vibration dans l'air. Mais avant d'être dans l'air, il peut venir de vibrations dans le sol… », rappelle Laurent Beaujon qui assure des expertises partout en France sur des sites industriels de grands groupes tels que Total, Engie, Constellium, Peugeot Motocycles…

Maladies professionnelles

L'exposition du salarié à des niveaux sonores et vibratoires potentiellement dangereux peut nuire à sa santé. Le bruit induit fatigue, nervosité, problèmes de concentration et troubles auditifs.

« Un excès de vibrations est aussi néfaste. Cela provoque des troubles musculo-squelettiques, des problèmes de dos, des tassements… jusqu'à des troubles neurologiques. On peut avoir de graves séquelles », poursuit Laurent Beaujon. Ces facteurs sont considérés comme des causes de maladies professionnelles.

« Aujourd'hui, l'industriel a l'obligation de rester informé et de protéger ses employés. Dans le cas où la dose de bruit et de vibrations excède certains niveaux, il doit mettre à disposition des protections auditives ou améliorer l'environnement de travail, car il peut avoir interdiction d'exposer le personnel. »

Cartographie, dosimètre, exposimètre

Laurent Beaujon réalise des études sur site. Il produit d'abord des cartographies qui permettent de localiser les postes les plus exposés. Ensuite, il établit des diagnostics en utilisant tout un arsenal d'appareils électroniques mesurant le niveau sonore (à l'aide d'un dosimètre ou sonomètre) et vibratoire (exposimètre et cupules).

Enfin, il préconise des solutions de traitements acoustiques ou vibratoires. Certaines sont réalisées sur mesure par une entreprise mulhousienne, J2A Concept, dirigée par Alain Junod, qui a ses bureaux annexes dans les mêmes locaux que DBI.

Ensemble, les deux gérants ont créé la société NVS (noise & vibration solutions) qui commercialise une gamme d'isolants phoniques, tels que des mousses, des panneaux et

0R_6_t98WFHO_ozZKQo_EGp4wHBDvF2l_WcqMdQYJbyMAl0-w3Kd6ObTfyoSpuUrMBzyY6_wD9mfmfzX0fld2jBe-SYsKyEtHbpYZ4kCpD5sY2Zk

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
PAGE(S) :21
SURFACE :45 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Sundgau
DIFFUSION :84034
JOURNALISTE :Anne Ducellier

► 16 octobre 2020 - Edition Altkirch

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

des écrans absorbants… Parfois, il suffit d'utiliser ce type d'équipements pour réduire les nuisances sonores. Bon à savoir quand on sait qu'un travailleur sur deux* se dit gêné par les bruits au travail.

*Selon une enquête de l'institut Ifop commandée par l'association JNA (Journée nationale de l'audition) à l'occasion de la semaine de la santé auditive au travail qui se déroule du 12 au 16 octobre.

CONTACTER DBI acoustique 3 place de la Réunion à Altkirch. Tél. 03. 89. 08. 95. 75. Web : www. dbi. fr

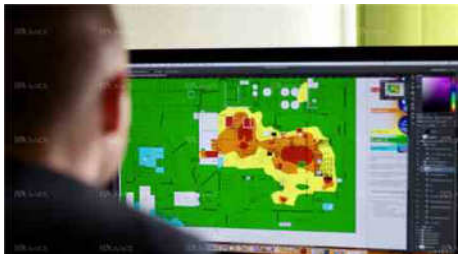

DBI acoustique établit des cartographies sonores qui permettent de localiser les postes les plus exposés au bruit dans une entreprise. DR

L'entreprise DBI a investi les locaux de l'ancienne banque CIC place de la Réunion à Altkirch, en 2007. Le gérant Laurent Beaujon a transformé la salle des coffres en cage de Faraday pour y réaliser des tests. Photo L'Alsace/A. D.

De simples panneaux en matériaux fibreux et perforés, à fixer au plafond, peuvent absorber un maximum de bruit. DR

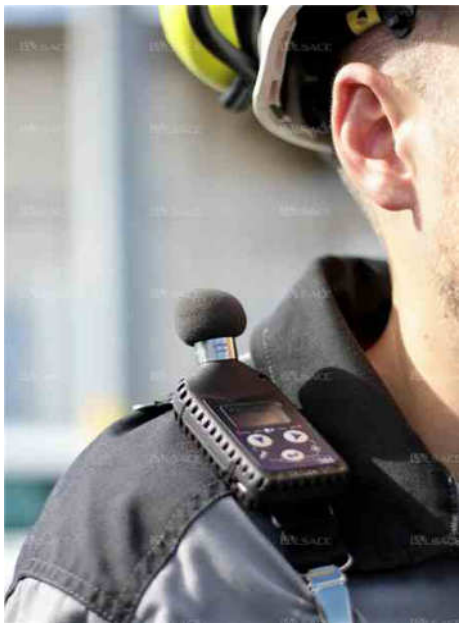

Pour réaliser des diagnostics, les experts de DBI utilisent tout un arsenal d'appareils électroniques : ils mesurent le niveau sonore à l'aide d'un dosimètre acoustique, placé sur l'épaule du travailleur. DR

Depuis 2007, l'entreprise DBI acoustique a investi les locaux de l'ancienne agence bancaire CIC à Altkirch. Le gérant Laurent Beaujon a transformé la salle des coffres en cage de Faraday pour y réaliser des tests. Photo L'Alsace

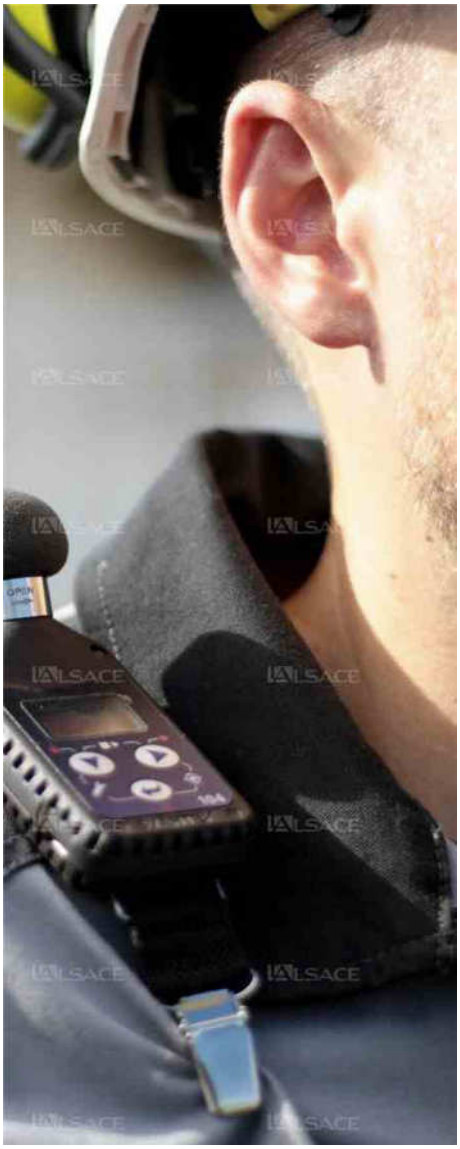

Pour réaliser des diagnostics, le gérant utilise tout un arsenal d'appareils électroniques : il mesure le niveau sonore à l'aide d'un dosimètre acoustique, placé sur l'épaule du travailleur. DR

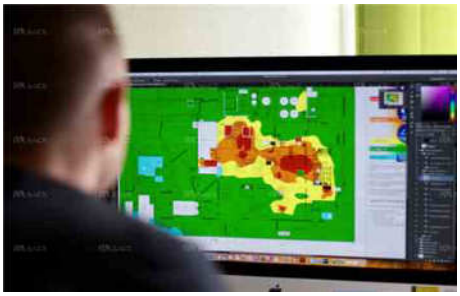

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
PAGE(S) :21
SURFACE :45 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Sundgau
DIFFUSION :84034
JOURNALISTE :Anne Ducellier

► 16 octobre 2020 - Edition Altkirch

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

DBI acoustique établit des cartographies sonores qui permettent de localiser les postes les plus exposés au bruit dans une entreprise. DR

Laurent Beaujon, 45 ans, a succédé à son père Daniel Beaujon qui a créé DBI acoustique en 1995 et implanté l'entreprise à Altkirch en 1999. Photos L'Alsace /A. D.

■

Tous droits de reproduction réservés

DNA DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

PAYS : France
PAGE(S) :34
SURFACE :45 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Sundgau
JOURNALISTE : Anne Ducellier

► **16 octobre 2020 - Edition Mulhouse - Sud Alsace**

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Chasseurs de bruits et de vibrations

Alors que s'achève la 5e édition de la Semaine de la santé auditive au travail, coup de projecteur sur une entreprise installée depuis vingt ans à Altkirch : DBI acoustique. Sa mission : chasser les bruits et les vibrations qui polluent notre quotidien, au travail comme à la maison.

Anne DUCELLIER

C'est une entreprise très discrète, située au 3 place de la Réunion à Altkirch, dans une ancienne agence bancaire. Le bâtiment cossu, inratable avec ses grandes fenêtres à barreaux, affiche encore l'enseigne originelle : Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine. L'entreprise DBI acoustique a emménagé dans ces locaux en 2007, après avoir quitté le Quartier Plessier où elle s'était établie depuis 1999.

Elle a gagné au change : « Les cellules des bureaux du CIC étaient déjà constituées. Et puis, au sous-sol, nous disposons d'une chambre forte », sourit le gérant Laurent Beaujon, 45 ans. Cette pièce d'une dizaine de mètres carrés aux parois blindées a été entièrement calfeutrée : elle lui permet de réaliser des batteries de tests sur des équipements industriels, pour en mesurer l'intensité sonore et vibratoire. Car c'est ça, la mission de Laurent Beaujon : chasser les bruits et les vibrations qui polluent notre quotidien, au travail comme à la maison.

Une expertise à l'échelle nationale

Il intervient principalement dans l'industrie (pharmaceutique, pétrochimique, automobile, agroalimentaire…), mais aussi à la demande d'architectes ou de collectivités qui réhabilitent ou construisent des salles polyvalentes, des écoles, des restaurants scolaires… et bien sûr chez les particuliers.

« Tout le monde peut être sujet au bruit. Les seuls sites où nous n'intervenons pas ce sont les salles de spectacle et les auditoriums », où la qualité acoustique est associée au mode de propagation du son, en particulier de la musique, dans la salle. « Nous, nous luttons essentiellement contre les nuisances liées au bruit et aux vibrations. Les deux sont intimement liés. Le bruit c'est une vibration dans l'air. Mais avant d'être dans l'air, il peut venir de vibrations dans le sol… », rappelle Laurent Beaujon qui assure des expertises partout en France sur des sites industriels de grands groupes tels que Total, Engie, Constellium, Peugeot Motocycles…

Maladies professionnelles

L'exposition du salarié à des niveaux sonores et vibratoires potentiellement dangereux peut nuire à sa santé. Le bruit induit fatigue, nervosité, problèmes de concentration et troubles auditifs.

« Un excès de vibrations est aussi néfaste. Cela provoque des troubles musculo-squelettiques, des problèmes de dos, des tassements… jusqu'à des troubles neurologiques. On peut avoir de graves séquelles », poursuit Laurent Beaujon. Ces facteurs sont considérés comme des causes de maladies professionnelles.

« Aujourd'hui, l'industriel a l'obligation de rester informé et de protéger ses employés. Dans le cas où la dose de bruit et de vibrations excède certains niveaux, il doit mettre à disposition des protections auditives ou améliorer l'environnement de travail, car il peut avoir interdiction d'exposer le personnel. »

Cartographie, dosimètre, exposimètre

Laurent Beaujon réalise des études sur site. Il produit d'abord des cartographies qui permettent de localiser les postes les plus exposés. Ensuite, il établit des diagnostics en utilisant tout un arsenal d'appareils électroniques mesurant le niveau sonore (à l'aide d'un dosimètre ou sonomètre) et vibratoire (exposimètre et cupules).

Enfin, il préconise des solutions de traitements acoustiques ou vibratoires. Certaines sont réalisées sur mesure par une entreprise mulhousienne, J2A Concept, dirigée par Alain Junod, qui a ses bureaux annexes dans les mêmes locaux que DBI.

Ensemble, les deux gérants ont créé la société NVS (noise & vibration solutions) qui commercialise une gamme d'isolants phoniques, tels que des mousses, des panneaux et

0dB_flLdEY8xoijEnMnybl6Mi7MTSWKTmeBYIZpewMDp6y8ZtzzbWDpMA1igicqM-sAweYDMU0uxACRSDoCyRA-AWCTdpXunKfgDv6jqi6sINGJk

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
PAGE(S) :34
SURFACE :45 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Sundgau
JOURNALISTE :Anne Ducellier

▶ 16 octobre 2020 - Edition Mulhouse - Sud Alsace

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

des écrans absorbants… Parfois, il suffit d'utiliser ce type d'équipements pour réduire les nuisances sonores. Bon à savoir quand on sait qu'un travailleur sur deux* se dit gêné par les bruits au travail.

*Selon une enquête de l'institut Ifop commandée par l'association JNA (Journée nationale de l'audition) à l'occasion de la semaine de la santé auditive au travail qui se déroule du 12 au 16 octobre.

CONTACTER DBI acoustique 3 place de la Réunion à Altkirch. Tél. 03. 89. 08. 95. 75. Web : www. dbi. fr

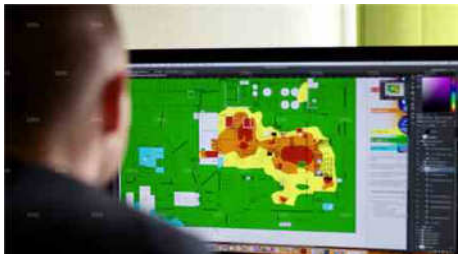

DBI acoustique établit des cartographies sonores qui permettent de localiser les postes les plus exposés au bruit dans une entreprise. DR

L'entreprise DBI a investi les locaux de l'ancienne banque CIC place de la Réunion à Altkirch, en 2007. Le gérant Laurent Beaujon a transformé la salle des coffres en cage de Faraday pour y réaliser des tests. Photo L'Alsace/A. D.

De simples panneaux en matériaux fibreux et perforés, à fixer au plafond, peuvent absorber un maximum de bruit. DR

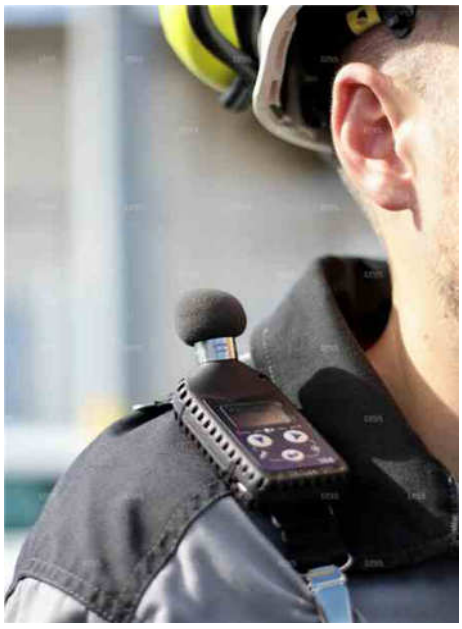

Pour réaliser des diagnostics, les experts de DBI utilisent tout un arsenal d'appareils électroniques : ils mesurent le niveau sonore à l'aide d'un dosimètre acoustique, placé sur l'épaule du travailleur. DR

Depuis 2007, l'entreprise DBI acoustique a investi les locaux de l'ancienne agence bancaire CIC à Altkirch. Le gérant Laurent Beaujon a transformé la salle des coffres en cage de Faraday pour y réaliser des tests. Photo L'Alsace

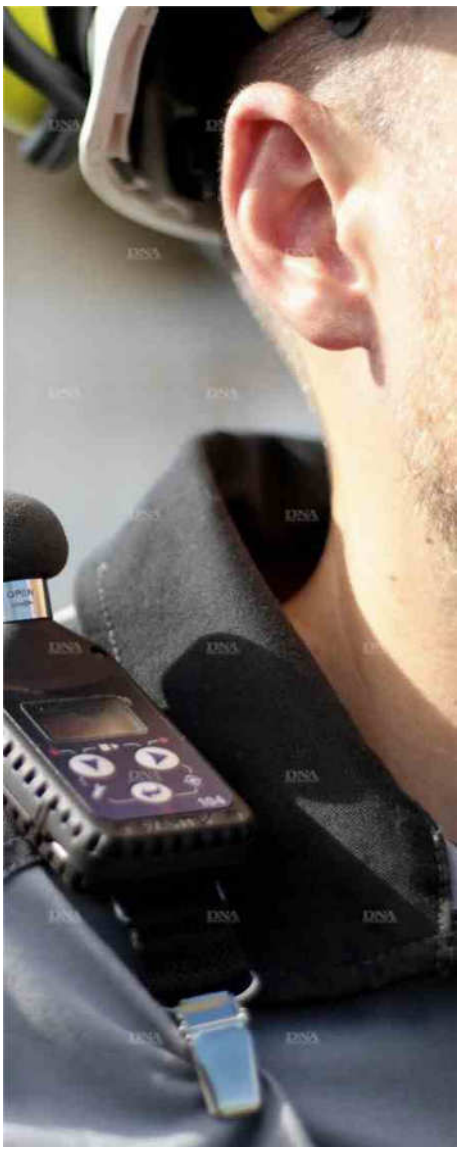

Pour réaliser des diagnostics, le gérant utilise tout un arsenal d'appareils électroniques : il mesure le niveau sonore à l'aide d'un dosimètre acoustique, placé sur l'épaule du travailleur. DR

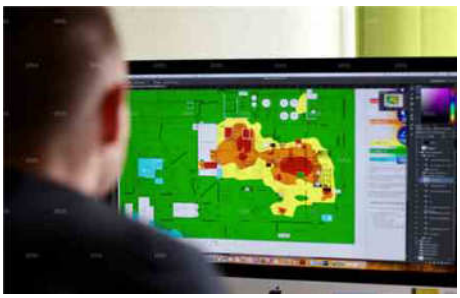

Tous droits de reproduction réservés

DNA DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

PAYS : France
PAGE(S) :34
SURFACE :45 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Sundgau
JOURNALISTE : Anne Ducellier

▶ **16 octobre 2020 - Edition Mulhouse - Sud Alsace**

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

DBI acoustique établit des cartographies sonores qui permettent de localiser les postes les plus exposés au bruit dans une entreprise. DR

Laurent Beaujon, 45 ans, a succédé à son père Daniel Beaujon qui a créé DBI acoustique en 1995 et implanté l'entreprise à Altkirch en 1999. Photos L'Alsace /A. D.

■

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.dna.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

▶ 16 octobre 2020 - 05:37

> Version en ligne

[Vidéo] DBI acoustique à Altkirch : chasseurs de bruits et de vibrations

Anne Ducellier

Alors que s'achève la 5e édition de la Semaine de la santé auditive au travail, coup de projecteur sur une entreprise installée depuis vingt ans à Altkirch : DBI acoustique. Sa mission : chasser les bruits et les vibrations qui polluent notre quotidien, au travail comme à la maison.

C'est une entreprise très discrète, située au 3 place de la Réunion à Altkirch, dans une ancienne agence bancaire□ Le bâtiment cossu, inratable av ec ses grandes fenêtres à barreaux, affiche encore l'enseigne originelle : Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine. L'entreprise DBI a emménagé dans ces locaux en 2007, après avoir quitté le Quartier Plessier où elle s'était établie depuis 1999. Elle a gagné au change : « Les cellules des bureaux du CIC étaient déjà constituées. Et puis, au sous-sol, nous disposons d'une chambre forte », sourit le gérant Laurent Beaujon, 45 ans. Cette pièce d'une dizaine de mètres carrés aux parois blindées a été entièrement calfeutrée : elle lui permet de réaliser des batteries de tests sur des équipements industriels, pour en mesurer l'intensité sonore et vibratoire. Car c'est ça, la mission de Laurent Beaujon : chasser les bruits et les vibrations qui polluent notre quotidien, au travail comme à la maison.

Une expertise à l'échelle nationale

Il intervient principalement dans l'industrie (pharmaceutique, pétrochimique, automobile, agroalimentaire…), mais aussi à la demande d'architectes ou de collectivités qui réhabilitent ou construisent des salles polyvalentes, des écoles, des restaurants scolaires… et bien sûr chez les particuliers. « Tout le monde peut être sujet au bruit. Les seuls sites où nous n'intervenons pas ce sont les salles de spectacle et les auditoriums », où la qualité acoustique est associée au mode de propagation du son, en particulier de la musique, dans la salle. « Nous, nous luttons essentiellement contre les nuisances liées au bruit et aux vibrations. Les deux sont intimement liés. Le bruit c'est une vibration dans l'air. Mais avant d'être dans l'air, il peut venir de vibrations dans le sol… », rappelle Laurent Beaujon qui assure des expertises partout en France sur des sites industriels de grands groupes tels que Total, Engie, Constellium, Peugeot Motocycles… □□□

Maladies professionnelles

L'exposition du salarié à des niveaux sonores et vibratoires potentiellement dangereux peut nuire à sa santé. Le bruit induit fatigue, nervosité, problèmes de concentration et troubles auditifs. « Un excès de vibrations est aussi néfaste. Cela provoque des troubles musculo-squelettiques, des problèmes de dos, des tassements… jusqu'à des troubles neurologiques. On peut avoir de graves séquelles », poursuit Laurent Beaujon. Ces facteurs sont considérés comme des causes de maladies professionnelles.
« Aujourd'hui, l'industriel a l'obligation de rester informé et de protéger ses employés.

Tous droits de reproduction réservés

Dans le cas où la dose de bruit et de vibrations excède certains niveaux, il doit mettre à disposition des protections auditives ou améliorer l'environnement de travail, car il peut avoir interdiction d'exposer le personnel. » □□

Cartographie, dosimètre, exposimètre

Laurent Beaujon réalise des études sur site. Il produit d'abord des cartographies qui permettent de localiser les postes les plus exposés. Ensuite, il établit des diagnostics en utilisant tout un arsenal d'appareils électroniques mesurant le niveau sonore (à l'aide d'un dosimètre acoustique) et vibratoire (exposimètre). Enfin, il préconise des solutions de traitements acoustiques ou vibratoires. Certaines sont réalisées sur mesure par une entreprise mulhousienne, J2A Concept, dirigée par Alain Junod, qui a ses bureaux annexes dans les mêmes locaux que DBI. Ensemble, les deux gérants ont créé la société NVS (noise & vibration solutions) qui commercialise une gamme de d'isolants phoniques pour l'isolation acoustique, tels que des mousses, des panneaux et des écrans absorbants… Parfois, il suffit d'utiliser ce type d'équipements pour réduire les nuisances sonores. Bon à savoir quand on sait qu'un travailleur sur deux* se dit gêné par les bruits au travail.

*Selon une enquête de l'institut Ifop commandée par l'association JNA (Journée nationale de l'audition) à l'occasion de la semaine de la santé auditive au travail qui se déroule du 12 au 16 octobre.

CONTACTER DBI acoustique 3 place de la Réunion à Altkirch. Tél. 03. 89. 08. 95. 75. Web : www. dbi. fr

De père en fils

DBI signifie Daniel Beaujon ingénierie. C'est lui qui a fondé l'entreprise en 1995 à Mulhouse, après avoir exercé à la SCAM, où il effectuait déjà des mesures vibratoires dans l'industrie textile, puis dans les essais de moteurs diesel. Ensuite, il a développé le laboratoire vibratoire et acoustique au Cetim Sermat à Mulhouse (Centre technique des industries mécaniques). « Le Cetim Sermat intervenait uniquement dans le domaine de l'industrie mécanique. Mon père a fondé son entreprise DBI ingénierie parce qu'il voulait également intervenir dans le domaine du bâtiment, de l'environnement et des effets sur l'homme. » Dès 14 ans, Laurent Beaujon accompagnait son père pour effectuer des mesures. Après un DUT génie des matériaux polymères et un DESS en management de projet, il a repris tout naturellement la gérance de l'entreprise. Trois salariés l'entourent : Anne-Catherine Loeby (ingénierie), Mathieu Fischer (santé hygiène et sécurité) et Christèle Frantz (gestion administrative).

https : //cdn-s-www. dna. fr/images/D93D3937-67CF-471F-9874-F8F2A64056BD/NW_detail/title-1602775447. jpg

Laurent Beaujon, 45 ans, a succédé à son père Daniel Beaujon qui a créé DBI acoustique en 1995 et implanté l'entreprise à Altkirch en 1999. Photos L'Alsace /A. D. Depuis 2007, l'entreprise DBI acoustique a investi les locaux de l'ancienne agence bancaire CIC à Altkirch. Le gérant Laurent Beaujon a transformé la salle des coffres en cage de Faraday pour y réaliser des tests. Photo L'Alsace Pour réaliser des diagnostics,

Tous droits de reproduction réservés

le gérant utilise tout un arsenal d'appareils électroniques : il mesure le niveau sonore à l'aide d'un dosimètre acoustique, placé sur l'épaule du travailleur. DR DBI acoustique établit des cartographies sonores qui permettent de localiser les postes les plus exposés au bruit dans une entreprise. DR.

Tous droits de reproduction réservés

faceaurisque.com

URL :http://www.faceaurisque.com/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► **15 octobre 2020 - 07:31**

> Version en ligne

Santé au travail. Le télétravail, facteur aggravant pour la santé auditive ?

Un récent sondage OpinionWay assurait que 80 % des dirigeants ont l'intention de changer le mode de fonctionnement dans leur entreprise en raison de la crise sanitaire… En misant notamment sur le télétravail.

En dépit de cela, les auteurs de l'enquête Ifop pour **JNA** alertent sur certains dangers de ce mode de fonctionnement. Plus particulièrement sur le fait que « le télétravail ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive . Et peut même parfois les aggraver… » . Cette enquête Ifop a été menée entre le 11 et le 14 septembre 2020 auprès d'un échantillon de 1064 personnes, représentatif de la population française active occupée âgée de 18 ans et plus.

Les nuisances sonores plus impactantes en télétravail

53 %… Il s'agit de la part des actifs en poste de travail déclarant « être gêné par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail » . Soit plus d'un sondé sur deux. Cette part est néanmoins légèrement inférieure en comparaison de l'enquête de 2019. Elle s'élevait en effet à 59 % il y a un an , soit 3 sondés sur 5.

À noter néanmoins que chez les télétravailleurs, le taux grimpe à 66 % … Soit 2 sondés sur 3. Selon l'enquête, « 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine) sont ainsi confrontés au bruit et aux nuisances sonores sur leur…

Tous droits de reproduction réservés

Presse Océan
PAYS :France
PAGE(S) :15
SURFACE :35 %
PERIODICITE :Quotidien
RUBRIQUE :Presqu'île
DIFFUSION :29964
► 15 octobre 2020 - Edition Saint-Nazaire Pornic
Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Annoncez vos événements sur :

Annoncez vos événements sur : Assérac

Baie de Pen Bé - sentier côtier bucolique

Sortie Nature. En partenariat avec le Département de Loire-Atlantique, le CPIE Loire-Océane vous fera découvrir la baie de Pen Bé, un des sites naturels du conservatoire du littoral gérés par le Département de Loire-Atlantique. Jeudi 22 octobre, 14 h, Baie de Pen Bé. Gratuit. Contact et réservation : 02 40 45 35 96, contactcpie@loireoceane. fr

Batz-sur-Mer

Au fil des mots… du sel

Animation. Casque sur les oreilles, laisse-toi guider… Et viens relever le défi de cette enquête bien salée ! Enquête en autonomie comprise dans le billet d'entrée au musée, dans la limite des MP3 disponibles. Du mardi au dimanche. Du samedi 17 au samedi 31 octobre, 10 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h, musée des Marais Salants, place Adèle-Pichon. Tarif : pour les moins de 12 ans : gratuit. Contact : 02 40 23 82 79, contact. musee@cap-atlantique. fr, http : //www. museedesmaraissalants. fr

Quête 4-6 ans « Abracacitrouille »

Animation. Malheur, mais que s'est-il passé ? Une vilaine sorcière a jeté un sortilège sur le musée ! Alors viens vite, Lucienne la magicienne a besoin de ton aide. Quête en autonomie comprise dans le billet d'entrée au musée, dans la limite des places disponibles. Du mardi au dimanche. Du samedi 17 au samedi 31 octobre, 10 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h, musée des Marais-Salants, place Adèle-Pichon. Tarif : pour les moins de 12 ans : gratuit. Contact : 02 40 23 82 79, contact. musee@cap-atlantique. fr, http : //www. museedesmaraissalants. fr

Balade gourmande

Balade. Suivez une guide conférencière pour découvrir les produits locaux et les spécialités du terroir de Batz-sur-Mer. Durant cette visite guidée, découverte du restaurant la Roche Mathieu. Jeudi 22 octobre, 15 h, restaurant la Roche Mathieu, 28, rue du Golf. Tarifs : 4 €,éduit 2 €Contact et réservation : 02 40 23 92 36, office. tourisme@mairie-batzsurmer. fr, http : //www. ot-batzsurmer. fr

Visite guidée de Kervalet

Durant cette visite guidée, vous aurez la chance de découvrir Kervalet, un village paludier de la commune. Jeudi 22 octobre, 11 h, rond-point de Sibéan, Kervalet. Tarif : 3 €Contact et réservation : 02 40 23 92 36, office. tourisme@mairie-batzsurmer. fr, http : //www. ot-batzsurmer. fr

Guérande

JNA : café-débat

Patrimoine. Ce temps d'échange sera coanimé par trois professionnels passionnés qui illustreront l'usage des matériaux biosourcés dans le domaine de la restauration du patrimoine bâti mais également de la construction neuve. Alison Hilton, Clotilde Dhennin, Georges Lemoine. Samedi 17 octobre, 16 h à 18 h, Brasserie du Centre, 2, place de la Psalette. Gratuit. Contact et réservation : 06 32 12 22 89, ecole. artspatrimoine@ville-guerande. fr

Journées nationales de l'architecture : atelier famille Archi'Terre

Patrimoine. Venez en famille découvrir l'architecture à pan-de-bois présente dans la cité médiévale grâce à des jeux d'observation. Puis avec l'aide d'Alison Hilton, artisane spécialisée dans la construction en terre crue, fabriquez un mélange de torchis avec des matériaux biosourcés : la terre et la paille. Samedi 17 octobre, 9 h 30 à 11 h 30, Intra-muros. Gratuit. Contact et réservation : 06 32 12 22 89, ecole. artspatrimoine@ville-guerande. fr

Journées nationales de l'architecture : visite de l'écoquartier Maison Neuve

Patrimoine. Guillaume Depré, chef d'opération pour la SELA, vous emmène à la découverte de ce quartier en cours d'aménagement depuis 2016. Venez parcourir les rues et les venelles de la Maisonneuve pour en savoir plus sur l'usage des matériaux biosourcés dans les constructions individuelles et collectives. Samedi 17 octobre, 14 h à 15 h 30, écoquartier Maison Neuve. Gratuit. Contact et réservation : 06 32 12 22 89, ecole. artspatrimoine@ville-guerande. fr

La Baule- Escoublac

Lucia Di Lammermoor de Gaetano Donizetti

Opéra. Dans cette production de Laurent Pelly pour l'Opéra de Vienne, on retrouve la vérité de Lucia, cette femme qui va jusqu'au bout d'elle-même avec une passion suicidaire. Jeudi 15 octobre, 19 h 30, cinéma Le Gulf stream, 52, avenue du Général-de-Gaulle. Contact :

03Lm_Ojn0NcxOUdESKZ4Mur421N9LXYD2J5tF4jyW13hHgWy7yiYTyRXINi7u0fGKmTwMKeHLP_HscWO3S_MkzLAdhuoUHPVUi3cQYWesYncMzVm

Tous droits de reproduction réservés

Presse Océan
PAYS :France
PAGE(S) :15
SURFACE :35 %
PERIODICITE :Quotidien
RUBRIQUE :Presqu'île
DIFFUSION :29964
► 15 octobre 2020 - Edition Saint-Nazaire Pornic
Cliquez ici pour voir la page source de l'article

02 51 75 15 41, cine. gulfstream@orange. fr, http : //www. cinegulfstream. fr

L'apnée du sommeil par le Dr Salim Merazga

Conférence santé. Samedi 24 octobre, 18 h, salle Les Floralies, Les Salines. Tarif : 5 €.

Le Pouliguen

La vie à marée basse

Sortie Nature. Lors de cette marée basse, nous irons de flaque en flaque au creux des rochers à la découverte d'une vie surprenante Venez explorer les lieux à la recherche de mystérieuses espèces cachées entre sable et rochers. Mardi 20 octobre, 14 h. Gratuit. Réservation : 02 40 45 35 96.

Piriac-sur-Mer

La vie à marée basse

Sortie Nature. Lors de cette marée basse, nous irons au creux des rochers à la découverte d'une vie surprenante ! Mardi 20 octobre, 14 h. Gratuit. Réservation : 02 40 45 35 96. ■

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.acuite.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Pro et Spécialisé

► 14 octobre 2020 - 09:38

> Version en ligne

Du 12 au 16 octobre : semaine de la santé auditive au travail

Santé

Sous l'impulsion de l'association **JNA (Journée nationale de l'audition),** cette semaine, du 12 au 16 octobre, se déroule la 5e édition de la semaine de la santé auditive au travail. En amont, et comme chaque année, la **JNA** a sollicité l'institut Ifop pour réaliser une enquête sur le sujet*.

Une forte gêne du bruit au travail, avec des conséquences

Le premier chiffre qu'il en résulte est que plus d'un travailleur sur deux se dit gêné par le bruit au travail, et ce peu importe la tranche d'âge. Parmi les nuisances sonores les plus pointées du doigts, on retrouve les bruits provenant de l'extérieur, le matériel (ordinateurs, imprimantes) et les conversations téléphoniques.

En résulte pour la plupart un impact sur le comportement (fatigue, nervosité) et sur la qualité du travail, plus lent à accomplir et paraissant plus difficile. Viennent ensuite... les troubles auditifs. Les deux tiers des sondés qui clament être gênés par le bruit au travail disent en souffrir (bourdonnements, hypersensibilité au bruit, etc).

Et le télétravail c'est mieux ?

À année particulière, étude particulière. L'Ifop a dans le même temps enquêté sur les conséquences du télétravail sur la santé auditive, alors que 34% des travailleurs exercent à distance depuis le début de la crise.

Et, si cela peut sembler plus confortable au premier abord, il apparaît que le télétravail a des répercussions néfastes sur l'audition. Le bruit extérieur est d'abord une gêne tout autant remarquée que pour le travail au bureau.

Ensuite, les multiples appels téléphoniques et réunions virtuelles semblent dommageables : entre deux tiers et trois quarts des télétravailleurs expliquent rencontrer des difficultés de compréhension de la parole.

L'utilisation prolongée d'un casque ou d'écouteurs, nuisant à la santé auditive, est également plus importante chez soi qu'au bureau. Point positif : si, parmi tous les sondés, seul le quart est allé faire contrôler son audition, la proportion monte à 53% pour les télétravailleurs.

**Enquête menée en ligne du 11 au 14 septembre auprès de 1 064 Français de plus de 18 ans*

Les dernières annonces...

Tous droits de reproduction réservés

Bruit et nuisances sonores : un enjeu de QVT et de performance pour l'entreprise

Santé, prévoyance et retraite

Publié le 14/10/2020

Plus d'un actif sur deux est gêné par le bruit et les nuisances sonores sur son lieu de travail, comme le révèle l'édition 2020 de l'enquête de l'association **JNA*.** Problèmes de compréhension, déconcentration, stress, fatigue… Les conséquences délétères méritent une meilleure prise en compte par les employeurs.

Malgré un recul de six points par rapport à 2019, la gêne causée par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail est toujours conséquente : 53 % des actifs sont concernés, d'après la dernière enquête de l'association **JNA.**

De plus, la proportion de répondants qui se déclarent gênés souvent (18 %) est comparable à l'an dernier.

On le voit, le problème est donc d'ampleur et touche tout particulièrement les catégories populaires - 57%, contre 46 % du côté des CSP+ - avec un pic de 64 % pour les ouvriers.

Sans surprise, les **actifs** de l'**agglomération parisienne** sont davantage affectés par les nuisances sonores sur leur lieu de travail que les habitants des communes rurales (67 % vs 44 %).

En revanche, contrairement aux idées reçues, l'ensemble des **secteurs d'activité** sont touchés.

Le télétravail ne protège pas du bruit

L'édition 2020 met en avant un phénomène nouveau, lié à la pandémie et au confinement : la montée en puissance du **télétravail.**

D'après l'Ifop, un tiers des actifs en poste (34 %) déclarent travailler à distance depuis le début de la crise sanitaire – soit près de dix points de plus en un an. Or, les personnes en télétravail sont plus sujettes aux **nuisances sonores** que la moyenne (57 % contre 53 %).

« *L'oreille est très sollicitée par les échanges par téléphone ou* ***visioconférence****, et tout le monde ne télétravaille pas à la campagne, au calme*, indique Sébastien Leroy, responsable des relations publiques et des partenariats de **JNA.** *Tous les écouteurs ne sont pas adaptés à cette situation, contrairement aux casques spécifiques avec réducteur de bruit.* » Autre constat lié à la **crise sanitaire,** une majorité d'actifs en poste (53 %) ressentent des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque car celui-ci assourdit les propos.

Un autre enseignement de cette enquête très riche concerne les **jeunes,** surreprésentés dans toutes les situations de difficultés de compréhension orale – notamment les **18-24 ans** qui sont 85 % à avoir rencontré des problèmes auditifs lors d'**appels collectifs** en visioconférence, 94 % lors d'échanges au téléphone et 88 % lors d'échanges individuels en visioconférence.

Pour Sébastien Leroy, ce résultat devrait interpeler tout particulièrement les entreprises : « *Les*

Tous droits de reproduction réservés

jeunes ont à cœur de travailler dans un environnement dans lequel ils se sentent bien : prévenir les nuisances sonores peut donc s'imposer comme un comme un moyen de **rétention des talents** ».

Micro-zoning et espaces de repli

L'étude permet aussi de pointer les conséquences de **nuisances sonores répétées** : la très grande majorité des actifs concernés estiment que celles-ci ont des répercussions sur leur travail et leur santé en termes de fatigue, de **nervosité** ou d'**agressivité** (84 %), de **qualité de leur travail** (73 %), d'équilibre général de leur **santé** (73 %) ou l'apparition de **troubles auditifs** (65 %).

« *Outre les dérèglements des équilibres produits par les expositions sonores, c'est l'usure prématurée des cellules de l'oreille qui est à craindre*, avertit Sébastien Leroy. *Elles sont les premières exposées au **stress acoustique** issu du bruit, altérant les trois fonctions clés de l'audition : communication, alerte, émotion*. » Un **temps de récupération** est donc nécessaire, équivalent au temps d'exposition. Plus globalement, la santé auditive s'impose comme « *un enjeu d'écologie humaine* ».

Pour le porte-parole de l'association **JNA,** « *il est temps d'adapter l'environnement de travail aux besoins des individus, pour respecter leur équilibre. Des solutions existent, comme le **micro-zoning (répartition et aménagement des postes de travail)**, les **espaces de repli**, le rappel des règles de vie. Pour les appliquer, les **managers** ont un rôle essentiel à jouer*. » Une implication managériale nécessaire pour adresser un sujet transverse, qui relève aussi bien de la prévention santé que de la QVT, de la performance individuelle que de l'harmonie au sein des équipes.

Gilles Marchand

** Association organisatrice de la **Journée Nationale de l'Audition.** Pour aller plus loin : Santé-auditive-autravail*

Tous droits de reproduction réservés

Côté Manche

PAYS : France
PAGE(S) :24
SURFACE :19 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :(15000)
JOURNALISTE : Apei-Actualités

► **14 octobre 2020**

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Déconfinement : prenez soin de votre audition

APEI-Actualités

Rester attentif à sa santé est indispensable pendant cette crise sanitaire, y compris pour la prévention de troubles auditifs dont la presbyacousie qui concerne les seniors, dès 60 ans.

« Pendant l'épidémie de Covid-19, il est indispensable de rester attentif à sa santé », rappelle Santé publique France. Y compris lorsqu'il s'agit de soins de prévention comme les aides auditives. « Pendant le confinement, elles ont été délaissées par un grand nombre de seniors, faute de piles, de nettoyage, de réglage », constate l'association indépendante JNA regroupant des spécialistes de l'audition. Or, une prise en charge précoce et un suivi régulier des troubles auditifs permettent de garantir de meilleurs résultats.

A l'heure du déconfinement, les médecins ORL et les audioprothésistes ont mis en place des mesures sanitaires adaptées afin de garantir des consultations en toute sécurité. Mieux vaut donc ne pas attendre si vous êtes de plus en plus gêné(e) par le bruit, souffrez d'acouphènes, percevez mal certains mots lors d'une conversation ou si votre entourage vous reproche de parler trop fort...

Dépistage précoce

Les seniors sont particulièrement concernés car les cellules sensorielles de l'oreille s'usent naturellement avec l'avancée en âge. C'est la presbyacousie qui commence à partir de 60 ans pour les hommes, avec une perte progressive d'environ un décibel par an jusqu'à 70 ans et davantage au-delà.

Les femmes sont généralement concernées dix ans plus tard. En moyenne, le premier dépistage auditif est effectué à 67 ans, l'équipement en aides auditives vers 72 ans. Ils pourraient néanmoins être plus précoces pour mieux préserver la qualité de vie au quotidien mais aussi les fonctions cognitives des seniors. « Il est indispensable de maintenir les trois fonctions clés de l'audition : l'alerte, la communication et les émotions », insiste l'association JNA. Elles sont en effet primordiales pour le bon fonctionnement du cerveau, entretenir des relations sociales et garder le moral.

Les aides auditives mieux remboursées

Ayant fait l'objet de nombreuses innovations techniques ces dernières années, les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par l'Assurance maladie.

Depuis le 1er janvier 2020, le reste à charge pour les personnes ayant une prescription médicale a diminué de 250 €. En 2021, le remboursement sera total pour un panier d'équipements (répertorié en classe 1 : qualité esthétique, technique et garanties) dans le cadre du 100 % Santé. ■

0gEV2TGk_SkGJcdq7v6ZjnV3VwUFDi_nRwmIaUHceYzw1iChnMC-xWQqQnILJKxsMMWE3

Tous droits de reproduction réservés

Essentiel Santé
@EssentielSante

Semaine de la santé auditive au travail : un Français sur deux est dérangé par le bruit en #télétravail. #audition @jna_association https://t.co/1f3wvQLjOQ

13 octobre 2020

Tous droits de reproduction réservés

Déficience auditive : les Français sont encore trop peu appareillés

Natura-Sciences | Mis à jour le 09/10/2020 à 11:30 - Publié le 09/10/2020 à 11:06
Pas de commentaire

En plus des raisons médicales, les expositions prolongées à des sources de bruits intenses nuisent à la qualité de l'ouïe. En France, 10% de la population souffrirait de déficience auditive. Or, seules 17% des personnes atteintes d'une pathologie liée au fonctionnement de l'oreille sont équipées d'audioprothèses. Une proportion que le ministère de la Santé espère voir augmenter dès le 1er janvier 2021, dans le cadre du 100% santé.

L'écoute de musique à un volume amplifié pendant une longue durée est le premier élément qui explique la défaillance auditive. PHOTO//CC0 Domaine public

Neuf Français sur dix estiment qu'une bonne audition est nécessaire pour avoir d'une bonne santé. C'est ce qui ressort de l'enquête Ifop « *Quel avenir pour les oreilles des Français ?* » réalisée pour l'association **JNA (Journée nationale de l'audition).** Dans le même temps, 10% de la population française souffrirait de perte d'acuité auditive. Cela se matérialise par des difficultés croissantes à entendre, interpréter et comprendre les sons environnants. Pourtant, seuls 17% de ces Français atteints de baisse de l'audition seraient équipés d'un appareil auditif. Pourtant, de plus en plus de professionnels, à l'image de l'audioprothésiste Vivason, proposent des solutions d'appareillage.

Le 15 septembre dernier, Olivier Véran a rappelé les objectifs d'évolution pour l'année 2021. Ainsi, lors d'une réunion du comité de suivi du dispositif 100% santé, le ministre de la Santé a affirmé son souhait de voir le nombre de ventes d'équipements auditifs augmenter. Olivier Véran espère également que les complémentaires santé ne seront pas une entrave à ce déploiement. « *S'il faut avancer 500 ou 800 euros pour des lunettes, des prothèses … les conditions de réussite du 100% santé ne sont pas remplies* » déplore le cabinet du ministre.

Des écouteurs à trop haut volume

Plusieurs causes peuvent être à l'origine d'une baisse d'audition. Elle commence dès lors que la perte de sensibilité aux sons est de 20 décibels. Lorsque cette perte légère intervient, il devient difficile pour la personne d'entendre les voix faibles ou lointaines, notamment dans un milieu

Tous droits de reproduction réservés

bruyant. Selon l'association JNA, l'écoute de musique à un volume amplifié pendant une longue durée est le premier élément qui explique la défaillance auditive. Cette problématique concerne une grande partie des utilisateurs d'écouteurs.

En moyenne, 25% d'entre eux déclarent écouter de la musique à un volume élevé. Or, cette part passe à 43% chez les 15-17 ans. Et cela a des conséquences délétères sur la santé des personnes dont les oreilles sont atteintes. Souvent, ces dernières se plaignent de pertes de concentrations, de stress, de fatigue et d'anxiété. De manière plus générale, toutes les sources de pollutions sonores peuvent dégrader l'audition. C'est pourquoi l'association JNA rappelle « *l'urgence de prendre en compte les risques anthropiques afin de développer une nouvelle écologie respectueuse des besoins physiologiques de l'oreille* ».

Souhait d'un « *engagement politique fort* »

Jean-Luc Puel, professeur à l'institut des neurosciences de Montpellier et président du conseil d'administration de l'association JNA, souhaite sensibiliser davantage. « S*eul un engagement politique fort permettra de dépasser les résistances au changement dont souffre encore l'audition du fait d'une vision politique uniquementcurative* » déclare-t-il.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la production mondiale d'appareils auditifs est largement insuffisante. Seuls 10% des besoins mondiaux sont couverts, et seulement 3% de ceux des pays en développement. Or, les prothèses auditives, les implants cochléaires et les dispositifs d'aide à l'audition sont les seuls outils offrant une amélioration durable de l'audition. Dans tous les cas, que la déficience auditive soit engendrée par des causes congénitales ou acquises, aucun remède naturel n'a fait ses preuves.

Auteur :*Chaymaa Deb, journaliste de Natura Sciences*

Tous droits de reproduction réservés

PARENTS

URL :http://parents.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

► 10 octobre 2020 - 04:30

> Version en ligne

Santé auditive : le télétravail est tout aussi néfaste

La perception d'une gêne causée par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail se trouve davantage impactée par le recours massif au télétravail depuis le début de la crise sanitaire. En effet, plus d'un actif sur deux en télétravail déclare être gêné par le bruit et les nuisances sonores sur son lieu de travail. Ces derniers ne sont en effet pas épargnés par les désagréments liés aux conversations téléphoniques ou par les mauvais usages des casques et écouteurs. Tous les ans au mois d'octobre, l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** organise la « Semaine de la Santé Auditive au travail » dont le but est de mettre l'accent sur les nuisances du bruit au travail. A cette occasion, une nouvelle enquête Ifop pour la **JNA** présente des résultats inédits sur l'exposition au bruit en situation de télétravail. Car crise sanitaire mondiale et confinement obligent, un nouveau facteur différenciant dans la perception du bruit sur le lieu de travail apparaît cette année : la pratique du télétravail. Et contrairement à une idée reçue, elle ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive , et peut au contraire parfois même les aggraver…

En effet, un tiers des actifs en poste déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire (contre 25% selon d'autres enquêtes IFOP en 2019). Dans le détail, 10% indiquent télétravailler tout le temps ou la plupart du temps (4 à 5 jours par semaine), 12% de façon régulière (2 à 3 jours par semaine) et 12% de temps en temps (moins de 2 jours par semaine). « Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois suite à l'épidémie de coronavirus, concerne davantage les répondants masculins que féminins ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler. C'est une pratique largement adoptée par les CSP+. », observent les auteurs de l'enquête.

L'apparition de troubles auditifs, conséquence négative qui progresse

Or, les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% VS 53%). Ainsi, 66% des personnes qui télétravaillent 2 à 3 jours par semaine sont gênées par le bruit sur leur lieu de travail. Comment l'expliquer ? Les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante, d'autant que si la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs. Or, les nuisances sonores sur leur lieu de travail, ne sont pas sans provoquer des répercussions sur le travail mais aussi la santé.

Les sondés font notamment état de comportements tels que la fatigue, la nervosité ou l'agressivité (84%), la qualité de leur travail (73%), l'équilibre général de leur santé (73%) ou l'apparition de troubles auditifs (65%). « L'apparition de troubles auditifs est l'élément qui connaît la plus forte hausse, cité cette année par 65% des répondants. », soulignent les auteurs de l'étude. Ces derniers notent toutefois de fortes disparités selon les secteurs d'activité. Sans surprise, les travailleurs du BTP sont plus sujets aux dommages physiques et psychologiques tandis que les professions intellectuelles supérieures sont celles qui mentionnent le plus l'impact des nuisances sonores sur la qualité de leur travail.

Attention à l'utilisation de casques et écouteurs sur une longue durée

Quant au télétravrail, la fréquence influe fortement sur les réponses, que ce soit sur la santé et sur la productivité. Les personnes télétravaillant 4 à 5 jours par semaine se déclarent en effet davantage susceptibles de subir des répercussions suite au bruit sur leur lieu de travail : 45% affirment que des impacts sur leur comportement et sur la qualité de leur travail sont tout à fait possibles et 34% sur l'équilibre général de leur santé. Les actifs qui télétravaillent sont également nombreux à répondre par l'affirmative quand on leur demande si les nuisances sonores sur leur lieu de travail peuvent compliquer la compréhension de la parole, notamment les télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine).

Tous droits de reproduction réservés

Ces derniers évoquent surtout des difficultés de compréhension lors d'échanges en face-à-face et numériques : les conversations téléphoniques, les réunions de travail et les déjeuners collectifs ou séminaires. Echanges en visioconférence, téléphone... si une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire, celles-ci concernent aussi le cadre privé. Selon les auteurs, « les difficultés auditives rencontrées depuis le Covid-19 impactent non seulement les communications professionnelles, mais également personnelles. Le lieu de travail étant confondu à l'espace de vie privée, il est logique que la « frontière » du bruit ne s'arrête pas sur le lieu de travail. »

S'ajoute à cela le fait que près des deux tiers des personnes télétravaillant depuis la crise sanitaire utilisent un casque ou des écouteurs dans ce cadre. Or des enquêtes pour la **JNA** ont montré que l'utilisation d'un casque ne va pas toujours de pair avec une protection auditive. Les télétravailleurs réguliers ont par ailleurs eu plus tendance à enfiler casques ou écouteurs pour travailler chez eux, de même que ceux avec au moins un enfant au foyer. « Les résultats indiquent l'urgence d'investir le bruit et ses impacts santé comme véritable enjeu de santé publique. En l'état actuel, le télétravail ne représente pas une solution pour améliorer ses effets sur le capital humain. », concluent les auteurs du sondage.

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail dans le viseur de la cinquième semaine de l'audition au travail

Le télétravail se révèle une source de nuisance sonore pour de nombreux actifs. À l'occasion de sa cinquième semaine de l'audition, du 12 au 16 octobre, l'association JNA s'est interrogée sur les moyens d'accompagner cette évolution sociétale. Résultats de l'enquête « Comprendre la parole au travail, un défi ?».

Pour la cinquième année consécutive, l'association **JNA (Journée nationale de l'audition)** organise sa « Semaine de l'audition au travail » (12-16 octobre 2020). Cette journée vise à sensibiliser les entreprises à l'importance de l'environnement sonore sur le lieu de travail. À cette occasion, une enquête Ifop-**JNA** « Comprendre la parole au travail, un défi ? » a été menée. Les organisateurs se sont intéressés à l'impact du télétravail sur l'ouïe. Les enquêteurs ont interrogé des salariés, des artisans et indépendants, et des autoentrepreneurs. Le sondage révèle que 34 % des actifs travaillent à distance depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19 (contre 25 % en 2019), soit temporairement soit de façon récurrente.

Les télétravailleurs gênés par le bruit

Paradoxe : alors que l'on s'attendait à ce que ce nouveau mode d'exercice du travail permette de réaliser ses missions dans un environnement plus calme, l'enquête révèle qu'une majorité des personnes en télétravail ont été gênées par le bruit (pollution sonore à l'extérieur de locaux, matériel utilisé, conversations téléphoniques, présence d'autres personnes du foyer dans une même pièce…).

Les résultats vont de 66 à 74 % pour les différentes dimensions : 74 % en échanges collectifs en visioconférence, 73 % au téléphone, 71 % en échanges individuels en visioconférence et 66 % avec leurs proches. Ce dernier chiffre soulève le fait que les difficultés auditives rencontrées depuis la Covid-19 impactent non seulement les communications professionnelles, mais également personnelles, dans le cadre privé. Le lieu de travail étant confondu à l'espace de vie privée, il est logique que la « frontière » du bruit ne s'arrête pas sur le lieu de travail. De surcroît, cette gêne auditive est pour beaucoup répétitive : 40 % environ des répondants affirmant éprouver ces difficultés auditives « souvent », notamment lors d'échanges collectifs numériques (40 %) et d'échanges téléphoniques (39 %). À noter également que près des deux tiers des personnes (62 %) télétravaillant depuis la crise sanitaire utilisent un casque ou des écouteurs dans ce cadre. Or

Tous droits de reproduction réservés

de récentes enquêtes pour la **JNA** ont montré que l'utilisation d'un casque ne va pas toujours de pair avec un réflexe de protection auditive.

Les télétravailleurs réguliers se sont déclarés plus gênés que les télétravailleurs occasionnels. Les télétravailleurs ont également été plus nombreux à réaliser un test auditif pour dépister une défaillance de leur ouïe que les autres actifs.

L'impact du bruit dans le BTP

Les personnes travaillant dans le BTP et la construction répondent en grande majorité que le bruit sur leur lieu de travail est propice à déclencher des difficultés de compréhension orale dans la plupart des situations évoquées, en cas de conversations téléphoniques notamment (63 % contre 50 % en moyenne), de réunions de travail (56 % contre 42 %) et pour la perception des signaux sonores (36 % contre 27 %).Ils sont aussi, parmi les différents secteurs d'activité, les plus sujets aux dommages physiques et psychologiques dus au bruit sur leur lieu de travail, puisqu'ils sont 79 % à évoquer à la fois des effets sur l'équilibre général de leur santé (contre 73 % en moyenne) et sur l'apparition de troubles auditifs (contre 65 % en moyenne).

En savoir plus : www.sante-auditive-autravail.org

Tous droits de reproduction réservés

10:53:45 C'est mon boulot - Philippe Duport. La crise sanitaire et le confinement notamment n'ont pas été sans conséquences sur la santé des salariés. Ca fait mal au dos, aux oreilles, à la tête et avec du stress en plus. Les témoignages d'ostéopathe et de kinés disaient que leur cabinet étaient débordés de patients qui venaient pour des douleurs aux cervicales, au coude, avec des tendinites dans le bas du dos, dans la région lombaire. Une très officielle étude menée par Santé publique France vient confirmer ce phénomène, le confinement et le télétravail qui s'est improvisé a provoqué une vague de lombalgies chez ceux qui ont dû improviser un poste de travail à la maison.

10:55:10 Le télétravail a eu aussi des conséquences sur l' audition, selon une enquête de l'IFOP pour la journée nationale de l' audition, plus d'un actif sur 2 qui travaille à son domicile est gêné par le bruit.

10:55:46 Evocdation de l'impact de la crise sur le moral des salariés.

10:55:46 Intensité du travail, sentiment d'insécurité, peur de perdre son travail, mauvaise qualité des rapports sociaux, ces risques psycho-sociaux se sont aggravés depuis le début de la crise selon une enquête de Malakoff Humanis.

10:56:14

Tous droits de reproduction réservés

franceinfo:
URL :http://www.francetvinfo.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public
► 13 octobre 2020 - 06:05
> Version en ligne

Mal au dos, problèmes d'audition, moral en berne : le confinement a laissé des traces chez les télétravailleurs

La crise sanitaire, et notamment le confinement, n'a pas été sans conséquences sur la santé des salariés. Ça fait mal au dos ou aux oreilles, avec du stress en plus.

--'--

--'--

Copié dans le presse-papier !

Mis à jour le 13/10/2020 | 08:03
publié le 13/10/2020 | 08:03

Les douleurs au dos se sont accentuées pendant le confinement. (RICHARD VILLALON / MAXPPP)

Les ostéopathes et kinés l'ont dit dès la fin du confinement : certains de leurs cabinets sont débordés de patients, qui consultent pour des douleurs aux cervicales, aux coudes, dans le bas du dos ou encore dans la région lombaire. Une étude de Santé Publique France confirme ce phénomène.

Le confinement, et le télétravail qui s'est improvisé, a provoqué une vague de lombalgies chez ceux qui ont dû se créer un poste de travail à la maison. Sur un échantillon de 3 200 personnes qui

Tous droits de reproduction réservés

ont travaillé chez elles pendant le confinement, 10% ont développé une lombalgie, alors qu'elles n'avaient pas mal au dos auparavant. Un chiffre encore plus élevé (16%) chez celles qui ne pratiquaient pas le télétravail avant le confinement. Les canapés et les chaises de cuisine ont laissé des traces sur les lombaires des salariés.

D'autres ont souffert du dos : ceux qui, en première ligne, ont vu leur charge de travail augmenter à l'hôpital, dans les grands magasins ou dans les entrepôts par exemple. Ces salariés ont constaté une aggravation de leurs maux de dos, explique Santé Publique France. Et le mal de dos est très répandu dans le monde du travail. Selon l'étude, un tiers des travailleurs interrogés en souffraient déjà avant le confinement.

Plus étonnant, le télétravail a aussi eu des conséquences sur l'audition. À priori, travailler chez soi, c'est être loin des bruits de l'open space. Mais en fait, selon une enquête menée par l'Ifop pour la **Journée nationale de l'audition,** plus d'un actif sur deux qui travaille à son domicile est gêné par le bruit. Cela peut être des conversations téléphoniques, des bruits de la rue ou du bruit émis par les autres personnes présentes à la maison. Une majorité d'actifs qui sont en poste, 53% exactement, disent aussi qu'ils ont du mal à entendre les autres depuis l'obligation du port du masque.

La crise sanitaire a aussi joué sur le moral entre l'intensité du travail, la peur de perdre son travail et la mauvaise qualité des rapports sociaux. Ces trois risques psychosociaux se sont aggravés depuis le début de la crise du Covid-19, note à son tour Malakoff Humanis, dans une étude à paraître le 13 octobre. Le même institut révélait quelques jours plus tôt que les risques psychosociaux étaient devenus le deuxième motif d'arrêt maladie au printemps, au plus fort de la crise.

A lire aussi
- Une aide de 500 euros aux salariés qui "verdissent" leurs déplacements
- Serrurier, aide ménagère... Ces métiers en tension qui manquent de candidats
- Plan de relance : une prime de 4 000 euros pour embaucher un travailleur handicapé
- Télétravail : des logiciels permettent de surveiller les employés par écran interposé
- Emploi : la crise du Covid-19 a accéléré la mutation des entreprises vers le numérique

Sujets associés
- Vie-professionnelle
- Carrière
- Maladie
- Coronavirus
- Confinement
- Santé au travail
- Déconfinement
- C'est mon boulot
- Santé
- Emploi
- Eco / Conso

Tous droits de reproduction réservés

Les douleurs au dos se sont accentuées pendant le confinement. (RICHARD VILLALON / MAXPPP)

Tous droits de reproduction réservés

Essentiel Santé
@EssentielSante

Lorsque l'on travaille dans des bureaux, le bruit peut présenter une gêne importante. Comment s'en prémunir? #travail #SanteAuTravail @jna_association https://t.co/1a59ca0Spp

13 octobre 2020

Tous droits de reproduction réservés

06:26:16 C'est mon boulot - Philippe Duport. Commentaire sur l'impact de la crise sanitaire sur la santé des salariés. Selon une étude menée par Santé publique France le confinement et le télétravail a provoqué une vague de lombalgies chez ceux qui ont dû improviser un poste le travail à la maison. Sur un échantillon de 3200 personnes qui ont travaillé chez eux pendant le confinement, 10% ont développé une lombalgie.

06:27:45 Le télétravail a aussi des conséquences sur l'audition. Selon une enquête menée par l'Ifop pour la journée nationale de l'audition plus d'un actif sur deux qui travaille à son domicile est gêné par le bruit.

06:28:22 La crise sanitaire joue sur le moral selon une étude de Malakoff Humanis. Selon Malakoff Humanis les risques psychosociaux sont devenus le deuxième motif d'arrêt maladie au printemps au plus fort de la crise.

06:28:47

Tous droits de reproduction réservés

La santé auditive victime du télétravail

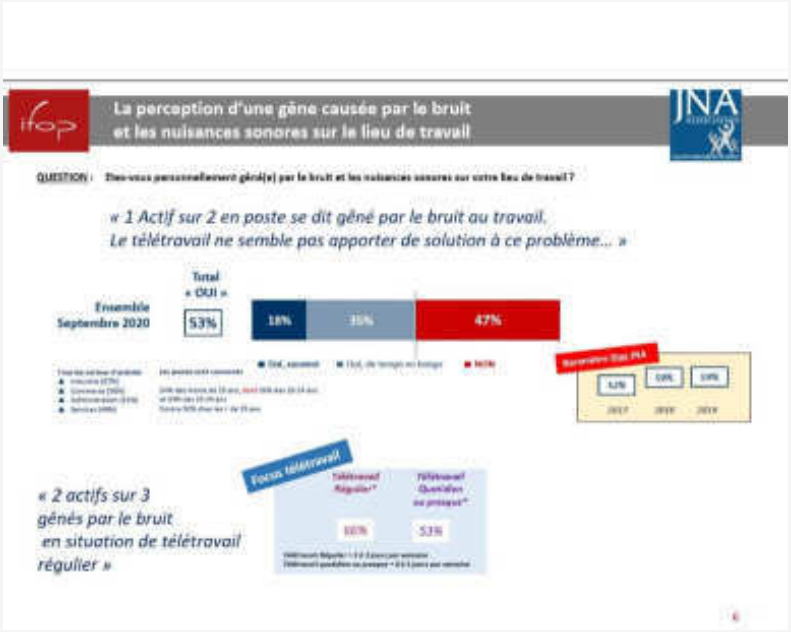

Détails Publié le jeudi 8 octobre 2020 10:49

Enquête

Campagne nationale Semaine de la Santé Auditive au Travail se déroulera du 12 au 16 octobre 2020.

Une enquête réalisée par l'Ifop pour la **Journée Nationale de l'Audition (JNA)** et publiée le 6 octobre, révèle que le télétravail ne réglerait pas le problème des impacts du bruit sur nos oreilles, a contrario il pourrait même l'aggraver. Cette pratique s'est pourtant fortement démocratisée avec la crise du Covid-19, et risque très certainement de faire partie de notre quotidien d'ici les prochaines années.

Sur l'échantillon de 1064 personnes qui a répondu à l'enquête, 53% des travailleurs (soit plus d'un actif sur deux) ont répondu par l'affirmative lorsqu'on leur a demandé s'ils étaient gênés par le bruit au travail. Concernant le télétravail, ceux qui le pratique régulièrement (2 à 3 jours/semaine) sont 66% a indiqué être dérangés par du bruit et/ou des nuisances sonores, ce qui représente 2 actifs sur 3. En revanche ce chiffre baisse pour les télétravailleurs quotidien (4 à 5 jours/semaine) puisqu'ils ne représentent plus que 53% à déclarer ressentir une gêne sonore.

Tous droits de reproduction réservés

Depuis le début de la crise sanitaire, 1 actif sur 3 (34%) déclarent travailler en télétravail (de 2 à 5 jours/semaine).

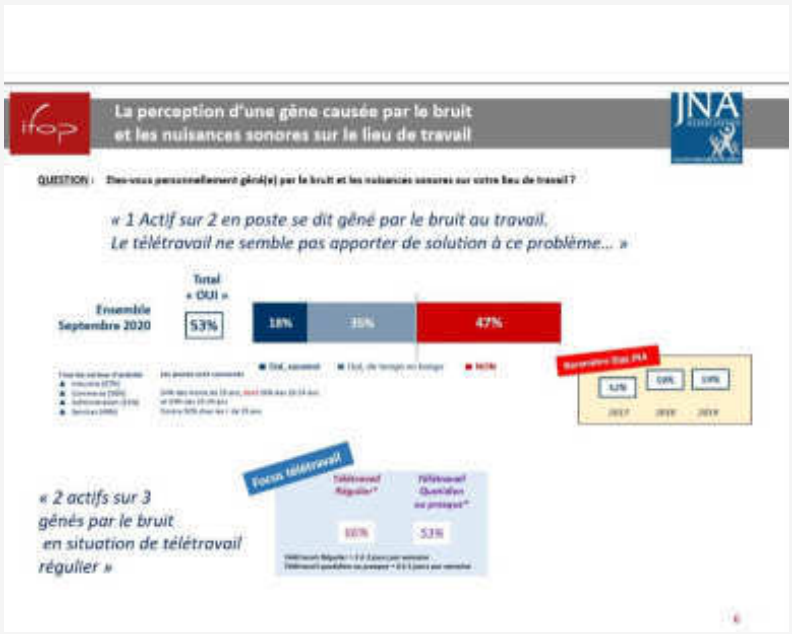

Le bruit extérieur toujours en 1ère place
Pour les télétravailleurs réguliers ou quotidien, le bruit en provenance de l'extérieur des locaux (respectivement 38% et 40%) ainsi que les conversations téléphoniques (38% et 41%) représentent les sources de bruit les plus gênantes. De leur côté, les travailleurs « classiques » indiquent que le bruit en provenance de l'extérieur des locaux reste la première source de gêne sonore avec 38%, puis les matériels utilisés (imprimantes, ordinateurs…) avec 31% puis les conversations téléphoniques avec 29%.

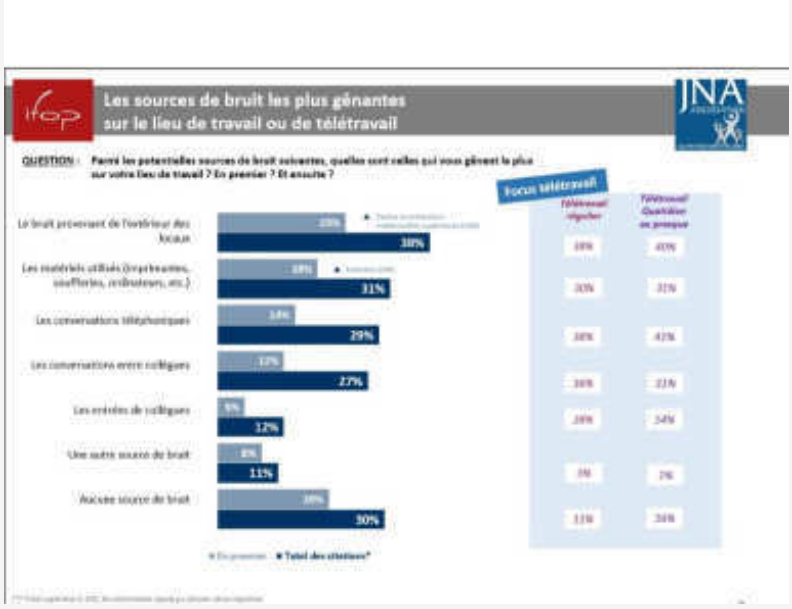

Incidence sur le comportement

Tous droits de reproduction réservés

Pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, le bruit a des répercussions sur leurs comportements, et dégrade la qualité de leur travail. De plus, cela aurait aussi des conséquences sur l'équilibre général de leur santé pour plus 75% d'entre eux, et cela conduirait également à l'apparition de troubles auditifs pour 80% des télétravailleurs. Même constat du côté des travailleurs normaux, avec 84% pour le comportement, 73% pour l'équilibre général de la santé et 65% pour l'apparition de troubles auditifs.

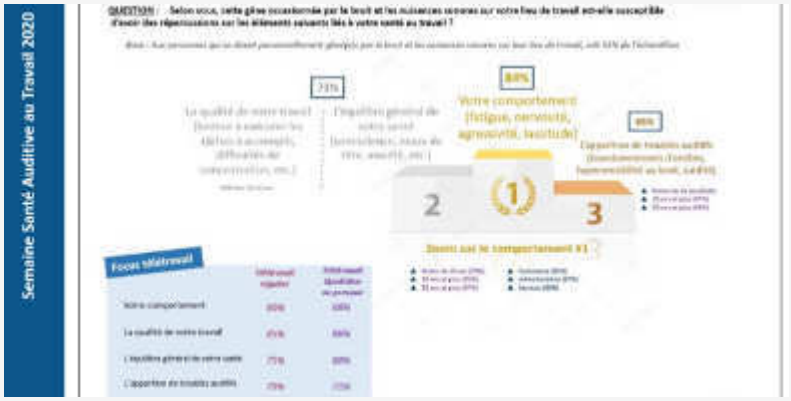

De multiples difficultés auditives

Pour 50% des travailleurs, la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques. Ce pourcentage s'élève à 65% chez les télétravailleurs. De plus, une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Tous droits de reproduction réservés

LIAISONS SOCIALES QUOTIDIEN

PAYS : France
PAGE(S) :6
SURFACE :12 %
PERIODICITE : Quotidien

DIFFUSION :(18597)

▸ **8 octobre 2020 - N°18157 - Actualité**

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

53 % des actifs en télétravail déclarent « être gêné par le bruit et les nuisances sonores » sur leur lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66 % des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition), publiée le 6 octobre. Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57 % contre 53 %). Pour celles qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41 % contre 29 % en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes. Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74 % en échanges collectifs en visioconférence, 73 % au téléphone, 71 % en échanges individuels en visioconférence et 66 % avec leurs proches. L'enquête a été réalisée sur internet, auprès d'un échantillon représentatif de 1 064 personnes en poste du 11 au 14 septembre. *Source AFP*

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :40-45
SURFACE :547 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

► **1 septembre 2020 - N°249**

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :40-45
SURFACE :547 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

► **1 septembre 2020 - N°249**

Le Synea compte parmi les deux principaux syndicats du secteur de l'audition, avec le SDA (ex-Unsaf), le troisième syndicat étant le Synam, qui représente les enseignes mutualistes. Le Synea regroupe les principales enseignes françaises, qui comptent environ 2800 centres en France sur un total de 4970 centres d'audition, soit 56 % d'entres eux, et 1700 audioprothésistes sur les 3810 au total, soit 45 % des audios français.

Le Synea participe notamment à la négociation du 100 % Santé, à la négociation des conventionnements avec les réseaux de soins, et il est signataire du livre blanc et de la charte de l'audioprothésiste avec, à l'époque, l'Unsaf (aujourd'hui SDA), le CNA et le Synam.

Guillaume Flahault, le président de ce syndicat depuis sept ans, revient pour nous sur le déroulement de la crise sanitaire pour les enseignes, sur le « monde d'après », mais également sur les bonnes pratiques à mettre en place dans la profession et les combats auxquels font face les entreprises de l'audition aujourd'hui.

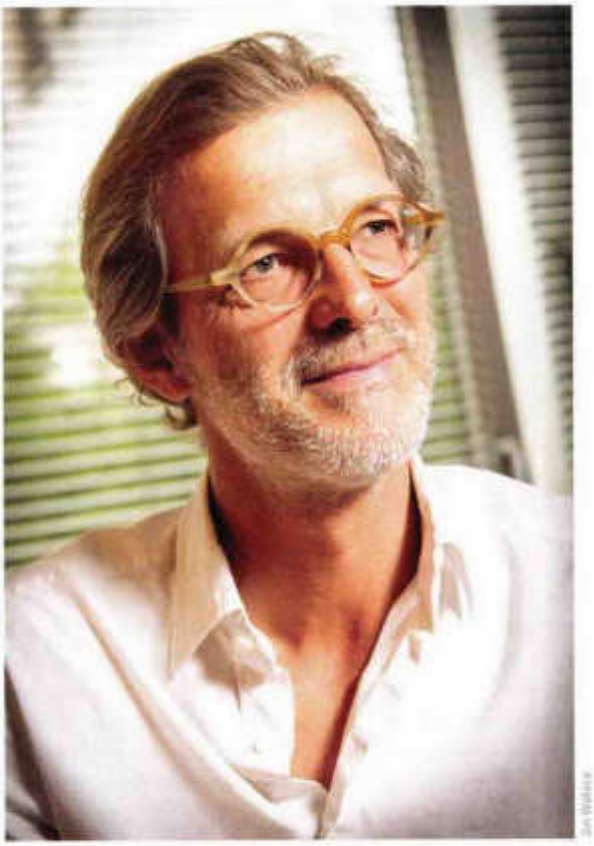

« Il faut adapter la réglementation sur la télé-audiologie et l'audiologie à domicile»

Audio Infos : Comment les grandes entreprises de l'audition ont-elles vécu la crise sanitaire ?

Guillaume Flahault : Nous avons tout le temps été présents. Bien sûr, en raison de l'âge moyen de nos patients, fermer les centres était une nécessité. Mais cela ne nous a pas empêchés de mettre en place un service minimum pour répondre aux besoins de nos patients. 153000 contacts et 23000 interventions physiques ont été enregistrés durant le confinement. Il est important de noter que l'approvisionnement en piles a été le besoin numéro 1 des contacts – il concernait 85 % de ceux-ci. Tous les centres, même s'ils étaient fermés, ont indiqué sur leur porte comment se procurer des piles à proximité. Nous avons été au rendez-vous et nous avons été félicités pour notre travail par le ministère de la Santé et par Mathilde Lignot-Leloup [à l'époque directrice de la Sécurité sociale, NDLR], que nous avons régulièrement tenus au courant. Nous avons ensuite aidé nos adhérents en leur donnant un protocole précis pour organiser au mieux le déconfinement. Mais attention, la crise n'est pas finie. Nous restons inquiets pour la suite et nous avons déjà recommandé à tous les professionnels de l'audition de maintenir un stock de masques, de visières et de gel hydroalcoolique pour dix semaines afin d'être prêts en cas de reprise de l'épidémie.

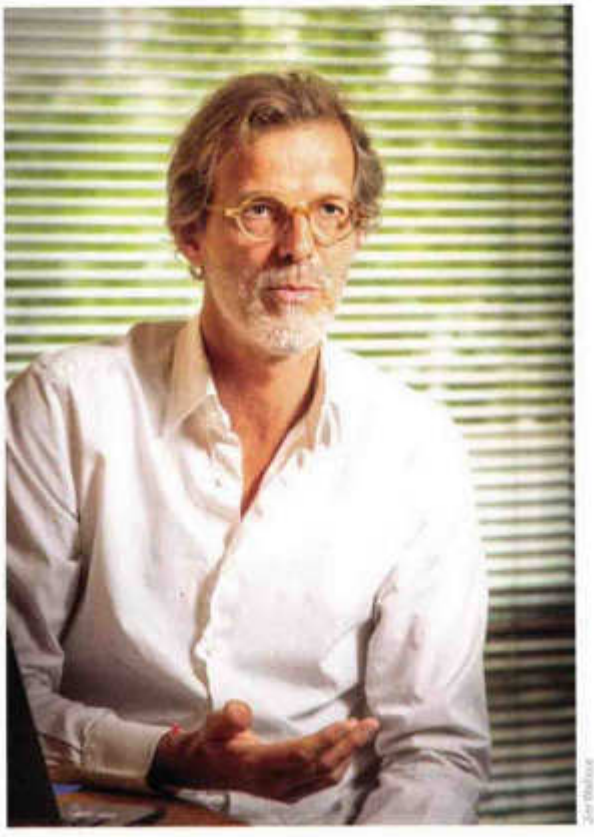

Audio Infos : Comment vos adhérents se portent-ils aujourd'hui ?

Guillaume Flahault : les chiffres de GfK, fin mai, montrent une baisse de l'activité de notre marché de - 36 % en

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :40-45
SURFACE :547 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

► **1 septembre 2020 - N°249**

cumul. Même s'il y a eu une activité significative en mai avec la prise en compte des dossiers en suspens, nous ne rattraperons jamais les mois de fermeture. D'autant qu'il y a un réel risque de goulot d'étranglement chez les ORL. Obtenir un rendez-vous avec le rattrapage des rendez-vous annulés pendant le confinement est devenu très compliqué, surtout dans les déserts médicaux ! Nous sommes également inquiets du risque d'attentisme dû à l'arrivée du 100 % Santé au 1er janvier 2021. Nous sommes donc sur nos gardes et très préoccupés par ce qui va se passer en termes sanitaires et financiers. Nous avons tous constaté une baisse de notre chiffre d'affaires de 20 à 30 %, ce qui veut dire que la quasi-totalité du secteur est passée dans le rouge. Il y a donc une réelle mise en danger, surtout des plus fragiles, comme les nouveaux installés, ainsi que les audioprothésistes ayant été malades ou qui ont connu un changement important de leur zone de chalandise... Les conséquences risquent d'être dramatiques. Nous avons été impressionnés par la capacité de réaction de Bercy pour aider les entreprises, notamment les plus petites mais, malheureusement, cela restera insuffisant.

Audio Infos : Quelles actions le syndicat mène-t-il pour éviter cela ?

Guillaume Flahault : Nous avons agi en informant nos adhérents concernant les aides dont ils pouvaient bénéficier. Beaucoup sont confrontés à une forte pression économique en raison des loyers pendant et après le confinement, avec une patientèle absente ou réduite. Nous avons mis des outils juridiques à la disposition de nos entreprises et sommes aussi intervenus auprès des bailleurs, mais c'est très compliqué et difficile, car il y a une multitude d'acteurs impliqués. Nous nous sommes adressés

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS
PAYS :France
PAGE(S) :40-45
SURFACE :547 %
PERIODICITE :Mensuel
JOURNALISTE :Nathalie Bloch-Sitbon
► 1 septembre 2020 - N°249

aux fédérations de bailleurs, car il est plus compliqué de s'adresser directement aux propriétaires indépendants. Nous avons travaillé ensemble pour appuyer chacun dans ses démarches. Notre objectif est de préparer l'avenir pour éviter une catastrophe. Il faut absolument mettre en œuvre des mesures à court terme de soutien de l'activité, tout en accélérant la mise en œuvre de mesures structurelles d'amélioration de l'accès aux soins auditifs. En termes de soutien économique, nous œuvrons pour obtenir des allègements de charges. Nous souhaitons également que soit revue la réglementation de la période d'essai des audioprothèses, afin de laisser libre la durée de l'essai pour les renouvellements, car certains patients eux-mêmes voudraient que cela dure moins que le mois prévu dans les textes. Nous voulons également que la CMU soit remontée à 950 € dès maintenant, mais également que soit réduite la période de prise en charge des renouvellements, pour qu'elle passe à deux ans entre deux renouvellements d'audioprothèses, au lieu de quatre ans actuellement. La philosophie du Synea s'articule notamment autour du principe fondamental du libre choix du patient. Il est, selon nous, indispensable d'aligner *a minima*, dès la mise en place du 100 % Santé, les remboursements des mutuelles pour la classe II sur ceux de la classe I. Il faut que les deux classes soient sur une même ligne de départ et ne pas faire d'économies sur le dos du patient. Il faut que les produits les plus technologiques aient les mêmes chances d'être choisis que ceux qui sont moins bons, et que le seul frein financier empêche les patients de s'équiper en classe II, si cela leur est nécessaire. Il faut également veiller à ce que la pratique et la facilitation du tiers payant universel non différencié entre classes I et II soient mises en place.

Audio Infos : Qu'est-ce que la crise a changé, selon vous ?

Guillaume Flahault : Nous avons d'abord pu voir l'impréparation de la plupart des centres, les limites réglementaires, mais aussi le côté indispensable de ces outils de télé-audiologie. Cette crise a montré ce que les personnes qui ont perdu l'autonomie vivaient au quotidien avec des difficultés d'accès aux soins. Il faut pouvoir répondre aux problématiques des malentendants en situation de dépendance : il y a 750 000 résidents en Ehpad en France, 1,4 million de personnes bénéficiant des différentes aides sociales des départements liées à la dépendance et, selon l'Insee, 800 000 malentendants avec une perte d'autonomie, dont 250 000 avec une perte moyenne à sévère. Le Synea est favorable à l'accès aux soins à distance pour les personnes en perte d'autonomie et nous demandons une adaptation de la réglementation sur la télé-audiologie et l'audiologie à domicile. La crainte des dérives des pratiques à domicile ou à distance ne doit pas empêcher d'avancer, il faut absolument trouver des solutions pour que l'accès aux soins soit possible pour tous. J'ai confiance dans la profession pour prendre soin d'éviter les dérives, et un encadrement est bien sûr à définir. Des précautions doivent être envisagées afin de garantir la sécurité ou la qualité de l'appareillage auditif. Nous avons constitué un groupe de travail sur ce sujet et nous aurons prochainement des propositions à présenter. Nous regardons de très près les différentes initiatives, comme celles de la région de Lille, avec Christian Renard. Afin d'éviter l'engorgement des prises de rendez-vous chez les spécialistes ORL de façon récurrente – et encore plus depuis le confinement –, ainsi que le problème des déserts médicaux, nous demandons le maintien de la prescription des médecins généralistes pour les primo-appareillages, au moins jusqu'à ce que ces derniers puissent accéder à la formation prévue pour eux dans le texte du 100 % Santé. Nous travaillons également pour améliorer l'accès aux soins, indispensable pour aider les personnes âgées à conserver leur autonomie et permettre à tous d'accéder si nécessaire à un appareillage.

« Il faut des promotions réfléchies et pertinentes, qui ne poussent pas à la consommation et qui soient directement liées à l'audition »

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :40-45
SURFACE :547 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

► **1 septembre 2020 - N°249**

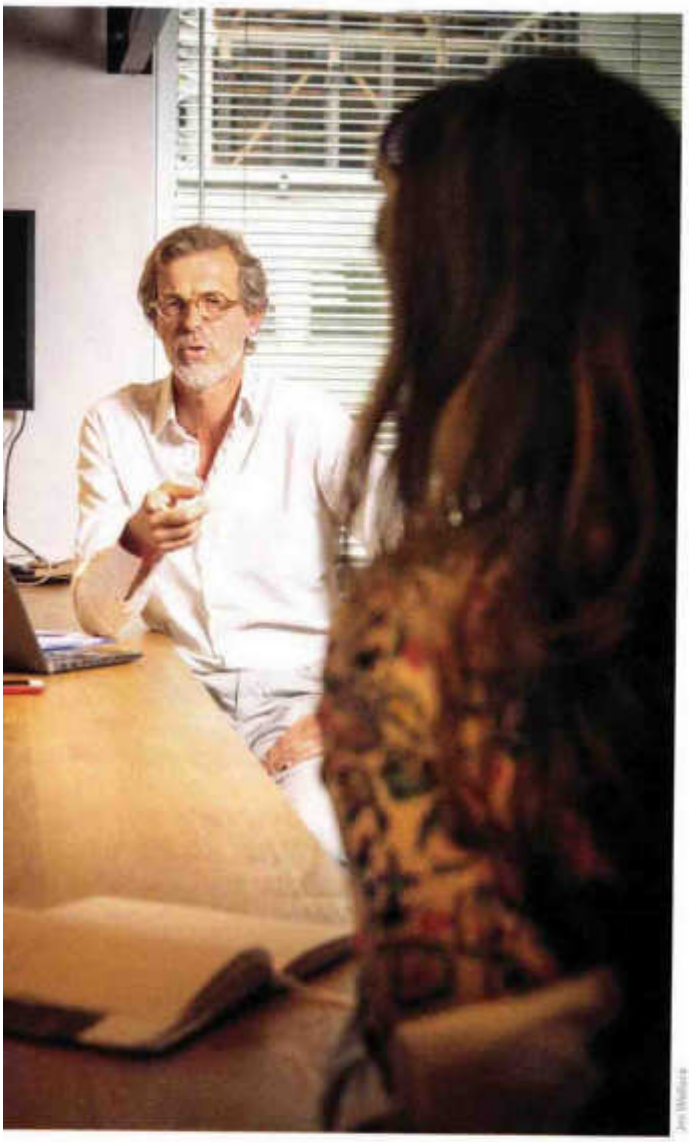

Audio Infos : Pensez-vous que la crise sanitaire a permis de mettre plus en lumière le grand âge et les problèmes d'audition ?

Guillaume Flahault : Oui… et non. Oui, car il a été prouvé par cette crise que les personnes souffrant de problèmes d'audition étaient encore plus isolées que les autres pendant le confinement. Mais les problèmes d'audition ont été un peu relégués en marge face aux risques de deuxième, voire de troisième vague, et font moins partie des priorités du gouvernement. Le Synea a constitué un fonds scientifique sur le sujet, avec plus de 50 études qui montrent que la perte auditive impacte le fonctionnement cérébral et accélère son vieillissement. Il faut marteler l'importance de la prise en charge précoce des troubles de l'audition et l'apport thérapeutique de l'appareillage auditif. C'est pourquoi nous voulons acter une campagne de prévention de la profession en 2021. Pour qu'elle ait plus d'impact, il faut que ce soit une campagne du ministère, quitte à ce que les syndicats la portent. Le gouvernement était d'accord sur le principe mais nous craignons que la crise ait rebattu les cartes des priorités d'action. Notre idée est de communiquer au deuxième semestre 2021, car il y a déjà des actions sur l'audition au premier trimestre avec les JNA (Journées nationales de l'audition). Nous souhaitons en faire un rendez-vous annuel.

« Notre objectif est de préparer l'avenir pour éviter une catastrophe »

Audio Infos : Quelle est la position du Synea sur les bonnes pratiques de la profession, notamment en matière de publicité et de promotions ?

Guillaume Flahault : Ce n'est pas un sujet nouveau. Nous avions déjà édité, avec tous les syndicats, une charte en 2017. Il est normal de la faire évoluer et de la mettre à jour, mais ce doit être dans un recueil valable pour toute la profession. Nul ne peut se substituer à l'Assurance maladie pour la mise en place des règles. Je pense qu'il faut veiller à avoir un descriptif de ces bonnes pratiques dans la convention de l'Assurance maladie. Il ne faut pas oublier non plus que les entreprises ont leurs propres règles et que la moitié des audioprothésistes en France sont salariés et sont tenus de suivre les règles de l'entreprise. Nous ne sommes pas contre les promotions, nous avons un avis plus modéré que certains. Pour nous, les promotions font partie intégrante de la communication d'un centre. Mais il faut des promotions réfléchies et pertinentes, qui ne poussent pas à la consommation. En mon nom propre, je suis contre les promotions excessives telles que le don d'un smartphone : je pense que cela renvoie une très mauvaise image. Un cadeau qui semble très cher, cela laisse à penser que nous avons vraiment des marges élevées. Un cadeau excessif fausse la réalité dans la tête de nos patients et donne une mauvaise image de la profession. Je trouve cette communication maladroite, mais je juge aussi dommage la « publicité » qui a entouré cette promotion et qui l'a rendue particulièrement visible. Au sein du Synea, nous souhaitons que les promotions ne concernent que des produits en lien direct avec l'audition. Nous travaillons de façon collégiale sur ce sujet et nous rendrons prochainement publiques les propositions du syndicat.

Audio Infos : Que pensez-vous de l'augmentation des formations à l'étranger ou à distance, notamment en Espagne ?

Guillaume Flahault : La position du Synea est qu'il faut renforcer la formation en France. Nous considérons qu'il

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS
PAYS :France
PAGE(S) :40-45
SURFACE :547 %
PERIODICITE :Mensuel
JOURNALISTE :Nathalie Bloch-Sitbon
▸ 1 septembre 2020 - N°249

« La crainte des dérives de la pratique à domicile ne doit pas empêcher d'avancer »

y a moins de garanties par rapport à la qualité de l'enseignement avec les professionnels formés en Espagne. Il y a trop d'étudiants à l'étranger. À nous de renforcer les écoles françaises et de les aider à accueillir un effectif plus important si le *numerus clausus* augmente. Les enseignes que je représente sont pour le rapatriement de la formation en France. Nous étions tout à fait favorables à l'ouverture des nouvelles écoles à Lille et Évreux. Nous pensons qu'il faut préserver une formation de qualité avec un nombre de diplômés qui correspond aux besoins. Selon nous, aujourd'hui, il faut peut-être faire évoluer le nombre de diplômes, à la lumière de l'évolution de la situation et de l'arrivée du 100 % Santé. Bien sûr, l'établissement du *numerus clausus* se fait au ministère mais les instances professionnelles sont régulièrement contactées.

Audio Infos : Comment voyez-vous la mise en place du 100 % Santé pour la profession ?

Guillaume Flahault : Je ne suis pas devin. Nous avons fait de nombreuses études prospectives, nous avons tenté d'anticiper l'évolution du marché et nous nous attendions à une forte augmentation du nombre de demandes. Mais la crise sanitaire a tout bouleversé. Les sujets liés aux personnes âgées sont devenus prioritaires mais l'impact de ces communications est plus faible que sans la crise. Je m'attends à une progression du marché, mais je ne sais pas si elle sera assez forte pour compenser la baisse du prix. Nous prévoyons une baisse des prix comprise entre 10 et 15 %. En effet, il y a un an, la part des produits d'accès, la classe I, dans les ventes représentait moins de 10 % ; elle est de 13 % aujourd'hui et devrait bientôt passer à 20 %. De plus, les prix moyens de la classe II vont aussi s'ajuster, il y aura forcément une baisse. Il va falloir faire très attention à préserver le modèle économique en ville et en zone rurale et protéger les centres les plus fragilisés par la crise. Il faut espérer une forte augmentation des volumes. Mais cela dépendra des deuxième et troisième vagues. Si ces vagues n'ont pas lieu, on pourra tabler sur la croissance attendue du marché.

Audio Infos : Quelles autres actions pensez-vous indispensables dans un futur proche ?

Guillaume Flahault : Nous souhaitons fédérer en France une filière de l'audiologie. Aujourd'hui, elle est embryonnaire. Une réflexion est nécessaire pour conjuguer en une filière toutes les expertises liées à l'audition. Les acteurs de l'audiologie mais aussi les compétences numériques, les outils de prévention, d'accompagnement, de télé-audiologie, de prise de rendez-vous, de l'industrie du son... Nous souhaitons fédérer les savoir-faire pour créer un pôle fort en France comme cela peut se faire dans d'autres industries.

Tous droits de reproduction réservés

13:48:16 Covid-19. L'Ile-de-France est en zone d'alerte renforcée et maximale. Les autorités appellent tant que possible la population à recourir au télétravail. Selon une enquête de l'IFOP et de l'association Journée nationale de l'audition, les télétravailleurs sont gênés par le bruit et cela peut même impacter leur santé auditive.

13:48:41 Commentaire Anne-Laure Jean.

13:48:57 Interview Pr Jean-Luc Puel, ORL, président de l'association Journée Nationale de l'Audition : 66% des personnes en télétravail seraient gênées par le bruit.

13:50:09

Tous droits de reproduction réservés

L'Hebdo

PAYS :France
PAGE(S) :33
SURFACE :19 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

RUBRIQUE :Autour de clisson
DIFFUSION :6827
JOURNALISTE :Apei-Actualités

► 8 octobre 2020

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Aides auditives : prenez soin de votre audition

APEI-Actualités

Rester attentif à sa santé est indispensable pendant cette crise sanitaire, y compris pour la prévention de troubles auditifs dont la presbyacousie qui concerne les seniors, dès 60 ans.

« Pendant l'épidémie de Covid-19, il est indispensable de rester attentif à sa santé », rappelle Santé publique France. Y compris lorsqu'il s'agit de soins de prévention comme les aides auditives. « Pendant le confinement, elles ont été délaissées par un grand nombre de seniors, faute de piles, de nettoyage, de réglage », constate l'association indépendante JNA regroupant des spécialistes de l'audition. Or, une prise en charge précoce et un suivi régulier des troubles auditifs permettent de garantir de meilleurs résultats.

Les médecins ORL et les audioprothésistes ont mis en place des mesures sanitaires adaptées afin de garantir des consultations en toute sécurité. Mieux vaut donc ne pas attendre si vous êtes de plus en plus gêné(e) par le bruit, souffrez d'acouphènes, percevez mal certains mots lors d'une conversation ou si votre entourage vous reproche de parler trop fort...

Dépistage précoce

Les seniors sont particulièrement concernés car les cellules sensorielles de l'oreille s'usent naturellement avec l'avancée en âge. C'est la presbyacousie qui commence à partir de 60 ans pour les hommes, avec 33 une perte progressive d'environ un décibel par an jusqu'à 70 ans et davantage au-delà.

Les femmes sont généralement concernées dix ans plus tard. En moyenne, le premier dépistage auditif est effectué à 67 ans, l'équipement en aides auditives vers 72 ans. Ils pourraient néanmoins être plus précoces pour mieux préserver la qualité de vie au quotidien mais aussi les fonctions cognitives des seniors. « Il est indispensable de maintenir les trois fonctions clés de l'audition : l'alerte, la communication et les émotions », insiste l'association JNA.

Elles sont en effet primordiales pour le bon fonctionnement du cerveau, entretenir des relations sociales et garder le moral.

Les aides auditives mieux remboursées

Ayant fait l'objet de nombreuses innovations techniques ces dernières années, les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par l'Assurance maladie. Depuis le 1 er janvier 2020, le reste à charge pour les personnes ayant une prescription médicale a diminué de 250 €.

En 2021, le remboursement sera total pour un panier d'équipements (répertorié en classe 1 : qualité esthétique, technique et garanties) dans le cadre du 100 % Santé. ■

0Itq6B9b4uVFYhbdIWVxD6w29YLZX5gSuEE2OfBG08gFNyfH6lP4fIdtsYFW44gBCNmQ1

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :26-29
SURFACE :345 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

▸ **1 septembre 2020 - N°249**

DE NOUVEAUX ESPOIRS DE MÉDICAMENTS pour restaurer l'audition

Par **Nathalie Bloch-Sitbon**

Alors que les recherches pour trouver des thérapies destinées à soigner l'audition étaient tenues en échec depuis des années, de nouveaux médicaments sont en phase d'essais cliniques dans différents laboratoires. La thérapie génique, portée par le tout nouvel Institut de l'audition, pourrait également s'avérer plus rapidement que prévu une voie thérapeutique. *Audio Infos* vous propose une plongée dans l'univers de la recherche médicamenteuse de l'audition.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :26-29
SURFACE :345 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

▸ **1 septembre 2020 - N°249**

Recherche médicamenteuse

LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES TRAVAILLENT sur des produits qui restaurent l'audition

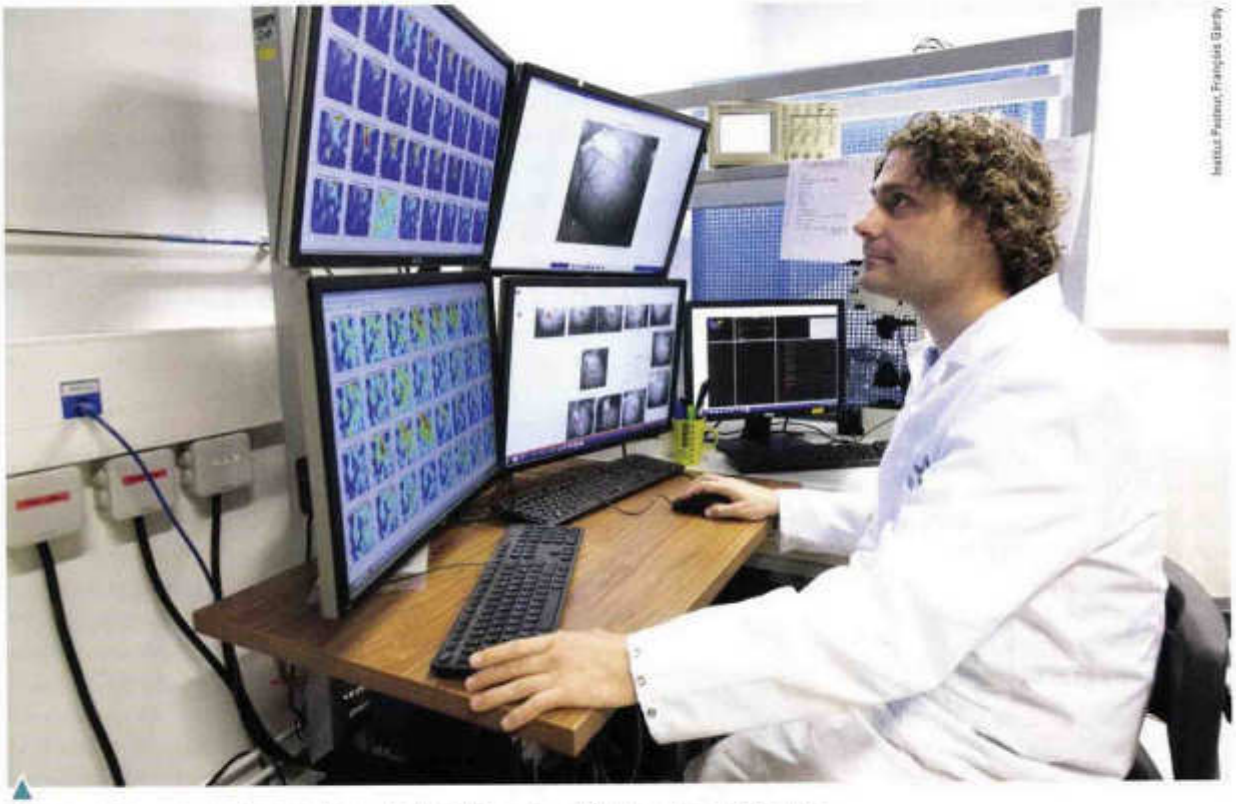

L'unité de génétique et de physiologie de l'audition de l'Institut Pasteur travaillait déjà sur le sujet de l'audition.

Le tout nouvel Institut de l'audition, et son association avec le laboratoire Sensorion, pourrait bien placer la France au premier plan des thérapies médicamenteuses et géniques pour l'audition. Deux spécialistes de l'audition nous proposent un tour d'horizon des thérapies actuelles et futures.

Par **Nathalie Bloch-Sitbon**

Soigner la surdité aujourd'hui revient uniquement à mettre en place des prothèses, au travers d'aides auditives ou d'implants. Aucune thérapie n'est, à ce jour, parvenue à rétablir l'audition ou même à l'empêcher de se détériorer.

Or, les recherches et les études cliniques se multiplient actuellement en France comme au niveau international.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :26-29
SURFACE :345 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

▸ **1 septembre 2020 - N°249**

« LA surdité n'existe pas, c'est un symptôme »

Alors les soins contre la surdité devraient drastiquement évoluer dans les quelques années à venir.
Placé sous la direction du Pr Christine Petit (lire notre interview dans le n° 248 d'*Audio Infos*), l'Institut de l'audition, centre issu de l'Institut Pasteur, récemment installé à Paris, devrait être un des fers de lance du rayonnement de la recherche française dans le domaine des thérapies de l'audition.

La diversité des surdités rend la médication compliquée

La surdité reste un domaine loin d'être totalement exploré. *« On parle de la surdité mais on a tort : il existe tant de surdités différentes. On a tendance à tout ranger dans la même boîte. LA surdité n'existe pas, c'est un symptôme »*, nous explique le Dr Sandrine Marlin, qui coordonne le centre de référence des surdités génétiques, à l'hôpital Necker – Enfants malades (Assistance publique – Hôpitaux de Paris) et dirige une équipe de recherche à l'institut Imagine (Institut des maladies génétiques).
« On ne traitera pas une surdité due au gène OTOF comme une otospongiose. Il est essentiel de déterminer les causes des surdités, en particulier génétiques. D'autant que, dans les pays développés, environ 80 % des surdités de l'enfant sont d'origine génétique. Avant de savoir si un traitement ou une prise en charge est envisageable, il faut trouver la cause afin de pouvoir agir de façon appropriée. »

Trois grands types de recherches thérapeutiques

Le Dr Marlin estime que trois grands types de recherches thérapeutiques sur les surdités sont actuellement déclarés dans le registre international des *Clinical Trials*, le registre officiel de tous les essais cliniques réalisés dans le monde. Dans chacun de ces trois grands axes de recherche, plusieurs dizaines d'essais sont déclarés, mais leurs conclusions ne sont pas encore rendues.
La première voie de recherche thérapeutique vise à protéger l'oreille interne, notamment lors de l'utilisation de substances ototoxiques (des médicaments ou substances dont les effets secondaires sont de porter atteinte au fonctionnement de l'audition).
La seconde voie de recherche tente de réactiver la régénération des cellules ciliées cochléaires endommagées. Ainsi, des laboratoires travaillent sur la réactivation des protéines nécessaires au développement des cellules sensorielles lors de la vie embryonnaire. Ces recherches pourraient être particulièrement utiles aux surdités non génétiques, notamment celles liées à l'âge.
Enfin, la voie troisième voie de recherche concerne la thérapie génique, qui travaille à réintroduire un morceau de génome dans les cellules ciliées pour qu'elles synthétisent la protéine nécessaire à leur bon fonctionnement. *« La thérapie génique est extrêmement compliquée, et les débouchés pour traiter les surdités associées à des cellules ciliées détruites ou altérées par des anomalies de développement importantes semblent très compromis. Les cellules sensorielles des patients doivent être en nombre suffisant et être peu altérées au moment de la thérapie génique pour espérer une amélioration auditive »*, temporise le Dr Sandrine Marlin.
Selon elle, les premières thérapies géniques sont encore en phase de développement et devraient être commercialisées dans la prochaine décennie. *« La thérapie génique est face à un défi important : être aussi efficace que l'implant cochléaire. Aussi, je pense qu'elles auront principalement un intérêt pour les surdités progressives. Elles rendront possible l'arrêt de la dégradation de l'audition, mais je ne suis pas sûre qu'elles permettront dans un grand nombre de cas de retrouver une audition normale. Les patients pourraient avoir besoin de prothèses auditives encore longtemps. »*

Le Dr Sandrine Marlin coordonne le centre de référence des surdités génétiques à l'hôpital Necker – Enfants malades (AP-HP) et dirige une équipe de recherche à l'institut Imagine (Institut des maladies génétiques).

L'appareillage restera encore la principale solution

Une conclusion que partage le Pr Jean-Luc Puel, président de l'association JNA (Journée nationale de l'audition) et directeur de l'Institut des neurosciences – Inserm Montpellier. Selon lui, la première intention quand on commence à perdre l'audition restera l'appareillage ; les patients ne connaîtront pas forcément l'existence de médicaments appropriés et reculeront peut-être devant le côté parfois invasif de leur administration. C'est seulement quand la surdité progressive devient trop importante que l'appareillage montre ses limites. *« Il ne va pas y avoir de miracles ; on ne va pas réparer l'oreille tout de suite. Au mieux, on va ralentir la dégénérescence de l'oreille*, assure-t-il. *Avec la pharmacologie, on pourrait ralentir la presbyacousie, l'appareillage pourrait ainsi être efficace plus longtemps. Il en est de même pour les implants cochléaires : les médicaments pourraient empêcher les cellules restantes de mourir et la fibrose de s'installer. Il n'existe pas une technique qui remplace l'autre : elles vont se compléter et s'enrichir. »* Avant

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS
PAYS :France
PAGE(S) :26-29
SURFACE :345 %
PERIODICITE :Mensuel
JOURNALISTE :Nathalie Bloch-Sitbon
▸ 1 septembre 2020 - N°249

La façade de l'Institut de l'audition, près de la place de la Bastille, à Paris.

un traumatisme sonore ou protéger l'oreille contre les effets secondaires de certains médicaments, notamment les chimiothérapies. Il constate également certains progrès dans le domaine des acouphènes.

Des médicaments dans les cinq prochaines années ?

Néanmoins, il rappelle qu'il est toujours compliqué de savoir quand les thérapies pourront être mises sur le marché. *« Il convient d'attendre les derniers tests et essais cliniques. Mais cela pourrait aller très vite. Si un médicament passe en phase 3, il pourrait être commercialisé dans les cinq prochaines années. Toutefois, il faut rester prudent car des essais ont déjà été recalés en phase 3. »*

La phase 1 vise à cerner la toxicité du produit, la phase 2 à définir son efficacité et les dosages, et la phase 3 à élargir la population intégrée au test pour pouvoir vérifier son intérêt par rapport à un placebo ou un médicament équivalent.

En revanche, le Pr Puel considère que les thérapies géniques ne se généraliseront qu'à long terme. *« Il faut montrer l'innocuité des traitements. On s'adresse à des mutations dont le nombre peut être très important. Aller vers une médecine personnalisée pour traiter précisément la mutation est nécessaire. »*

« La thérapie génique est face à un défi important : être aussi efficace que l'implant cochléaire »

d'ajouter que l'appareillage va également s'améliorer grâce à l'apport de l'intelligence artificielle et aux progrès du traitement du signal.

Selon lui, les premières thérapies médicamenteuses des surdités viendront de la pharmacologie de l'oreille interne, comme des traitements pour traiter ou ralentir la presbyacousie, freiner la dégénérescence des cellules après

Des résultats positifs pour un candidat médicament contre les acouphènes

La société bio-pharmaceutique américaine Otonomy a annoncé récemment des résultats positifs pour son candidat médicament l'OTO-313 lors de l'essai clinique de phase 1 (cernant la toxicité) chez des patients atteints d'acouphènes persistants d'au moins gravité modérée.

L'OTO-313 est une formulation à exposition prolongée de la gacyclidine, un antagoniste puissant et sélectif des récepteurs N-méthyl-D-aspartate (NMDA), permettant une administration localisée du médicament dans l'oreille interne. La société ambitionne que la gacyclidine réduise la gravité des symptômes d'acouphène après une lésion cochléaire en diminuant la suractivation des fibres nerveuses auditives endommagées dans la cochlée et leurs connexions.

L'étude clinique portait sur 31 patients suivis pendant huit semaines, durant lesquelles les patients, sous traitement ou sous placebo, signalaient quotidiennement l'intensité des acouphènes et la gêne ressentie. L'essai a montré des résultats positifs, avec un profil d'innocuité favorable. Otonomy a annoncé la mise en place de l'étude en phase 2 (valider l'efficacité et les doses).

À noter qu'une thérapie des acouphènes par la sophrologie a également fait l'objet d'une publication montrant de bons résultats.

Tous droits de reproduction réservés

La Vie Quercynoise

PAYS :France
PAGE(S) :27
SURFACE :20 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

RUBRIQUE :Génération séniors
DIFFUSION :3842

► 8 octobre 2020

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Déconfinement : prenez soin de votre audition

Rester attentif à sa santé est indispensable pendant cette crise sanitaire, y compris pour la prévention de troubles auditifs dont la presbyacousie qui concerne les seniors, dès 60 ans.

« Pendant l'épidémie de Covid-19, il est indispensable de rester attentif à sa santé », rappelle Santé publique France. Y compris lorsqu'il s'agit de soins de prévention comme les aides auditives. « Pendant le confinement, elles ont été délaissées par un grand nombre de seniors, faute de piles, de nettoyage, de réglage », constate l'association indépendante JNA regroupant des spécialistes de l'audition. Or, une prise en charge précoce et un suivi régulier des troubles auditifs permettent de garantir de meilleurs résultats. A l'heure du déconfinement, les médecins ORL et les audioprothé-sistes ont mis en place des mesures sanitaires adaptées afin de garantir des consultations en toute sécurité. Mieux vaut donc ne pas attendre si vous êtes de plus en plus gêné(e) par le bruit, souffrez d'acouphènes, percevez mal certains mots lors d'une conversation ou si votre entourage vous reproche de parler trop fort...

Dépistage précoce

Les seniors sont particulièrement concernés car les cellules sensorielles de l'oreille s'usent naturellement avec l'avancée en âge. C'est la presbyacousie qui commence à partir de 60 ans pour les hommes, avec une perte progressive d'environ un décibel par an jusqu'à 70 ans et davantage au-delà. Les femmes sont généralement concernées dix ans plus tard. En moyenne, le premier dépistage auditif est effectué à 67 ans, l'équipement en aides auditives vers 72 ans. Ils pourraient néanmoins être plus précoces pour mieux préserver la qualité de vie au quotidien mais aussi les fonctions cognitives des seniors. « Il est indispensable de maintenir les trois fonctions clés de l'audition : l'alerte, la communication et les émotions », insiste l'association JNA. Elles sont en effet primordiales pour le bon fonctionnement du cerveau, entretenir des relations sociales et garder le moral.

Les aides auditives mieux remboursées

Ayant fait l'objet de nombreuses innovations techniques ces dernières années, les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par l'Assurance maladie. Depuis le 1 er janvier 2020, le reste à charge pour les personnes ayant une prescription mé-dicale a diminué de 250 € . En 2021, le remboursement sera total pour un panier d'équipements (répertorié en classe 1 : qualité esthétique, technique et garanties) dans le cadre du 100 % Santé. ■

0Hr24e9pPKyreceF5bWmCUPRsz4aoqakZF2NcopocQfTjP8m31JWCKIZh4OqtOZ70YWNh

Tous droits de reproduction réservés

EN DIRECT - Covid-19 : Bruxelles fermera ses cafés et ses bars pour un mois à partir de jeudi

2020-10-07T12:19:00.000+02:00 - La rédaction de LCI

BRUXELLES SERRE LA VIS POUR UN MOIS

Les cafés et bars devront fermer à partir de jeudi matin sur tout le territoire de la région de Bruxelles pour endiguer la propagation du coronavirus, qui s'accélère dans la capitale belge, ont annoncé ce mercredi les autorités. La mesure est prévue pour un mois jusqu'au 8 novembre.

La consommation d'alcool dans l'espace public est par ailleurs interdite dans les 19 communes de la région, a précisé une porte-parole de l'exécutif régional. Les restaurants peuvent rester ouverts.
14:47

DES SERVICES DE RÉA SOUS TENSION

La pression dans les services de réanimation s'accentue. "On est à deux doigts de la saturation", affirme le Pr Jean-Michel Constantin, chef du service de réanimation à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière à Paris.
13:45

L'UKRAINE APPELLE UN ENTRAÎNEUR COMME GARDIEN

Tous droits de reproduction réservés

L'Ukraine, privée de trois de ses gardiens de but testés positifs au Covid-19, a annoncé mercredi avoir intégré à son groupe son entraîneur des gardiens Oleksandr Shovkovskiy pour le match amical contre la France à Saint-Denis ce mercredi à 21h10 sur TF1.

La sélection nationale étant restée "avec un seul gardien en bonne santé, l'équipe des entraîneurs des Bleu-Jaune a décidé d'ajouter à l'effectif Oleksandr Shovkovskiy", a annoncé le porte-parole de l'équipe Oleksandre Glyvinsky sur Facebook. Oleksandr Shovkovskiy n'entrera sur la pelouse que si le test de l'unique gardien encore disponible, Georgiy Bushchan (Dynamo Kiev, 0 sélection) s'avère positif ou si ce dernier est blessé lors du match, a-t-il précisé.
13:42

UN DOUBLE DÉFI POSE AUX EHPAD

Face à la propagation du virus, les Ehpad multiplient les mesures de protection à l'attention de leurs résidents, l'objectif étant de minimiser l'affluence et d'encadrer au mieux les visites. Quelles sont les règles dans les zones d'alerte maximale et renforcée ?

Covid-19 : quelles mesures dans les Ehpad des zones d'alerte?

12:33

L'ESPAGNE VEUT "CRÉER PLUS DE 800.000 NOUVEAUX EMPLOIS" EN TROIS ANS

L'Espagne compte "créer plus de 800.000 nouveaux emplois en trois ans" grâce aux fonds du plan européen de relance, a annoncé ce mercredi le chef du gouvernement Pedro Sanchez.

Madrid étalera sur six ans, de 2021 à 2026, l'utilisation des 140 milliards d'euros alloués par Bruxelles à l'Espagne pour redresser son économie, laminée par la pandémie de Covid-19, a-t-il précisé lors de la présentation du plan de relance espagnol.
12:16 Urgent

BRUXELLES SERRE LA VIS POUR UN MOIS

Les cafés et bars devront fermer à partir de jeudi matin sur tout le territoire de la région de Bruxelles pour endiguer la propagation du coronavirus, qui s'accélère dans la capitale belge, ont annoncé ce mercredi les autorités. La mesure est prévue pour un mois jusqu'au 8 novembre.

La consommation d'alcool dans l'espace public est par ailleurs interdite dans les 19 communes de la région, a précisé une porte-parole de l'exécutif régional. Les restaurants peuvent rester ouverts.
12:05

LE BOOM DES PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN

La demande en produits d'hygiène et d'entretien a explosé ces derniers mois, dopée par la crise sanitaire du Covid-19, selon une étude du cabinet Asterès publiée ce mercredi.

Selon cette étude réalisée pour le compte de l'Association française des industries de la détergence

Tous droits de reproduction réservés

(Afise), les ventes de produits d'hygiène et d'entretien au printemps 2020 ont bondi de +155% par rapport au début de l'année. Les produits directement utiles contre le virus - gels, solutions hydroalcooliques et produits désinfectants - ont été les plus demandés. Mais d'autres produits comme les savons, les produits désodorisants ou les lingettes nettoyantes ont connu une hausse estimée entre 50% et 200%, selon l'étude. En réponse, l'offre des fabricants a grimpé rapidement, de +134% au printemps.
11:21

CRISTIANO RONALDO SIGNALÉ POUR AVOIR ROMPU L'ISOLEMENT

Cristiano Ronaldo et une poignée d'internationaux de la Juventus - Dybala, Cuadradro, Danilo et Bentancur - ayant déjà quitté Turin pour rejoindre leur sélection, malgré la procédure d'isolement instaurée depuis samedi après deux cas de Covid-19, seront signalés à la justice, selon les autorités sanitaires locales.

Ils ont en effet décidé de quitter en début de semaine l'hôtel où l'effectif était à l'isolement, sans attendre les ultimes tests dont les résultats sont attendus mercredi ou jeudi, selon plusieurs médias italiens. "Le club lui-même a signalé que certains joueurs avaient quitté le lieu d'isolement et donc nous informerons l'autorité compétente, c'est-à-dire le parquet, de ce qui s'est passé", indique Roberto Testi, un responsable de l'autorité sanitaire locale, cité mercredi par l'agence italienne Ansa.
11:02

DES CAS PARTICULIERS APPARAISSENT DÉJÀ

La fermeture des bars est désormais la règle dans de nombreuses villes. Autorisés à rester ouverts, les restaurants peuvent ils pour autant servir uniquement des boissons ? Les principaux acteurs du secteur ne sont pas tous d'accord.

Protocole Covid : peut-on juste boire un verre dans un restaurant sans y manger ?

11:00
LE COVID PAR CARTES

Après une première vague aux conséquences considérables au printemps, la France se retrouve face à une nouvelle situation sanitaire alarmante. Une "dégradation manifeste" de la situation sanitaire, pour reprendre les propos de Jean Castex, qui a poussé les autorités à multiplier les alertes et mesures contraignantes.

CARTE - Covid-19 : à quelle stade en est l'épidémie, département par département ?

Tous droits de reproduction réservés

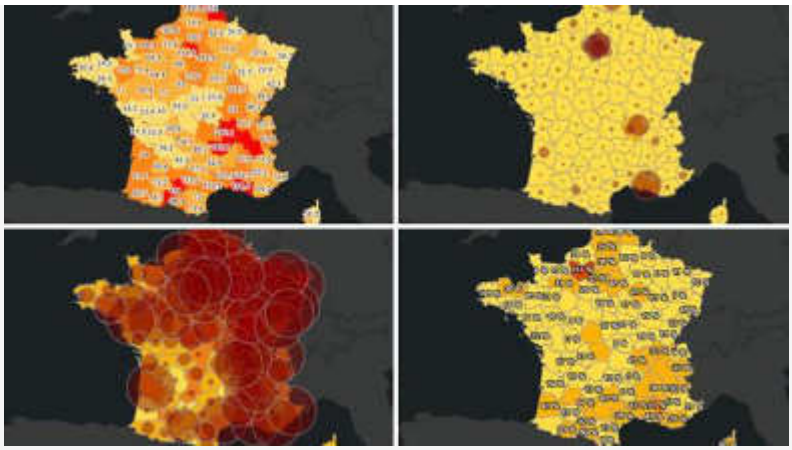

10:43

LA "FÊTE DE LA NATURE" MAINTENUE MALGRÉ LE VIRUS

Malgré l'épidémie de Covid-19, la "Fête de la nature" se tient jusqu'à dimanche, avec plus de 6000 activités et initiatives gratuites organisées à travers la France métropolitaine et outremer. Initialement prévu en mai, l'événement qui se tient depuis 2007 et rassemble habituellement plus de 800.000 personnes pour des visites et activités décentralisées, a été reporté à cet automne en raison de la période de confinement.

En dépit de la recrudescence du virus dans certaines régions, les organisateurs ont maintenu l'édition "car ce sont (des activités) de petits groupes, dehors", explique François Letourneux, président de l'association Fête de la nature.

09:52

LES HÔPITAUX SONT-ILS PRÊTS POUR AFFRONTER UN NOUVEAU PIC ?

Au mois d'avril, les soignants manquaient de tout. Six mois plus tard, les hôpitaux ont eu le temps de reconstituer le stock de gel, masques, blouses, charlottes et de gants. Mais en cas de deuxième vague, les quantités seront-elles suffisantes ?

09:36

LES COUPLES BINATIONAUX COMMENCENT À SE RETROUVER

Invité de Public Sénat ce mercredi, le secrétaire d'État chargé du Tourisme Jean-Baptiste Lemoyne a déclaré que la procédure pour permettre les retrouvailles des couples binationaux a été simplifiée. "Sur les 800 dossiers reçus, plus de 300 laissez-passer ont déjà été délivrés", a-t-il annoncé.

09:31

SELON RETAILLEAU, "LES FRANÇAIS SAVENT QU'ON LEUR A MENTI"

Invité de France Inter ce mercredi, le président du groupe LR au Sénat Bruno Retailleau a critiqué critique la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement. "On a loupé les masques, on a loupé les tests, on loupe l'isolement. Vous avez 30% de tests en moins depuis une quinzaine de jours en France", a-t-il affirmé. "Les Français n'y comprennent plus rien et savent qu'on leur a menti."

09:27

LE PLAN DE RELANCE, "UN CICE GÉANT" POUR QUATENNENS

Invité de franceinfo ce mercredi, le député LFI Adrien Quatennens a dénoncé le plan de relance du gouvernement face à la crise du Covid. "Ce qu'on voit au grand jour, ce sont les profiteurs de crise. Ces grandes entreprises qui ont les reins solides (...) profitent opportunément de la situation pour l'aggraver", a-t-il regretté. "C'est un CICE géant, gigantesque. On fait pleuvoir des milliards et puis on fait confiance, moi je dis stop."

07:19

Tous droits de reproduction réservés

LA FRANCE N'EST PAS LA SEULE À DURCIR LE TON

De nouvelles restrictions ont été annoncées mardi par le gouvernement belge pour lutter contre la propagation du coronavirus à travers le plat pays.

La Belgique serre à son tour la vis face à la reprise de l'épidémie de Covid-19

07:14

BIDEN ACCUSE TRUMP D'AVOIR "TOURNÉ LE DOS" AUX AMÉRICAINS

Le candidat démocrate à la Maison Blanche Joe Biden a accusé mardi Donald Trump d'avoir "tourné le dos" aux Américains en rompant brutalement les négociations pour parvenir à un plan de soutien de la première économie mondiale, mise à genoux par la pandémie de Covid-19.

"Ne vous y trompez pas: si vous n'avez pas d'emploi, si votre entreprise est fermée, si l'école de votre enfant est fermée, si vous voyez des licenciements autour de vous, Donald Trump a décidé aujourd'hui que rien de tout cela, absolument rien, ne lui importait", a renchéri l'ancien vice-président dans un communiqué.

07:09

POUR BIDEN, PAS DE DÉBAT SI TRUMP EST ENCORE MALADE

Le candidat démocrate à la Maison Blanche Joe Biden a estimé mardi que si Donald Trump était encore positif au Covid-19 pour leur prochain duel télévisé, le 15 octobre, les deux rivaux de la présidentielle du 3 novembre ne devraient "pas débattre".

"Je ne sais pas quel est son statut désormais. J'ai hâte de pouvoir débattre contre lui mais j'espère juste que tous les protocoles seront suivis", a déclaré l'ancien vice-président aux journalistes qui le suivaient lors d'un déplacement de campagne. "Je pense que s'il a encore le Covid, nous ne devrions pas débattre", a précisé le démocrate, 77 ans, en tête dans les sondages.

07:06

TRUMP ROMPT LES NÉGOCIATIONS SUR UN NOUVEAU PLAN DE SOUTIEN

Le président Donald Trump a mis brutalement fin mardi aux négociations avec les démocrates sur de nouvelles aides aux ménages et entreprises affectés par la pandémie de coronavirus, avant de laisser une porte ouverte à quelques mesures ciblées.

"J'ai demandé à mes représentants d'arrêter de négocier jusqu'à après les élections", a tweeté le président américain, accusant la cheffe des démocrates au Congrès Nancy Pelosi de ne pas négocier "de bonne foi". "Dès que j'aurai gagné, nous voterons un grand plan d'aide qui sera centré sur les travailleurs américains et les petites entreprises", a-t-il ajouté, renvoyant les discussions jusqu'à après l'élection présidentielle du 3 novembre.

04:16

Tous droits de reproduction réservés

DES CRITÈRES PLUS STRICTS POUR LES VACCINS AUX ETATS-UNIS

L'Agence américaine des médicaments a fixé des critères plus stricts que ceux désirés par la Maison Blanche pour approuver en urgence tout futur vaccin contre le Covid-19, rendant improbable toute autorisation avant l'élection présidentielle du 3 novembre.

Les fabricants de vaccins devront attendre au moins deux mois après l'injection de la dernière dose dans les essais cliniques de phase 3 avant de soumettre une demande de commercialisation. Les vaccins devront montrer une efficacité d'au moins 50% de prévenir le Covid-19, et la FDA exige que tout essai ait au minimum cinq cas sévères de Covid-19 dans le groupe placebo, le but du vaccin étant de prévenir les formes graves de la maladie.

Ces nouvelles règles "rendent plus difficile de créer des vaccins rapidement (pour qu'ils soient) approuvés avant le jour de l'élection présidentielle. C'est une nouvelle attaque politique!", a dénoncé dans la soirée Donald Trump.
00:54

ENTRE CONFUSION ET DÉSARROI POUR LES BARS

Alors que les bars parisiens et de la petite couronne sont fermés depuis ce mardi, les établissements marseillais eux vont pouvoir rouvrir à en croire certains gérants.
00:43

UN BAR CLANDESTIN À PARIS

Le collectif "Restons ouverts" qui regroupe plusieurs patrons de bar a investi la station de métro Assemblée Nationale où un bar éphémère a été installé. Une opération en réponse à la fermeture des établissements nocturnes dans la capitale et la petite couronne en raison de la propagation du coronavirus qui a repris.
00:40

FERMETURES ET RESTRICTIONS À NEW-YORK

Le gouverneur de l'Etat de New-York a annoncé la fermeture pour au moins deux semaines des commerces non-essentiels dans les quartiers new-yorkais où la propagation du coronavirus a repris. Les lieux de culte devront quant à eux réduire leur nombre de fidèles.
00:22

LES HÔPITAUX FACE A LA RÉSURGENCE DU VIRUS

En juillet dernier, le ministre de la Santé Olivier Véran avait annoncé qu'au moins 12 000 lits de réanimation seraient disponibles cet automne. Mais y aura-t-il assez de moyens pour faire face à une seconde vague ?
21:01

LES HÔPITAUX PUBLICS RÉCLAMENT UNE RALLONGE DE BUDGET

Selon la Fédération hospitalière de France (FHF), une fois déduits la facture du Covid et le coût du Ségur (les hausses de rémunération), le budget de l'hôpital n'augmenterait pas autant que prévu avant l'épidémie dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). La FHD a estimé mardi qu'il manquait "a minima" 500 millions d'euros cette année et 700 millions en 2021 dans le projet de budget prévu pour les hôpitaux.

"Loin du niveau d'évolution attendu et nécessaire pour faire face à tous les surcoûts incompressibles, les chiffres portés à notre connaissance - une enveloppe de 1,3 milliard d'euros – ne semblent pas correspondre aux engagements initiaux de progression minimale hors impacts du Covid et du Ségur", dénonce la fédération d'hôpitaux publics dans un communiqué.

"Par rapport à ce qui est proposé dans le PLFSS à ce stade, une hausse complémentaire à hauteur de 500 millions d'euros pour 2020 et 700 millions pour 2021 a minima nous paraît à ce titre indispensable", ajoute-t-elle.
20:46

DÉSINFORMATION DE DÉPUTÉE

Tous droits de reproduction réservés

Contrairement à ce qu'affirme la députée Martine Wonner jeudi 1er octobre, la CDC ne s'est pas excusée en reconnaissant que le masque ne "servait à rien". Il s'agit d'une fausse information diffusée suite à un cafouillage sur le site de la principale agence sanitaire des États-Unis. A lire dans cet article.

Non, les autorités américaines n'ont pas estimé que "le masque ne sert à rien"

20:34

COUVRE-FEU A BERLIN ET FRANCFORT

Face à l'augmentation inquiétante du nombre de nouvelles infections au Covid-19, les villes de Berlin et Francfort ont annoncé mardi la mise en place d'un couvre-feu et une restriction des contacts sociaux.

Dès samedi et jusqu'au 31 octobre, dans la capitale allemande, les magasins, les restaurants et les bars devront fermer de 23h à 6h du matin. Des exceptions sont prévues pour les pharmacies et les stations-service, mais ces dernières ne seront plus autorisées à vendre de l'alcool la nuit.

En extérieur, les rassemblements ne doivent pas excéder 50 personnes en journée, et 5 personnes seulement durant le couvre-feu. En intérieur, que ce soit le jour ou la nuit, 10 personnes au maximum pourront se retrouver au lieu des 25 autorisées jusqu'alors.

La municipalité de Francfort a elle décidé d'instaurer un couvre-feu d'ici vendredi et pour au moins une semaine, entre 22h et 6h du matin pour les restaurants. La consommation d'alcool dans les lieux publics sera également interdite. Les représentants des dix plus grandes villes d'Allemagne se réuniront vendredi pour décider d'une approche commune de la lutte contre la pandémie.

20:18 Urgent

LA SITUATION EN FRANCE CE MARDI

Ce mardi 6 octobre, Santé Publique France fait état de 10.489 nouveaux cas confirmés en 24h, et comptabilise 65 nouveaux décès. Sur la France métropolitaine, 7.377 malades sont actuellement hospitalisés pour le Covid-19, dont 829 qui ont été admis dans les dernières 24 heures.

Le nombre de malades du Covid-19 actuellement hospitalisés en réanimation en France a légèrement progressé mardi, à 1.417, soit 8 patients de plus que la veille, selon le bilan quotidien de l'agence sanitaire. La proportion de tests positifs atteint désormais 9%, selon les chiffres officiels.

19:59

PEUT-ON ENCORE BOIRE UN VERRE... AU RESTAURANT ?

La fermeture des bars est désormais la règle dans de nombreuses villes. Autorisés à rester ouverts,

Tous droits de reproduction réservés

les restaurants peuvent ils pour autant servir uniquement des boissons ? Les principaux acteurs du secteur ne sont pas tous d'accord. A lire dans cet article.

Protocole Covid : peut-on juste boire un verre dans un restaurant sans y manger ?

19:52

FRANCE : STAGNATION DU PIB AU 4e TRIMESTRE

La reprise de l'économie française devrait être stoppée net au dernier trimestre de 2020, avec une stagnation du PIB à cause de la résurgence de l'épidémie, a estimé mardi l'Insee, confirmant sa prévision d'une récession de 9% cette année.

Des aides élargies pour les entreprises fermées pour lutter contre le coronavirus ou touchées indirectement par ces mesures seront annoncées la semaine prochaine, a annoncé mardi le ministre français de l'Economie Bruno Le Maire.

19:50

NOUVELLES RESTRICTIONS EN BELGIQUE

Le gouvernement belge a annoncé mardi de nouvelles restrictions sur la vie sociale et les rassemblements afin de lutter contre la propagation du coronavirus, notamment la fermeture des bars, cafés, buvettes, clubs sportifs et associations à 23 heures. Depuis huit jours, cet horaire de fermeture devait être respecté à Bruxelles : la mesure sera désormais étendue à tout le pays à partir de vendredi, pour une durée d'un mois.

Seuls les restaurants sont épargnés. Les nouvelles restrictions imposent seulement un nombre maximum de quatre convives (hors membres du foyer) autour de la même table, en extérieur comme en intérieur. Idem pour les rassemblements festifs et dîners à la maison. Chaque foyer ne pourra accueillir qu'un maximum de quatre invités.

Par ailleurs chaque individu ne sera autorisé à voir, sans masque, qu'"un maximum de trois personnes" (hors membres du foyer), ce que les autorités belges ont appelé "la bulle des contacts rapprochés".

18:18

LA SITUATION DE CE MARDI EN ILE-DE-FRANCE

L'Agence régionale de Santé de l'Ile-de-France a communiqué les chiffres sur la situation épidémique de la région.

Le taux d'incidence (nombre de personnes testées positives pour 100.000 habitants en une semaine) est évalué à 170,5 ce mardi, contre 168,4 lundi. Le taux de positivité est calculé aujourd'hui à 11,7% contre 11,5% hier.

Le taux d'occupation des lits en service de réanimation s'établit ce mardi à 40,1%, après avoir

Tous droits de reproduction réservés

atteint 37% lundi. Cela représente 449 personnes admises en rea, sur 2.393 patients Covid-19 hospitalisés dans les huit départements d'Ile-de-France (2.330 patients la veille).

Seul chiffre en baisse : le nombre de nouveaux décès. L'ARS comptabilise 12 morts du Covid-19 en 24h, contre 14 lundi.
17:34

LES HÔPITAUX INQUIETS

Alors que le nombre de cas de Covid-19 ne cesse d'augmenter, l'afflux de patients se constate déjà dans les services de réanimation. Le Pr Frédéric Adnet, chef du service des urgences de l'hôpital Avicenne (Bobigny), craint même une saturation des hôpitaux d'ici la fin du mois d'octobre. A lire dans cet article.

Rebond de l'épidémie : "La semaine du 27 octobre sera extrêmement critique dans les hôpitaux"

17:17
L'IMAGE DE LA CHINE S'EST DÉGRADÉE EN OCCIDENT

Selon un sondage du Pew Research Center, réalisé dans 14 pays et publié mardi, l'image de la Chine est à son plus bas historique dans de nombreux pays occidentaux, où l'opinion critique majoritairement sa gestion de la pandémie de Covid-19.

Cette étude met en évidence une forte dégradation de la cote de la Chine aux Etats-Unis, où le président Donald Trump ne cesse de vouloir faire porter aux autorités chinoises la responsabilité de la propagation planétaire du coronavirus. Résultat, 73% des Américains ont une mauvaise opinion de la Chine, soit une augmentation de près de 20 points depuis son élection en 2017.

Pire en Australie, où le gouvernement a affiché une position semblable à celle de Washington : 81% des Australiens ont une mauvaise opinion de la Chine, soit 24 points de plus en un an seulement. L'image du géant asiatique est aussi à son plus bas historique au Royaume-Uni, au Canada, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suède, ainsi que, en Asie, en Corée du Sud.
16:15

QUI UTILISERA VOTRE NUMÉRO DONNÉ AU RESTAURANT ?

Les restaurateurs doivent désormais collecter les informations nécessaires pour recontacter leurs clients si un cas de covid est détecté. Mais comment est encadré ce recueil d'informations qui conditionne l'accès à l'établissement ? A lire dans cet article.

"Cahier de rappel" dans les restaurants : qui pourra utiliser vos coordonnées ?

Tous droits de reproduction réservés

16:12

IRAN : 4000 NOUVEAUX CAS EN 24H

Les nouveaux cas de Covid-19 ont dépassé pour la première fois en Iran la barre des 4.000 en une journée, selon les chiffres officiels publiés mardi.

"Le nombre de personnes infectées (...) s'élève à 4.151" pour les dernières 24 heures, au cours desquelles "nous avons malheureusement perdu 227 de nos chers compatriotes", a déclaré Sima Sadat Lari, porte-parole du ministère de la Santé, au cours de son point-presse quotidien sur l'épidémie.

La veille, lundi, les autorités sanitaires ont déploré 235 décès, chiffre égalant le record de mortalité quotidienne établi fin juillet.

16:09

TEMOIGNAGE D'UN LICENCIÉ SUITE AU COVID

Sébastien Klem a été licencié pour "faute grave" après avoir été testé positif au Covid-19. Son employeur lui reproche d'être allé travailler avec des symptômes du virus. Lui rétorque qu'il ne savait pas encore qu'il était positif. Plus de détails dans cet article.

Sébastien, licencié après un test Covid positif : "C'est inimaginable !"

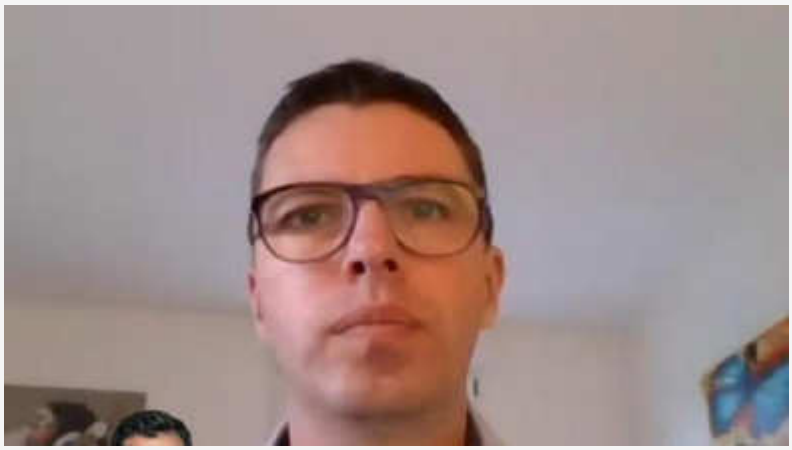

16:00

LES PETITS COMMERCES BAISSENT LE RIDEAU

Les conséquences économiques de l'épidémie sont dramatiques pour les petits commerces. A

Tous droits de reproduction réservés

Metz, la préoccupation principale des commerçants est de savoir s'il y aura un marché de Noël cette année.
15:42

VISITES SOUS HAUTE SURVEILLANCE DANS LES EHPAD

Visites strictement encadrés, prises sur rendez-vous, d'une durée d'une heure maximum pour chaque résident. Les visiteurs ne peuvent plus apporter des fleurs, interagir avec plusieurs résidents, avoir accès aux chambres - ou au reste de l'établissement - hormis une salle mise à disposition. Tous les Ehpad d'Ile-de-France sont de nouveau obligés de prendre des mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus.
15:32

LE VACCIN ASTRAZENECA SUR LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

L'autorité suisse du médicament, Swissmedic, a annoncé mardi qu'elle étudiait la demande d'autorisation - soumise début octobre - du vaccin contre le Covid-19 développé par AstraZeneca et l'université d'Oxford. Ce vaccin est l'un des projets occidentaux les plus avancés, testé sur des dizaines de milliers de volontaires dans le monde.

Dans un communiqué, Swissmedic indique avoir commencé l'expertise scientifique du vaccin, dans le cadre d'une "procédure d'examen en continu d'une demande d'autorisation". Cette procédure permet aux entreprises pharmaceutiques de déposer des demandes d'autorisation pour des médicaments avant même que leur développement ne soit achevé. Une façon de prendre de l'avance, pour aller le plus rapidement possible.

"Les résultats des essais cliniques [encore en cours] obtenus dans les semaines et les mois qui suivent doivent être envoyés à Swissmedic et soumis à un avis scientifique dès qu'ils sont disponibles", détaille le communiqué. La décision d'approbation ou de rejet de la demande d'autorisation ne sera prise que lorsque toutes les données requises pour l'évaluation de la sécurité, de la qualité et de l'efficacité d'un vaccin auront été recueillies.
14:14

LA RÉCESSION MONDIALE MOINS SÉVÈRE QUE PRÉVU

La récession mondiale sera cette année un peu moins sévère que prévu, a déclaré ce mardi la directrice générale du FMI Kristalina Georgieva, soulignant que "l'ascension" vers la reprise économique serait "lente", "difficile" et "inégale". "Nous estimons maintenant que l'évolution des deuxième et troisième trimestres a été quelque peu meilleure que prévu, ce qui a permis une légère révision à la hausse de nos prévisions mondiales pour 2020", a-t-elle indiqué dans son discours inaugural, prononcé en amont des réunions d'automne.

Mais elle souligne que le Fonds monétaire international continue d'anticiper une reprise "partielle" et "inégale" en 2021. "Tous les pays sont désormais confrontés à ce que j'appellerais 'la longue ascension' - une ascension difficile qui sera longue, inégale et incertaine. Et sujette aux revers", a-t-elle ajouté.
14:11

BILAN MONDIAL

La pandémie du coronavirus a fait au moins 1.045.097 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles ce mardi. Plus de 35,5 millions de cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués, bien que ce chiffre ne reflète qu'une fraction du nombre réel de contaminations.

Sur la journée de lundi, 6.816 nouveaux décès et 295.836 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont le Mexique avec 2.789 nouveaux morts (forte hausse due à un changement de méthodologie de comptage), l'Inde (884) et l'Argentine (450).

Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 210.196 décès. Suivent le Brésil (146.675 morts), l'Inde (103.569 morts), le Mexique (81.877 morts), et le Royaume-Uni (42.369 morts).

Tous droits de reproduction réservés

14:10

BIONTECH-PFIZER SOUMET DES ESSAIS AU RÉGULATEUR EUROPÉEN

L'alliance germano-américaine Biontech-Pfizer, l'un des laboratoires les plus avancés dans le développement d'un candidat vaccin contre le Covid-19, a annoncé ce mardi avoir soumis ses essais à l'approbation de l'Agence européenne du médicament.

Pour cet examen par le régulateur européen, une procédure accélérée, dite d'"évaluation continue", a été privilégiée en vue de réduire les délais avant une éventuelle mise sur le marché. L'alliance germano-allemande est la seconde à soumettre ses essais de vaccin contre le Covid-19 au régulateur européen après AstraZeneca et l'université d'Oxford.

14:07

LE PRÉSIDENT DE LA LIGUE ITALIENNE DE FOOT DÉCLARÉ POSITIF

Le président de la Ligue italienne de football Paolo Dal Pino a été testé positif au coronavirus, ce qui a entraîné également le placement à l'isolement par précaution de son homologue de la Fédération italienne (FIGC), Gabriele Gravina, ont indiqué les deux organisations ce mardi.

13:02

EMMANUEL MACRON EN VISITE À L'HÔPITAL ROTHSCHILD

"Je ne veux pas laisser tomber l'hôpital", a lancé le président Emmanuel Macron, interpellés par des soignants à son arrivée à l'hôpital Rothschild à Paris.

12:58

EMMANUEL MACRON EN VISITE À L'HÔPITAL ROTHSCHILD

"Le virus remonte et continue à faire pression sur les services hospitaliers", a déclaré ce mardi le président Emmanuel Macron en visite à l'hôpital Rothschild à Paris. "Ce n'est pas une question de moyens mais une question d'organisation", a ajouté le chef de l'État concernant la gestion de la crise sanitaire.

12:41

MALADIE PROFESSIONNELLE

Les numéros un de la CGT, FO, CFE-CGC et CFTC ont écrit au Premier ministre Jean Castex pour réclamer une modification du dispositif de reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle, qui s'apparente à *"un parcours du combattant"*.

Le décret du 14 septembre *"censé permettre la reconnaissance de cette pathologie ne répond ni au respect des procédures, ni à la réalité de la situation et des engagements"*, écrivent Philippe Martinez (CGT), Yves Veyrier (Force ouvrière), François Hommeril (CFE-CGC) et Cyril Chabanier (CFTC) dans cette lettre datée du 30 septembre, dont l'AFP a obtenu copie mardi.

Selon ce décret, dans le cas d'une infection au Covid-19, la reconnaissance sera automatique pour les soignants, hospitaliers et de ville, et pour les intervenants auprès des personnes vulnérables, à domicile ou en Ehpad, à une condition : ils devront avoir contracté une forme sévère de la maladie et avoir eu besoin d'oxygénothérapie. Cette définition *"exclut bon nombre de salariés qui ont développé d'autres altérations"*, regrettent les responsables confédéraux.

12:33

GÊNE AUDITIVE ET TÉLÉTRAVAIL

Plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare *"être gêné par le bruit et les nuisances sonores"* sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée ce mardi.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Tous droits de reproduction réservés

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

12:06

LE SCÉNARIO DU PIRE SE CONFIRME POUR LES CINÉMAS

Après Disney et Universal, c'est au tour de la Warner de bouleverser le calendrier de ses sorties en raison de la pandémie de coronavirus, à commencer par celle du très attendu "Dune", de Denis Villeneuve à Noël. Des décisions aux lourdes conséquences sur l'économie des salles de cinéma dans le monde.

Après le report de "Dune", l'horizon s'assombrit pour les salles de cinéma

11:56

LE COVID VU DEPUIS LES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis sont le pays le plus touché au monde par la pandémie de Covid-19, avec des records de contaminations battus quasi-quotidiennement et plus de 209.000 morts.

CARTE - Avec près de 7,5 millions de cas, le Covid-19 galope toujours aux États-Unis

11:51

UNE JAUGE À 50% MÊME À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La présence des députés au Palais Bourbon doit être limitée à 50%, à la fois en séance et en commission, en raison du passage de Paris en alerte maximale face à la progression de l'épidémie de Covid-19, a appris l'AFP ce mardi de source parlementaire.

Le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand (LREM) a demandé aux groupes politiques de faire en sorte qu'au maximum un siège sur deux soit occupé dans l'hémicycle à partir de mardi après-midi. Les députés peuvent recourir aux délégations de vote, a-t-il souligné en conférence des présidents de l'Assemblée. De même pour ce qui concerne les travaux des commissions, il est recommandé de revenir à la pratique qui a prévalu au printemps, chaque groupe désignant la moitié de ses membres pour participer aux réunions.

Tous droits de reproduction réservés

À partir de la semaine prochaine, ces règles ne seront plus incitatives mais contraignantes. Les 577 députés sont ainsi soumis au même régime que celui qui prévaut pour les amphithéâtres des universités, qui ne peuvent être remplis qu'à 50% de leur capacité en zones d'alerte renforcée et maximale à partir de ce mardi.

Tous droits de reproduction réservés

ésultats de l'enquête Ifop- JNA 2020 « Comprendre la parole au travail, un défi ? » (Communiqué)

TwitterLinkedInFacebook Le télétravail ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver… Plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare être gêné par le bruit et les nuisances sonores sur son lieu de travail.

Pour plus de 80% des télétravailleurs, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Cette nouvelle enquête initiée par l'association JNA montre aussi qu'il serait réducteur de considérer que seuls les secteurs de l'industrie ou du BTP sont concernés ; de même que seuls les 50 ans et plus seraient les plus gênés par le bruit pour comprendre la parole au travail.

Lire la suite du communiqué ICI

Contact presse: Sébastien Leroy sebastien.leroy@journee-audition.org 06 33 62 68 18

Tous droits de reproduction réservés

Plus d'un Français sur deux souffre du bruit au travail

Sondage

Les effets délétères d'une surexposition au bruit sur la santé des travailleurs sont bien réels. Lors d'une enquête de l'Ifop, 53% des actifs se sont dits "gênés" par le bruit, qui touche particulièrement les télétravailleurs réguliers (66%).

Fizkes/iStock

- Publié le 07.10.2020 à 16h30 |
- |
- |
- |
-

L'ESSENTIEL

- Selon une étude commandée par l'association **Journée nationale de l'audition,** 53% des actifs sont gênés par le bruit au travail. Les télétravailleurs réguliers sont nettement plus sensibles au bruit que leurs collègues.
- La principale soucre de bruit pointée est celui venant de l'extérieur des locaux (38%), suivie de celui du matériel utilisé (31%).
- Parmi les personnes gênées par le bruit au travail : 84% notent que cela change leur comportement (stress, agressivité, lassitude, fatigue), 73% que cela abaisse la qualité de leur travail (lenteur, manque de concentration) et 65% se plaignent même de l'apparition de troubles auditifs.

Les nuisances sonores perturbent toujours une majorité d'actif en France, rappelle l'association **Journée nationale de l'audition (JNA).** C'est le résultat de son enquête annuelle sur la santé auditive au travail, réalisée par l'Ifop sur un échantillon de 1 064 personnes représentatives de la population active française selon la méthode des quotas *via* un questionnaire en ligne entre le 11 et le 14 septembre dernier. Ainsi, 53% des actifs interrogés affirment être "souvent" (18%) ou de temps en temps (35%) gênés par le bruit ou les nuisances sonores. Un chiffre en légère diminution par rapport aux deux précédentes enquêtes de 2019 (59%) et 2018 (59%). "*Ce constat peut s'expliquer en partie par la crise sanitaire du Covid-19 qui a pu inciter les Français à se concentrer sur des menaces de santé à plus court terme,* atténue l'association. *En outre, l'intensité de cette baisse est limitée dans la mesure où la proportion de répondants qui se déclarent gênés 'souvent' est relativement stable par rapport à 2019 (-1 point), la baisse de la gêne étant portée*

Tous droits de reproduction réservés

par les personnes qui la ressentent ‘de temps en temps’ (-5 points)."

Spécificité de l'année 2020, l'irruption du télétravail dans la vie des actifs fait évoluer cette perception du bruit, et pas forcément de manière favorable. Ainsi, si 53% des télétravailleurs réguliers (4 à 5 jours par semaine) se plaignent du bruit, à un niveau identique à la moyenne, les télétravailleurs moins réguliers (2 à 3 jours) s'en plaignent à 66%. Cette perception de gêne auditive est notamment marquée dans le secteur industriel (67%), commercial (56%) et un peu moins dans l'administratif (52%) ou les services (49%). Cette sectorisation peut certainement expliquer une différenciation sexuée de la perception des nuisances sonores: les hommes (57%) déclarent plus souvent souffrir du bruit que les femmes (49%); ainsi qu'une différenciation catégorielle: les ouvriers (64%) subissent plus que les autres “catégories populaires” (57%) alors que les CSP+ (46%) semblent plus épargnées. Un autre facteur de gêne semble être l'âge : la sensibilité au bruit est plus prégnante parmi les 18-24 ans (56%) que les + 35 ans (52%). Cette carte des souffrances sonores sur le lieu de travail doit être complétée par la densité urbaine puisque les actifs de l'agglomération parisienne se plaignent à 67%, soit bien plus que les actifs souffrants dans les communes rurales (44%).

65% des répondants gênés par le bruit se plaignent de troubles auditifs

La source de cette gêne au travail ? Principalement le bruit venant de l'extérieur des locaux (38%), mais aussi le matériel utilisé comme les imprimantes ou souffleries (31%), les conversations téléphoniques (29%) puis les conversations entre collègues (27%). Les conversations téléphoniques sont exacerbées par les télétravailleurs (41% de gêne pour les réguliers et 38% pour les irréguliers).

Le constat est gênant. L'Inri rappelle que l'exposition au bruit — notamment durant une journée de travail de 8 h — peut détourner l'attention, perturbe la communication verbale, peut provoquer une fatigue auditive, de la surdité irréversible, parfois des chocs acoustiques (notamment chez les opérateurs téléphoniques) voire augmenter le stress, alors que des expositions longues et intenses à ce dernier peuvent favoriser l'apparition de troubles du sommeil ou cardiovasculaires. D'après l'étude, 84% des personnes gênées (53% du total) affirment que cela influence leur comportement (fatigue, nervosité, agressivité, lassitude), 73% assurent que cela affecte également la qualité de leur travail (lenteur, difficulté à se concentrer, provoque parfois des somnolences ou maux de tête), une proportion qui monte jusqu'à 83% chez les 18-24 ans. L'apparition de troubles auditifs comme un bourdonnement, une hypersensibilité au bruit ou une surdité, est recensée chez 64% des personnes gênées par le bruit.

“*Il est intéressant de noter que toutes ces externalités négatives progressent depuis 2018, et notamment dans la proportion de personnes répondant ‘oui, tout à fait’*, analyse la **JNA .** *Ainsi, 32% des répondants affirment que la gêne occasionnée par le bruit sur leur lieu de travail est ‘tout à fait’ susceptible d'avoir des répercussions sur leur comportement (contre 29% en 2018) et 24% sur l'équilibre général de leur santé (contre 20% en 2018). L'apparition de troubles auditifs est l'élément qui connaît le plus forte hausse, citée cette année au total par 65% des répondants contre 57% en 2018.”* Une pollution sonore qui provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste.

“*Les résultats de cette enquête indiquent l'urgence d'investir le bruit et ses conséquences sur la santé comme un véritable enjeu stratégique de santé publique. En l'état actuel, le télétravail ne représente pas une solution pour améliorer ses effets sur le capital humain. Repenser le bruit autrement, comprendre les mécanismes de l'oreille et ses interactions avec le cerveau est affaire d'éducation à la santé*, affirme le **JNA** à l'origine de l'enquête. *Pour accélérer le mouvement, la règlementation sur le bruit doit être revue quant à son seuil de déclenchement d'actions.”* Les membres de l'association, composée notamment de médecins, s'inquiètent de l'usure prématurée des cellules de l'oreille induit par les expositions sonores. Ils rappellent que le stress acoustique du bruit altère les trois fonctions de l'audition : la communication, l'alerte et l'émotion. Des usages qui peuvent disparaître ou régresser en cas de surdité et/ou d'acouphènes.

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail peut engendrer des problèmes d'audition

Selon une enquête de l'IFOP et de l'association Journée Nationale de l'Audition, les télétravailleurs sont gênés par le bruit. Cela peut même impacter leur santé.

Par La rédaction d'Allodocteurs.fr

Rédigé le 07/10/2020
Le télétravail peut engendrer des problèmes d'audition

Un scooter qui pétarade, des travaux chez le voisin du dessus, sans parler des enfants qui jouent dans la même pièce... 66% des personnes en télétravail seraient gênées par le bruit. Pour s'isoler du bruit, le réflexe, c'est de mettre un casque ou des écouteurs. Attention, ils ne sont pas toujours de bons alliés.

« Quand vous avez un casque sur les oreilles, vous avez uniquement une seule source d'information. Et vous allez être beaucoup plus concentré. Et quand vous êtes concentré, c'est très énergivore, ça augmente la charge cognitive, ça augmente la fatigue » explique le Pr Jean-Luc Puel, Président de l'Association **Journée Nationale de l'Audition.**

Stress, insomnies, acouphènes... les nuisances sonores ont des effets directs sur notre santé. Pour les réduire, il est conseillé de s'isoler, même dans une petite pièce, et de disposer d'une bonne connexion Internet. Elle facilitera les échanges professionnels, préservera vos capacités d'attention, et réduira la fatigue.

Voir aussi sur Allodocteurs.fr

Le télétravail peut-il être une solution en cas de maladie chronique ?

Télétravail : des avantages mais un risque d'isolement social

Tous droits de reproduction réservés

Télétravail : des exercices d'étirement pour se détendre malgré le confinement
Coronavirus

Tous droits de reproduction réservés

Non, le télétravail ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive…

Selon une enquête Ifop pour la **JNA**, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare être gêné par le bruit et les nuisances sonores sur son lieu de travail.

Pour plus de 80% des télétravailleurs, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

L'expression de la gêne causée par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail est toujours conséquente (53%) bien qu'enregistrant une baisse significative de 6 points par rapport à l'année passée (59%). Ce constat peut s'expliquer en partie par la crise sanitaire du Covid-19 qui a pu inciter les Français à se concentrer sur des menaces de santé à plus court terme. Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% VS 53%). 66% des personnes indiquant télétravailler de façon régulière (2 à 3 jours par semaine) sont ainsi gênées par le bruit sur leur lieu de travail.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% « souvent » et 21% « rarement ». Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% VS 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% VS 50% pour les plus de 35 ans).

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.midilibre.com/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

7 octobre 2020 - 08:55

> Version en ligne

Le télétravail peut aggraver la santé auditive

Plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile Natalia Lebedinskaia / Shutterstock / Natalia Lebedinskaia / Shutterstock
Publié le 07/10/2020 à 08:27/Mis à jour le 07/10/2020 à 08:27 S'abonner Santé
Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Le masque gêne la compréhension

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en

Tous droits de reproduction réservés

échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :25
SURFACE :44 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 septembre 2020 - N°99**

AGENDA LES RENDEZ-VOUS À VENIR

NATIONAL

2020

SEPTEMBRE

11-12/09
11ème Colloque de l'Afrépa « Mieux comprendre l'acouphène »
Corum – Montpellier
www.afrepa-montpellier2020.com

OCTOBRE

10-11/10
126ème Congrès de la Société française d'ORL
Entièrement virtuel
www.sforl.org

12-16/10
5ème Semaine de la santé auditive au travail
Organisée par la JNA – France entière
www.sante-auditive-autravail.org

NOVEMBRE

5-6/11
XVIIème Colloque de l'Acfos
« Les enfants sourds en 2020 : intérêt d'un diagnostic multidisciplinaire, s[illegible]
REPORTÉ AUX 4-5 nov. 2021
www.[illegible].org

20-21/11
11ème Otoforum
Pharo - Marseille
otoforum2020.fr

27-28/11
25ème Enseignement post-universitaire en audioprothèse
Cité des sciences et de l'industrie – Paris
www.[illegible]
REPORTÉ fin 2021

DÉCEMBRE

3-4/12
20èmes Rencontres internationales d'orthophonie
« Intervention en orthophonie dans le cadre des troubles neurosensoriels »
Entièrement virtuel
www.unadreo.org

UNADREO

2021

JANVIER

28-30/01
23èmes Assises d'ORL
Palais Acropolis - Nice
www.assises-orl.fr

23èmes Assises d'ORL

MARS

19-20/03
42ème Congrès des audioprothésistes
Palais des Congrès - Paris
www.unsaf.org

Tous droits de reproduction réservés

53% des salariés en télétravail se plaignent de nuisances sonores

Accueil Santé Audition-vision

Télétravail et nuisances sonores 123RF©

- Santé
- Audition-vision
- Environnement
- Travail

Par
Marilyn Perioli

-
7 octobre 2020

112

Facebook

Twitter

Pinterest

WhatsApp

Contrairement aux idées reçues, le télétravail n'est pas synonyme de silence et de quiétude, bien au contraire, il peut même aggraver la santé auditive, selon une enquête, publiée le mardi 6 octobre par l'association **Journée Nationale de l'Audition** (Jna).

Les salariés en télétravail se plaignent d'une ambiance sonore élevée, et estiment en être gênés quotidiennement. Tant et si bien que la santé auditive peut s'en trouver altérée. Ce sont les résultats de l'enquête publiée par l'association Jna.

53% des actifs en télétravail sont gênés par le bruit

En moyenne, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare « être gêné par le bruit et les nuisances sonores » sur son lieu de travail au domicile. Pour ceux qui télétravaillent 2 ou 3 jours par semaine, ils sont 66%, note l'enquête.

1 actif en télétravail sur 2 déclare être gêné par le bruit et les nuisances sonores
Enquête **JNA.**

Tous droits de reproduction réservés

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux…) ou les interactions personnelles environnantes.

Le télétravail sollicite le système auditif par l'utilisation quotidienne de casques et d'écouteurs sur une plus ou moins longue durée
Enquête **JNA.**

Le bruit dégrade la qualité du travail

Pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Et ce, depuis la crise sanitaire. Beaucoup de télétravailleurs disent être gênés par des difficultés auditives : 74% lors de visioconférences, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

www.sante-auditive-autravail.org

Tous droits de reproduction réservés

CORRECTION AUDITIVE

PAYS :France
SURFACE :61 %
PERIODICITE :Quotidien

▶ 6 octobre 2020 - Edition Fil Eco

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

Paris, 6 oct. 2020 (AFP) -

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

ls/cel/rhl

Afp le 06 oct. 20 à 12 28.

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
SURFACE :61 %
PERIODICITE :Quotidien

6 octobre 2020 - Edition Fil Gen

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

Paris, 6 oct. 2020 (AFP) -

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

ls/cel/rhl

Afp le 06 oct. 20 à 12 28.

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

(AFP) - Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
PAGE(S) :10
SURFACE :8 %
PERIODICITE :Quotidien

DIFFUSION :969180

► 7 octobre 2020 - N°3564

20 secondes

Le télétravail peut aggraver la santé auditive. Plus d'un actif sur deux en télétravail déclare être gêné par le bruit et les nuisances sonores, selon une enquête Ifop lancée par la Journée nationale de l'audition, publiée mardi. Le télétravail peut même aggraver la santé auditive, une nette majorité de télétravailleurs se déclarant affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire.

V. Almansa / Dassault / AFP

Tous droits de reproduction réservés

C NEWS

PAYS : France
PAGE(S) :10
SURFACE :3 %
PERIODICITE : Quotidien

DIFFUSION :888948

► **7 octobre 2020 - N°2560**

DES PROBLEMES AUDITIFS POURRAIENT ETRE LIES AU TELETRAVAIL

Le télétravail ne réduit pas les impacts du bruit sur l'audition, et peut même les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA publiée hier. Plus d'un actif sur deux en télétravail (53 %) déclare ainsi «être gêné par le bruit et les nuisances sonores» à son domicile.

Tous droits de reproduction réservés

FACE AU RISQUE

PAYS : France
PAGE(S) :3
SURFACE :4 %
PERIODICITE : Mensuel

DIFFUSION :(4544)

► **1 octobre 2020 - N°566**

La Semaine de la santé auditive au travail. qui se tiendra du 12 au 16 octobre 2020, a pour thème la bonne compréhension de la parole au travail. L'association JNA souhaite que les impacts du bruit soient pris en compte dans toutes les situations de travail, et pas seulement quand le bruit dépasse 80 dB.

Tous droits de reproduction réservés

L'Ouïe Magazine
@OuieMagazine

https://t.co/THzNVhBusa Les télétravailleurs souffrent aussi du #bruit au travail => Résultats de l'enquête @IfopOpinion @jna_association 2020

6 octobre 2020

Tous droits de reproduction réservés

Capital
URL :http://www.capital.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public
5 octobre 2020 - 23:25
> Version en ligne

Cet impact inattendu du télétravail sur notre santé

- Télétravail
-

Publié le 06/10/2020 à 11h25 Mis à jour le 06/10/2020 à 21h36

Selon une enquête, le télétravail, préconisé en cette période de pandémie mondiale, pourrait aggraver la santé auditive.

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** et publiée mardi 6 octobre. Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête. Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans). Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

>> A lire aussi - Le télétravail est-il adapté aux petites entreprises ?

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

>> A lire aussi - Télétravail : ce que veulent les Français

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches. Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans

Tous droits de reproduction réservés

(61% contre 50% pour les plus de 35 ans). L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Les dernières actus du secteur dans votre boite mail. Recevez notre newsletter CARRIERE.

Ecoutez 21 millions, le podcast de Capital sur les cryptomonnaies

A lire aussi

- Bourse : quel est l'impact du coronavirus sur nos géants de la santé ?
- L'impact inattendu des noms des analystes financiers sur les cours de Bourse
- Les télécoms, le nerf du télétravail
- Santé

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

- News
  Publié il y a 9 h

Lecture 1 min.

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "*être gêné par le bruit et les nuisances sonores*" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Your browser cannot play this video.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux

Tous droits de reproduction réservés

nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

Tous droits de reproduction réservés

Cet impact inattendu du télétravail sur notre santé

Selon une enquête, le télétravail, préconisé en cette période de pandémie mondiale, pourrait aggraver la santé auditive. Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** et publiée mardi 6 octobre. Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare « être gêné par le bruit et les nuisances sonores » sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête. Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent (…)

Si vous cherchez surtout à réduire vos impôts

Tous droits de reproduction réservés

LE FIGARO.fr

URL :http://www.lefigaro.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

▸ 6 octobre 2020 - 11:05

> Version en ligne

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

Les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante, avant les bruits extérieurs ou les interactions personnelles environnantes.

Par Le Figaro avec AFP

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans). LLPhotography - stock.adobe.com
Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée ce mardi. Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare «*être gêné par le bruit et les nuisances sonores*» sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête. Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes. Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% «*souvent*» et 21% «*rarement*». Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à

Tous droits de reproduction réservés

l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans). L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

À VOIR AUSSI - Elisabeth Borne: «Évidemment ceux qui peuvent télétravailler doivent le faire»

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

Relaxnews (AFP) Il y a 20 heuresAFP

© Natalia Lebedinskaia / Shutterstock Plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile
Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon

Tous droits de reproduction réservés

d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail peut affecter la santé auditive

(illustration)

©AFP

A lire aussi

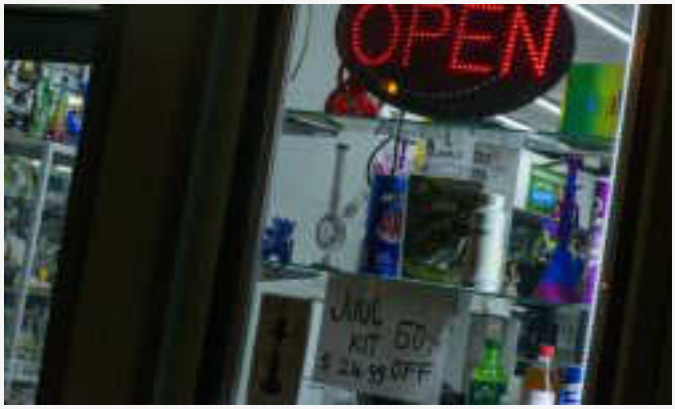

Sante

Baisse notable du vapotage chez les jeunes Américains

Culture

Le Théâtre du Châtelet écarte sa directrice artistique Ruth Mackenzie

Orange avec Media Services, publié le mardi 06 octobre 2020 à 13h25

Le travail à domicile ne règle pas les problèmes d'exposition au bruit. Il peut même les aggraver.

Pendant que le gouvernement appelle plus que jamais les entreprises à recourir au télétravail, une enquête Ifop vient montrer les limites du dispositif, qui ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive.

Selon l'étude, initiée par l'association **JNA (Journée nationale de l'audition), plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine),** révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, **puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).** Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

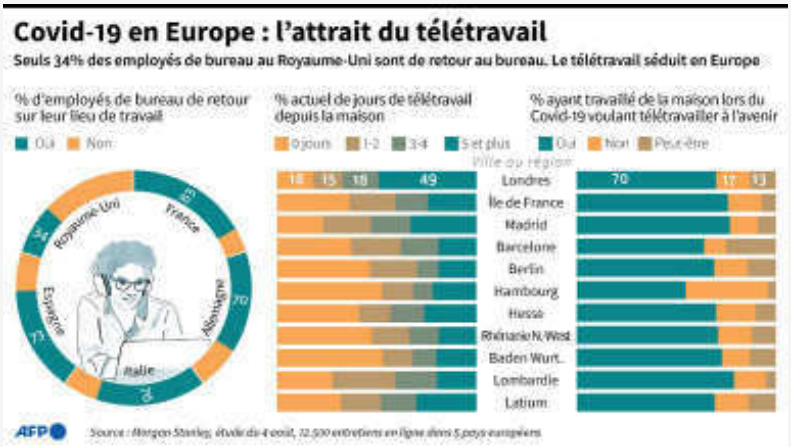

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

Santé auditive au travail : près de 3 télétravailleurs sur 4 rencontrent des difficultés d'intelligibilité

La conférence de lancement de la Semaine de la santé auditive au travail a présenté les résultats de l'enquête annuelle **Ifop- JNA** avant des échanges nourris sur les problématiques les plus saillantes cette année : présentiel vs virtuel, bureau vs télétravail… En introduction, le président de la **JNA ,** Jean-Luc Puel a précisé la notion clé d'écologie concernant l'audition en milieu professionnel: « il faut revoir tout l'écosystème du travail : au-delà de la surdité, il y a tout un pan de la santé auditive à prendre en compte dans le bien vivre ». L'impact d'une surexposition sonore, y compris bien en-deçà du seuil légal de 80 dB, est réel mais pas forcément mesurable par un audiogramme. « C'est bien montré aujourd'hui : il y a des pertes auditives réversibles, les seuils audiométriques reviennent à la normale, mais en regardant l'oreille interne, on s'aperçoit qu'il manque des fibres du nerf auditif. Jusqu'à 50 % de fibres en moins, l'audiogramme peut rester dans la norme et pourtant il y a des conséquences sur l'intelligibilité dans le bruit », a détaillé le professeur Puel.

Lauriane Rossi, présidente du Conseil national du bruit, a été invitée par la **JNA** à ouvrir la conférence virtuelle de lancement de la 5 e Semaine de la santé auditive au travail, qui se tiendra officiellement du 12 au 16 octobre. La députée a déploré que l'audition reste oubliée des politiques sanitaires et indiqué que le CidB a adopté hier une note sur le télétravail (non encore disponible à la consultation).

Un serious game sur la santé auditive

L'association estime que la santé auditive doit sortir de l'angle mort des démarches QVT (qualité de vie au travail). Elle va diffuser largement un document en ce sens, à destination des décideurs et managers. Des opérations de sensibilisation sont déjà menées dans de grandes entreprises. Frédérique Decherf, directrice de l'action sociale au sein de la fédération Agirc-Arrco a rapidement présenté les actions menées auprès des cadres (distribution de guides, organisation d'ateliers, serious game) et des salariés. En effet, l'association **JNA** est en train de mettre la dernière main à un serious game consacré à la santé auditive au travail, qui est à la fois un outil de prévention et de détection du déficit auditif, sous une forme « un peu plus ludique et un peu moins médicale que d'habitude », a précisé Laurent Borella, directeur santé du groupe Malakoff Humanis, soutien de ce projet.

Enquête **Ifop- JNA** 2020 : focus sur le télétravail

Romain Bendavid, directeur de l'expertise Corporate et climat social de l'Ifop, a ensuite présenté les résultats clés de l'étude annuelle. L'explosion du recours au télétravail, pendant et depuis le confinement, a conduit la **JNA** à mettre la loupe sur les réponses des télétravailleurs.

Toutes les répercussions du bruit sont en hausse par rapport à l'enquête 2019. Ces effets délétères sont beaucoup plus fortement déclarés par les personnes en télétravail quasi-quotidien.

1 actif sur 2 se dit toujours gêné par le bruit au travail : 53 % vs 59 % en 2019, mais la réponse « oui, souvent » reste à 18 %. Les 3 sources de nuisances sonores demeurent : les bruits extérieurs, ceux émis par les équipements et les conversations avoisinantes (au téléphone ou non). Les salariés restent plus impactés que les travailleurs indépendants.

Depuis le début de la crise sanitaire, la proportion de personnes travaillant au moins une partie du temps en télétravail est passée de 25 à 34 %. Selon les situations, entre 2/3 et 3/4 des actifs en télétravail rencontrent des difficultés de compréhension de la parole : lors des échanges collectifs en visioconférences ou au téléphone, 80 % des télétravailleurs réguliers le mentionnent. Le temps quotidien passé avec un casque ou des écouteurs sur les oreilles augmente également : plus de 2 heures par jour pour 20 % des interrogés.

Tous droits de reproduction réservés

Face aux gênes auditives constatées, peu de répondants disent être allés faire contrôler leur audition, cette année, contexte sanitaire oblige. Mais là encore, les télétravailleurs se détachent très nettement :

Réagissant aux résultats de cette enquête, Rémy Oudghiri, sociologue, a souligné que, de façon assez contre-intuitive, « on avait pensé le télétravail comme une manière de trouver du calme : cela s'est révélé vrai pour une partie de ceux qui le pratiquent. Il y a des questions centrales auxquelles on n'avait pas pensé : les difficultés d'audition, la qualité du son, de la connexion… La cause portée par la **JNA** sera particulièrement forte pour les années à venir ».

La matinée s'est poursuivie avec une table ronde consacrée à la question « Comment mettre en place une nouvelle écologie bruit santé ? », abordée sous les angles de l'architecture, de la RSE, de l'acoustique et de la médecine du travail.

*Enquête auprès d'un échantillon de 1064 personnes représentatif de la population occupée de 18 ans et plus, par questionnaire auto-administré en ligne, du 11 au 14 septembre 2020.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.rtl.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

6 octobre 2020 - 20:16

> Version en ligne

Les télétravailleurs victimes de la pollution sonore

Un nouvelle enquête de l'Ifop révèle les conséquences négatives du télétravail pour la santé auditive. Les concernés se disent "gênés par la nuisance sonore", à tel point que cela se répercute sur leur comportement. Le télétravail s'est largement démocratisé au cours de la crise sanitaire actuelle. Il est aujourd'hui, pour de nombreux Français, devenu monnaie courante. Cette pratique peut pourtant aggraver la santé auditive des concernés selon une enquête de l'Ifop, réalisée en partenariat avec l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition),** et publiée ce mardi 6 octobre.

Plus de la moitié des salariés en télétravail (53%) se dit "gênée par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête

Pour les sondés qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail.

Le télétravail, un facteur de la gêne auditive

À lire aussi

Coronavirus France

Covid-19 : où en est-on dans la mise en place du télétravail ?

Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire , dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), tout comme les moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

La rédaction vous recommande

Covid-19 : où en est-on dans la mise en place du télétravail ?

Les infos de 12h30 - Covid-19 : "Il convient de diffuser le télétravail", dit Laurent Pietraszewski

Covid-19 : le télétravail est-il une fausse bonne idée ?

Covid-19 : sur le télétravail, Véran prône le "bon sens" des entreprises

Lire la suite

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.yahoo.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

6 octobre 2020 - 02:38

> Version en ligne

Cet impact inattendu du télétravail sur notre santé

Avec Yahoo Mail, personnalisation rime avec organisation

Selon une enquête, le télétravail, préconisé en cette période de pandémie mondiale, pourrait aggraver la santé auditive.

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** et publiée mardi 6 octobre. Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête. Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans). Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire (...)

Cliquez ici pour voir la suite

Tous droits de reproduction réservés

Ce contenu peut également vous intéresser :

Avec Ingenico, Worldline sera n°1 du paiement en Europe : le conseil Bourse du jour
Une cantine connectée, des casques audio en location... les start-up du mois
Le géant du luxe Kering vend des millions d'actions Puma et touche le pactole
Alerte embauches : 2.000 postes à pourvoir au Puy du Fou
Korian, le géant des maisons de retraite, se renforce dans la santé mentale au prix fort : le conseil Bourse du jour

Tous droits de reproduction réservés

Cet impact inattendu du télétravail sur notre santé

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** et publiée mardi 6 octobre. Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête. Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans). Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

>> A lire aussi - Le télétravail est-il adapté aux petites entreprises?

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

>> A lire aussi - Télétravail : ce que veulent les Français

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire

(...)

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête AFP•06/10/2020 à 12:29

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée mardi.

Copyright © 2020 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou utilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. l'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.centrepresseaveyron.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

▸ 6 octobre 2020 - 16:36

> Version en ligne

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

•

Plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile Natalia Lebedinskaia / Shutterstock / Natalia Lebedinskaia / Shutterstock
Publié le 06/10/2020 à 17:27/Mis à jour le 06/10/2020 à 18:32 S'abonner Santé
(AFP) - Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en

Tous droits de reproduction réservés

échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.Ladepeche.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

6 octobre 2020 - 16:32

> Version en ligne

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

Publié le 06/10/2020 à 17:27, mis à jour à 18:32

(AFP) - Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.laprovence.com/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

6 octobre 2020 - 19:48

> Version en ligne

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

- mardi 06/10/2020 à 19h00
- | Santé

Par Relaxnews

Plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile Natalia Lebedinskaia / Shutterstock
Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Tous droits de reproduction réservés

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

Plus d'une personne sur deux en télétravail souffre des nuisances sonores

Mis en ligne le 6/10/2020 à 17:28

Selon cette en enquête Ifop, de nombreux actifs en télétravail déplorent les répercussions du bruit sur leur travail et leur état de santé.

Destiné à se généraliser pour faire face au risque d'une seconde vague du Covid-19, le télétravail n'a pourtant pas que des avantages. C'est en tout cas ce que conclut une enquête Ifop commandée par l'association **Journée Nationale de l'Audition.**

Selon ces recherches, 53 % des actifs quotidiennement en télétravail, soit plus d'un sur deux, se disent *« gênés par le bruit et les nuisances sonores »*.

Chez ceux qui travaillent à distance régulièrement (2 à 3 jours par semaine), **ils sont 66 % à se plaindre également des nuisances sonores.**

>Mais qui fait du télétravail ?

Ils sont près d'un tiers des actifs sondés à déclarer opter pour le télétravail depuis la crise sanitaire (34 %), **contre environ 25% lors d'autres enquêtes réalisées précédemment en 2019.**

Ces derniers sont majoritairement des hommes (38 %), et jeunes (40 % des -35 ans déclarent télétravailler).

Le télétravail est une pratique largement adoptée par les catégories socioprofessionnelles supérieures (59%), dont les activités peuvent être effectuées à distance grâce au numérique.

>Quelles sont les nuisances ?

Les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante, puis arrive le bruit provenant de l'extérieur des locaux et enfin celui créé par les matériels utilisés (ordinateurs...).

Ils sont 83 % à penser que cela a des répercussions sur leur travail. **Les télétravailleurs évoquent notamment des difficultés de compréhension au téléphone**, mais aussi lors d'échanges individuels en visioconférence, ou d'échanges collectifs, toujours en visioconférence.

>Pour quelles conséquences ?

Les répercussions négatives du bruit concernent moins les jeunes actifs. 79% des moins de 35 ans

Tous droits de reproduction réservés

déclarent que la gêne occasionnée par le bruit pourrait avoir des conséquences sur leur état de fatigue, de nervosité, alors **qu'ils sont 85% des plus de 35 ans.**

>Le masque rend difficile la compréhension ?

La majorité des actifs sondés (53%) déclarent aussi rencontrer des difficultés auditives **depuis l'obligation du port du masque**. Ils sont 32% à rencontrer ses difficultés « souvent » et 21% « rarement ».

Ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1 064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

L'Est éclair

URL :http://www.Lest-eclair.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

► 6 octobre 2020 - 17:50

> Version en ligne

Plus d'une personne sur deux en télétravail souffre des nuisances sonores

Mis en ligne le 6/10/2020 à 17:28

Selon cette en enquête Ifop, de nombreux actifs en télétravail déplorent les répercussions du bruit sur leur travail et leur état de santé.

Destiné à se généraliser pour faire face au risque d'une seconde vague du Covid-19, le télétravail n'a pourtant pas que des avantages. C'est en tout cas ce que conclut une enquête Ifop commandée par l'association **Journée Nationale de l'Audition.**

Selon ces recherches, 53 % des actifs quotidiennement en télétravail, soit plus d'un sur deux, se disent *« gênés par le bruit et les nuisances sonores »*.

Chez ceux qui travaillent à distance régulièrement (2 à 3 jours par semaine), **ils sont 66 % à se plaindre également des nuisances sonores.**

>Mais qui fait du télétravail ?

Ils sont près d'un tiers des actifs sondés à déclarer opter pour le télétravail depuis la crise sanitaire (34 %), **contre environ 25% lors d'autres enquêtes réalisées précédemment en 2019.**

Ces derniers sont majoritairement des hommes (38 %), et jeunes (40 % des -35 ans déclarent télétravailler).

Le télétravail est une pratique largement adoptée par les catégories socioprofessionnelles supérieures (59%), dont les activités peuvent être effectuées à distance grâce au numérique.

>Quelles sont les nuisances ?

Les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante, puis arrive le bruit provenant de l'extérieur des locaux et enfin celui créé par les matériels utilisés (ordinateurs...).

Ils sont 83 % à penser que cela a des répercussions sur leur travail. **Les télétravailleurs évoquent notamment des difficultés de compréhension au téléphone**, mais aussi lors d'échanges individuels en visioconférence, ou d'échanges collectifs, toujours en visioconférence.

>Pour quelles conséquences ?

Les répercussions négatives du bruit concernent moins les jeunes actifs. 79% des moins de 35 ans

Tous droits de reproduction réservés

déclarent que la gêne occasionnée par le bruit pourrait avoir des conséquences sur leur état de fatigue, de nervosité, alors **qu'ils sont 85% des plus de 35 ans.**

>Le masque rend difficile la compréhension ?

La majorité des actifs sondés (53%) déclarent aussi rencontrer des difficultés auditives **depuis l'obligation du port du masque**. Ils sont 32% à rencontrer ses difficultés « souvent » et 21% « rarement ».

Ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1 064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

L'INDÉPENDANT

URL :http://www.lindependant.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Régional et Local

▸ **6 octobre 2020 - 16:34**

> Version en ligne

Le télétravail peut aggraver la santé auditive, selon une enquête

•

Plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile Natalia Lebedinskaia / Shutterstock / Natalia Lebedinskaia / Shutterstock
Publié le 06/10/2020 à 17:27/Mis à jour le 06/10/2020 à 18:32 S'abonner Santé
(AFP) - Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée mardi.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38% contre 31%) ainsi que les jeunes générations, puisque 40% des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32% des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire: 74% en échanges collectifs en visioconférence, 73% au téléphone, 71% en

Tous droits de reproduction réservés

échanges individuels en visioconférence et 66% avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53%) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32% "souvent" et 21% "rarement". Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1.064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.linfo.re/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

▸ 6 octobre 2020 - 21:11

> Version en ligne

Une enquête informe que le télétravail est nocif pour la santé auditive

LINFO.RE – créé le 6.10.2020 à 23h01 – La rédaction

RAPHAEL BLOCH/SIPA

D'après une enquête Ifop, plus d'un salarié sur 2 en télétravail (53%) affirme "être gêné par le bruit et les nuisances sonores" sur son lieu de travail.

Gêne

A cause de la **crise sanitaire** liée à la **Covid-19**, le **télétravail** a connu une énorme hausse. Cela dit, ce mode de travail peut être néfaste pour la santé des oreilles. C'est ce qui résulte d'une enquête *Ifop* initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée ce mardi 6 octobre, repris par la presse française.

Plus d'un actif sur 2 en **télétravail** (53 %) déclare *"être gêné par le bruit et les nuisances sonores"* sur son lieu de travail (à son domicile). Idem pour 66 % des **télétravailleurs** réguliers (2 à 3 jours par semaine), rapporte la presse française. Ceux et celles qui sont en **télétravail** depuis le début de la **crise sanitaire** sont évidemment plus sujettes aux **nuisances sonores** que la moyenne (57 % contre 53 %).

> A lire aussi : **Télétravail : qu'est-ce qui est autorisé ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ?**

Autres chiffres à connaitre

Le **télétravail** concerne davantage les hommes que les femmes (38 % contre 31 %). Concernant l'âge, 40 % des moins de 35 ans sont en **télétravail** contre 32 % pour les plus de 35 ans. Selon l'étude, pour les **télétravailleurs** à plein temps ou à mi-temps, les conversations téléphoniques représentent la source de bruit la plus importune (41 % contre 29 % en moyenne).

Pour plus de 80 % des **télétravailleurs** sondés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements, dégradant leur qualité de travail.

> A découvrir également : **Coronavirus : Le succès du télétravail**

> Rendez-vous sur DomTomJob pour retrouver un emploi

Tous droits de reproduction réservés

Tous droits de reproduction réservés

L'union
URL :http://www.lunion.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local
6 octobre 2020 - 18:07
> Version en ligne

Plus d'une personne sur deux en télétravail souffre des nuisances sonores

Mis en ligne le 6/10/2020 à 17:28

Selon cette en enquête Ifop, de nombreux actifs en télétravail déplorent les répercussions du bruit sur leur travail et leur état de santé.

Destiné à se généraliser pour faire face au risque d'une seconde vague du Covid-19, le télétravail n'a pourtant pas que des avantages. C'est en tout cas ce que conclut une enquête Ifop commandée par l'association **Journée Nationale de l'Audition.**

Selon ces recherches, 53 % des actifs quotidiennement en télétravail, soit plus d'un sur deux, se disent *« gênés par le bruit et les nuisances sonores »*.

Chez ceux qui travaillent à distance régulièrement (2 à 3 jours par semaine), **ils sont 66 % à se plaindre également des nuisances sonores.**

>Mais qui fait du télétravail ?

Ils sont près d'un tiers des actifs sondés à déclarer opter pour le télétravail depuis la crise sanitaire (34 %), **contre environ 25% lors d'autres enquêtes réalisées précédemment en 2019.**

Ces derniers sont majoritairement des hommes (38 %), et jeunes (40 % des -35 ans déclarent télétravailler).

Le télétravail est une pratique largement adoptée par les catégories socioprofessionnelles supérieures (59%), dont les activités peuvent être effectuées à distance grâce au numérique.

>Quelles sont les nuisances ?

Les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante, puis arrive le bruit provenant de l'extérieur des locaux et enfin celui créé par les matériels utilisés (ordinateurs...).

Ils sont 83 % à penser que cela a des répercussions sur leur travail. **Les télétravailleurs évoquent notamment des difficultés de compréhension au téléphone**, mais aussi lors d'échanges individuels en visioconférence, ou d'échanges collectifs, toujours en visioconférence.

>Pour quelles conséquences ?

Les répercussions négatives du bruit concernent moins les jeunes actifs. 79% des moins de 35 ans

Tous droits de reproduction réservés

déclarent que la gêne occasionnée par le bruit pourrait avoir des conséquences sur leur état de fatigue, de nervosité, alors **qu'ils sont 85% des plus de 35 ans.**

>Le masque rend difficile la compréhension ?

La majorité des actifs sondés (53%) déclarent aussi rencontrer des difficultés auditives **depuis l'obligation du port du masque**. Ils sont 32% à rencontrer ses difficultés « souvent » et 21% « rarement ».

Ce sont les femmes qui sont plus concernées (57% contre 49% des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61% contre 50% pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1 064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

Le télétravail peut être néfaste pour la santé auditive, selon une enquête

avec AFP.

Le télétravail peut être néfaste pour la santé auditive, selon une enquêtePlus d'un actif sur deux en télétravail déclare « être gêné par le bruit et les nuisances sonores », selon une enquête Ifop.

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée mardi 6 octobre.

Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53 %) déclare « être gêné par le bruit et les nuisances sonores » sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66 % des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57 % contre 53 %) alors qu'un tiers des actifs en poste (34 %) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25 % selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

La gêne des conversations téléphoniques

Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38 % contre 31 %) ainsi que les jeunes générations, puisque 40 % des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32 % des plus de 35 ans).

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41 % contre 29 % en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux…) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80 % des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50 % des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65 % chez les télétravailleurs.

Au bureau, le port du masque

Une nette majorité de télétravailleurs se déclare affectée par des difficultés auditives depuis la crise sanitaire : 74 % en échanges collectifs en visioconférence, 73 % au téléphone, 71 % en échanges individuels en visioconférence et 66 % avec leurs proches.

Autre constat lié à la crise sanitaire, une majorité d'actifs en poste (53 %) affirme connaître des difficultés auditives depuis l'obligation du port du masque sanitaire, dont 32 % « souvent » et 21 % « rarement ». Ici, ce sont les femmes qui sont plus concernées (57 % contre 49 % des hommes), à l'instar des moins de 35 ans (61 % contre 50 % pour les plus de 35 ans).

L'enquête a été réalisée sur internet auprès d'un échantillon représentatif de 1 064 personnes en poste du 11 au 14 septembre.

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (photo d'illustration).

Getty Images/iStockphoto

Tous droits de reproduction réservés

PARIS NORMANDIE

URL :http://www.paris-normandie.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Régional et Local

► **7 octobre 2020 - 03:03**

> Version en ligne

Ces nuisances sonores qui empoisonnent le télétravail

Société. Alors que le nombre de salariés travaillant à domicile a explosé, une enquête révèle que ces derniers souffrent davantage du bruit. Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée ce mardi. Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53 %) déclare « être gêné par le bruit et les nuisances sonores » sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66 % des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57 % contre 53 %) alors qu'un tiers des actifs en poste (34 %) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25 % selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête. Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38 % contre 31 %) ainsi que les jeunes générations, puisque 40 % des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32 % des plus de 35 ans).

Pollution sonore

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes. Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

Tous droits de reproduction réservés

PARIS NORMANDIE

PAYS : France
PAGE(S) :27-28
SURFACE :17 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : France-monde
DIFFUSION :40197

▸ **7 octobre 2020 - Edition Vernon - Les Andelys - Gisors**

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Ces nuisances sonores qui empoisonnent le télétravail

Société. Alors que le nombre de salariés travaillant à domicile a explosé, une enquête révèle que ces derniers souffrent davantage du bruit.

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) publiée ce mardi. Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53 %) déclare « *être gêné par le bruit et les nuisances sonores* » sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66 % des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.
Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57 % contre 53 %) alors qu'un tiers des actifs en poste (34 %) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25 % selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête. Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38 % contre 31 %) ainsi que les jeunes générations, puisque 40 % des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32 % des plus de 35 ans).

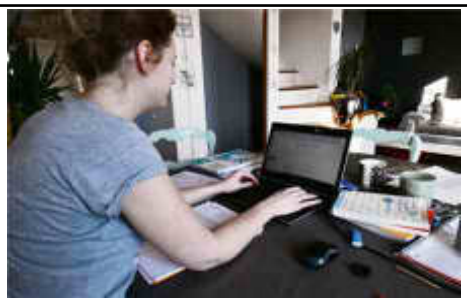

Pour beaucoup de salariés, le télétravail n'a pas que des avantages. (photo AFP)

Pollution sonore

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41 % contre 29 % en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes. Et pour plus de 80 % des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50 % des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65 % chez les télétravailleurs. ■

0ZOmvZtnwNS02QbSAmeSa2pjfWIhEj8FYid40mS4kLqOpmtxxCu0HpefkheJRrIKoMWMx

Tous droits de reproduction réservés

LE PROGRES DE FECAMP

PAYS :France
PAGE(S) :27
SURFACE :17 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :France-monde
DIFFUSION :10418

► 7 octobre 2020

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Ces nuisances sonores qui empoisonnent le télétravail

Société. Alors que le nombre de salariés travaillant à domicile a explosé, une enquête révèle que ces derniers souffrent davantage du bruit.

Le télétravail, qui a bondi en raison de la crise sanitaire, ne contribue pas à régler les impacts du bruit sur la santé auditive, et peut même parfois les aggraver, selon une enquête Ifop initiée par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition) publiée ce mardi. Ainsi, plus d'un actif sur deux en télétravail (53 %) déclare « *être gêné par le bruit et les nuisances sonores* » sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66 % des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle l'enquête.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57 % contre 53 %) alors qu'un tiers des actifs en poste (34 %) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25 % selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête. Le télétravail, qui s'est généralisé ces derniers mois, concerne davantage les répondants masculins que féminins (38 % contre 31 %) ainsi que les jeunes générations, puisque 40 % des moins de 35 ans déclarent télétravailler (32 % des plus de 35 ans).

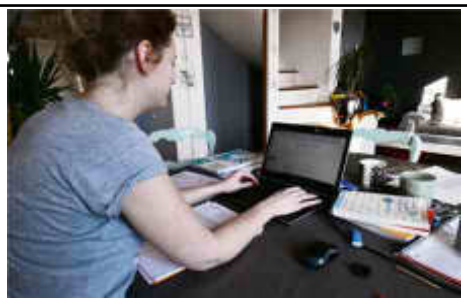

Pour beaucoup de salariés, le télétravail n'a pas que des avantages. (photo AFP)

Pollution sonore

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41 % contre 29 % en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes. Et pour plus de 80 % des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50 % des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65 % chez les télétravailleurs. ■

0coI1sAWxLtQdARtFydh3bIUm3svLJcjHhZDVgh4EGIatHgOimsapDGqOr8EQeZ7EMzUz

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.Lci.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

7 octobre 2020 - 04:37

> Version en ligne

EN DIRECT - Covid-19 : les commerces non-essentiels fermés pour au moins deux semaines dans certains quartiers de New York

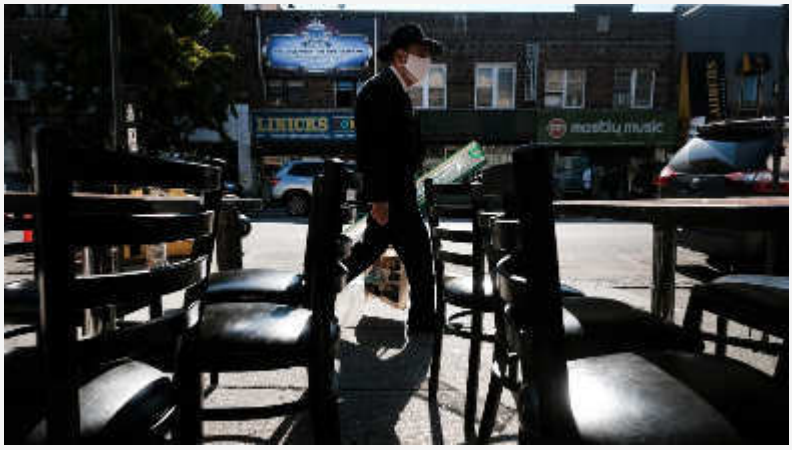

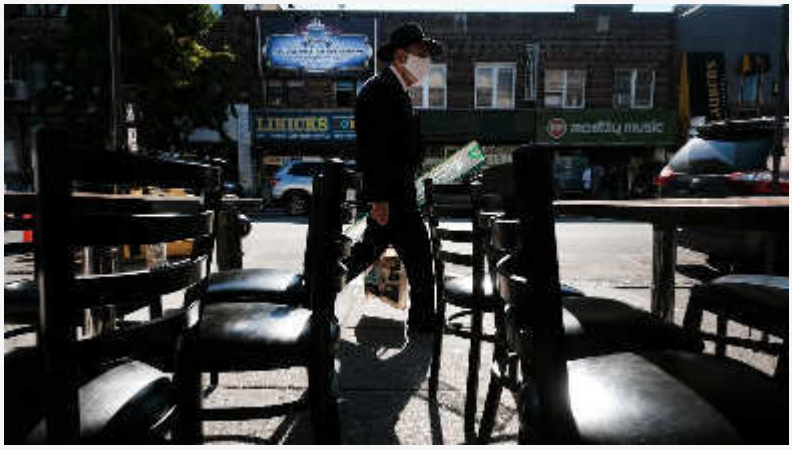

2020-10-07T06:36:00.000+02:00 - La rédaction de LCI

FERMETURES ET RESTRICTIONS À NEW-YORK

Le gouverneur de l'Etat de New-York a annoncé la fermeture pour au moins deux semaines des commerces non-essentiels dans les quartiers new-yorkais où la propagation du coronavirus a repris. Les lieux de culte devront quant à eux réduire leur nombre de fidèles.
07:19

LA FRANCE N'EST PAS LA SEULE À DURCIR LE TON

De nouvelles restrictions ont été annoncées mardi par le gouvernement belge pour lutter contre la propagation du coronavirus à travers le plat pays.

La Belgique serre à son tour la vis face à la reprise de l'épidémie de Covid-19

Tous droits de reproduction réservés

07:14

BIDEN ACCUSE TRUMP D'AVOIR "TOURNÉ LE DOS" AUX AMÉRICAINS

Le candidat démocrate à la Maison Blanche Joe Biden a accusé mardi Donald Trump d'avoir "tourné le dos" aux Américains en rompant brutalement les négociations pour parvenir à un plan de soutien de la première économie mondiale, mise à genoux par la pandémie de Covid-19.

"Ne vous y trompez pas: si vous n'avez pas d'emploi, si votre entreprise est fermée, si l'école de votre enfant est fermée, si vous voyez des licenciements autour de vous, Donald Trump a décidé aujourd'hui que rien de tout cela, absolument rien, ne lui importait", a renchéri l'ancien vice-président dans un communiqué.

07:09

POUR BIDEN, PAS DE DÉBAT SI TRUMP EST ENCORE MALADE

Le candidat démocrate à la Maison Blanche Joe Biden a estimé mardi que si Donald Trump était encore positif au Covid-19 pour leur prochain duel télévisé, le 15 octobre, les deux rivaux de la présidentielle du 3 novembre ne devraient "pas débattre".

"Je ne sais pas quel est son statut désormais. J'ai hâte de pouvoir débattre contre lui mais j'espère juste que tous les protocoles seront suivis", a déclaré l'ancien vice-président aux journalistes qui le suivaient lors d'un déplacement de campagne. "Je pense que s'il a encore le Covid, nous ne devrions pas débattre", a précisé le démocrate, 77 ans, en tête dans les sondages.

07:06

TRUMP ROMPT LES NÉGOCIATIONS SUR UN NOUVEAU PLAN DE SOUTIEN

Le président Donald Trump a mis brutalement fin mardi aux négociations avec les démocrates sur de nouvelles aides aux ménages et entreprises affectés par la pandémie de coronavirus, avant de laisser une porte ouverte à quelques mesures ciblées.

"J'ai demandé à mes représentants d'arrêter de négocier jusqu'à après les élections", a tweeté le président américain, accusant la cheffe des démocrates au Congrès Nancy Pelosi de ne pas négocier "de bonne foi". "Dès que j'aurai gagné, nous voterons un grand plan d'aide qui sera centré sur les travailleurs américains et les petites entreprises", a-t-il ajouté, renvoyant les discussions jusqu'à après l'élection présidentielle du 3 novembre.

04:16

DES CRITÈRES PLUS STRICTS POUR LES VACCINS AUX ETATS-UNIS

L'Agence américaine des médicaments a fixé des critères plus stricts que ceux désirés par la Maison Blanche pour approuver en urgence tout futur vaccin contre le Covid-19, rendant improbable toute autorisation avant l'élection présidentielle du 3 novembre.

Les fabricants de vaccins devront attendre au moins deux mois après l'injection de la dernière dose dans les essais cliniques de phase 3 avant de soumettre une demande de commercialisation.

Tous droits de reproduction réservés

Les vaccins devront montrer une efficacité d'au moins 50% de prévenir le Covid-19, et la FDA exige que tout essai ait au minimum cinq cas sévères de Covid-19 dans le groupe placebo, le but du vaccin étant de prévenir les formes graves de la maladie.

Ces nouvelles règles "rendent plus difficile de créer des vaccins rapidement (pour qu'ils soient) approuvés avant le jour de l'élection présidentielle. C'est une nouvelle attaque politique!", a dénoncé dans la soirée Donald Trump.
00:54

ENTRE CONFUSION ET DÉSARROI POUR LES BARS

Alors que les bars parisiens et de la petite couronne sont fermés depuis ce mardi, les établissements marseillais eux vont pouvoir rouvrir à en croire certains gérants.
00:43

UN BAR CLANDESTIN À PARIS

Le collectif "Restons ouverts" qui regroupe plusieurs patrons de bar a investi la station de métro Assemblée Nationale où un bar éphémère a été installé. Une opération en réponse à la fermeture des établissements nocturnes dans la capitale et la petite couronne en raison de la propagation du coronavirus qui a repris.
00:40

FERMETURES ET RESTRICTIONS À NEW-YORK

Le gouverneur de l'Etat de New-York a annoncé la fermeture pour au moins deux semaines des commerces non-essentiels dans les quartiers new-yorkais où la propagation du coronavirus a repris. Les lieux de culte devront quant à eux réduire leur nombre de fidèles.
00:22

LES HÔPITAUX FACE A LA RÉSURGENCE DU VIRUS

En juillet dernier, le ministre de la Santé Olivier Véran avait annoncé qu'au moins 12 000 lits de réanimation seraient disponibles cet automne. Mais y aura-t-il assez de moyens pour faire face à une seconde vague ?
21:01

LES HÔPITAUX PUBLICS RÉCLAMENT UNE RALLONGE DE BUDGET

Selon la Fédération hospitalière de France (FHF), une fois déduits la facture du Covid et le coût du Ségur (les hausses de rémunération), le budget de l'hôpital n'augmenterait pas autant que prévu avant l'épidémie dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). La FHD a estimé mardi qu'il manquait "a minima" 500 millions d'euros cette année et 700 millions en 2021 dans le projet de budget prévu pour les hôpitaux.

"Loin du niveau d'évolution attendu et nécessaire pour faire face à tous les surcoûts incompressibles, les chiffres portés à notre connaissance - une enveloppe de 1,3 milliard d'euros – ne semblent pas correspondre aux engagements initiaux de progression minimale hors impacts du Covid et du Ségur", dénonce la fédération d'hôpitaux publics dans un communiqué.

"Par rapport à ce qui est proposé dans le PLFSS à ce stade, une hausse complémentaire à hauteur de 500 millions d'euros pour 2020 et 700 millions pour 2021 a minima nous paraît à ce titre indispensable", ajoute-t-elle.
20:46

DÉSINFORMATION DE DÉPUTÉE

Contrairement à ce qu'affirme la députée Martine Wonner jeudi 1er octobre, la CDC ne s'est pas excusée en reconnaissant que le masque ne "servait à rien". Il s'agit d'une fausse information diffusée suite à un cafouillage sur le site de la principale agence sanitaire des États-Unis. A lire dans cet article.

Non, les autorités américaines n'ont pas estimé que "le masque ne

Tous droits de reproduction réservés

sert à rien"

20:34

COUVRE-FEU A BERLIN ET FRANCFORT

Face à l'augmentation inquiétante du nombre de nouvelles infections au Covid-19, les villes de Berlin et Francfort ont annoncé mardi la mise en place d'un couvre-feu et une restriction des contacts sociaux.

Dès samedi et jusqu'au 31 octobre, dans la capitale allemande, les magasins, les restaurants et les bars devront fermer de 23h à 6h du matin. Des exceptions sont prévues pour les pharmacies et les stations-service, mais ces dernières ne seront plus autorisées à vendre de l'alcool la nuit.

En extérieur, les rassemblements ne doivent pas excéder 50 personnes en journée, et 5 personnes seulement durant le couvre-feu. En intérieur, que ce soit le jour ou la nuit, 10 personnes au maximum pourront se retrouver au lieu des 25 autorisées jusqu'alors.

La municipalité de Francfort a elle décidé d'instaurer un couvre-feu d'ici vendredi et pour au moins une semaine, entre 22h et 6h du matin pour les restaurants. La consommation d'alcool dans les lieux publics sera également interdite. Les représentants des dix plus grandes villes d'Allemagne se réuniront vendredi pour décider d'une approche commune de la lutte contre la pandémie.

20:18 Urgent

LA SITUATION EN FRANCE CE MARDI

Ce mardi 6 octobre, Santé Publique France fait état de 10.489 nouveaux cas confirmés en 24h, et comptabilise 65 nouveaux décès. Sur la France métropolitaine, 7.377 malades sont actuellement hospitalisés pour le Covid-19, dont 829 qui ont été admis dans les dernières 24 heures.

Le nombre de malades du Covid-19 actuellement hospitalisés en réanimation en France a légèrement progressé mardi, à 1.417, soit 8 patients de plus que la veille, selon le bilan quotidien de l'agence sanitaire. La proportion de tests positifs atteint désormais 9%, selon les chiffres officiels.

19:59

PEUT-ON ENCORE BOIRE UN VERRE... AU RESTAURANT ?

La fermeture des bars est désormais la règle dans de nombreuses villes. Autorisés à rester ouverts, les restaurants peuvent ils pour autant servir uniquement des boissons ? Les principaux acteurs du secteur ne sont pas tous d'accord. A lire dans cet article.

Protocole Covid : peut-on juste boire un verre dans un restaurant sans y manger ?

Tous droits de reproduction réservés

19:52

FRANCE : STAGNATION DU PIB AU 4e TRIMESTRE

La reprise de l'économie française devrait être stoppée net au dernier trimestre de 2020, avec une stagnation du PIB à cause de la résurgence de l'épidémie, a estimé mardi l'Insee, confirmant sa prévision d'une récession de 9% cette année.

Des aides élargies pour les entreprises fermées pour lutter contre le coronavirus ou touchées indirectement par ces mesures seront annoncées la semaine prochaine, a annoncé mardi le ministre français de l'Economie Bruno Le Maire.

19:50

NOUVELLES RESTRICTIONS EN BELGIQUE

Le gouvernement belge a annoncé mardi de nouvelles restrictions sur la vie sociale et les rassemblements afin de lutter contre la propagation du coronavirus, notamment la fermeture des bars, cafés, buvettes, clubs sportifs et associations à 23 heures. Depuis huit jours, cet horaire de fermeture devait être respecté à Bruxelles : la mesure sera désormais étendue à tout le pays à partir de vendredi, pour une durée d'un mois.

Seuls les restaurants sont épargnés. Les nouvelles restrictions imposent seulement un nombre maximum de quatre convives (hors membres du foyer) autour de la même table, en extérieur comme en intérieur. Idem pour les rassemblements festifs et dîners à la maison. Chaque foyer ne pourra accueillir qu'un maximum de quatre invités.

Par ailleurs chaque individu ne sera autorisé à voir, sans masque, qu'"un maximum de trois personnes" (hors membres du foyer), ce que les autorités belges ont appelé "la bulle des contacts rapprochés".

18:18

LA SITUATION DE CE MARDI EN ILE-DE-FRANCE

L'Agence régionale de Santé de l'Ile-de-France a communiqué les chiffres sur la situation épidémique de la région.

Le taux d'incidence (nombre de personnes testées positives pour 100.000 habitants en une semaine) est évalué à 170,5 ce mardi, contre 168,4 lundi. Le taux de positivité est calculé aujourd'hui à 11,7% contre 11,5% hier.

Le taux d'occupation des lits en service de réanimation s'établit ce mardi à 40,1%, après avoir atteint 37% lundi. Cela représente 449 personnes admises en rea, sur 2.393 patients Covid-19 hospitalisés dans les huit départements d'Ile-de-France (2.330 patients la veille).

Seul chiffre en baisse : le nombre de nouveaux décès. L'ARS comptabilise 12 morts du Covid-19 en 24h, contre 14 lundi.

17:34

Tous droits de reproduction réservés

LES HÔPITAUX INQUIETS

Alors que le nombre de cas de Covid-19 ne cesse d'augmenter, l'afflux de patients se constate déjà dans les services de réanimation. Le Pr Frédéric Adnet, chef du service des urgences de l'hôpital Avicenne (Bobigny), craint même une saturation des hôpitaux d'ici la fin du mois d'octobre. A lire dans cet article.

Rebond de l'épidémie : "La semaine du 27 octobre sera extrêmement critique dans les hôpitaux"

17:17

L'IMAGE DE LA CHINE S'EST DÉGRADÉE EN OCCIDENT

Selon un sondage du Pew Research Center, réalisé dans 14 pays et publié mardi, l'image de la Chine est à son plus bas historique dans de nombreux pays occidentaux, où l'opinion critique majoritairement sa gestion de la pandémie de Covid-19.

Cette étude met en évidence une forte dégradation de la cote de la Chine aux Etats-Unis, où le président Donald Trump ne cesse de vouloir faire porter aux autorités chinoises la responsabilité de la propagation planétaire du coronavirus. Résultat, 73% des Américains ont une mauvaise opinion de la Chine, soit une augmentation de près de 20 points depuis son élection en 2017.

Pire en Australie, où le gouvernement a affiché une position semblable à celle de Washington : 81% des Australiens ont une mauvaise opinion de la Chine, soit 24 points de plus en un an seulement. L'image du géant asiatique est aussi à son plus bas historique au Royaume-Uni, au Canada, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suède, ainsi que, en Asie, en Corée du Sud.

16:15

QUI UTILISERA VOTRE NUMÉRO DONNÉ AU RESTAURANT ?

Les restaurateurs doivent désormais collecter les informations nécessaires pour recontacter leurs clients si un cas de covid est détecté. Mais comment est encadré ce recueil d'informations qui conditionne l'accès à l'établissement ? A lire dans cet article.

"Cahier de rappel" dans les restaurants : qui pourra utiliser vos coordonnées ?

Tous droits de reproduction réservés

16:12

IRAN : 4000 NOUVEAUX CAS EN 24H

Les nouveaux cas de Covid-19 ont dépassé pour la première fois en Iran la barre des 4.000 en une journée, selon les chiffres officiels publiés mardi.

"Le nombre de personnes infectées (...) s'élève à 4.151" pour les dernières 24 heures, au cours desquelles "nous avons malheureusement perdu 227 de nos chers compatriotes", a déclaré Sima Sadat Lari, porte-parole du ministère de la Santé, au cours de son point-presse quotidien sur l'épidémie.

La veille, lundi, les autorités sanitaires ont déploré 235 décès, chiffre égalant le record de mortalité quotidienne établi fin juillet.

16:09

TEMOIGNAGE D'UN LICENCIÉ SUITE AU COVID

Sébastien Klem a été licencié pour "faute grave" après avoir été testé positif au Covid-19. Son employeur lui reproche d'être allé travailler avec des symptômes du virus. Lui rétorque qu'il ne savait pas encore qu'il était positif. Plus de détails dans cet article.

Sébastien, licencié après un test Covid positif : "C'est inimaginable !"

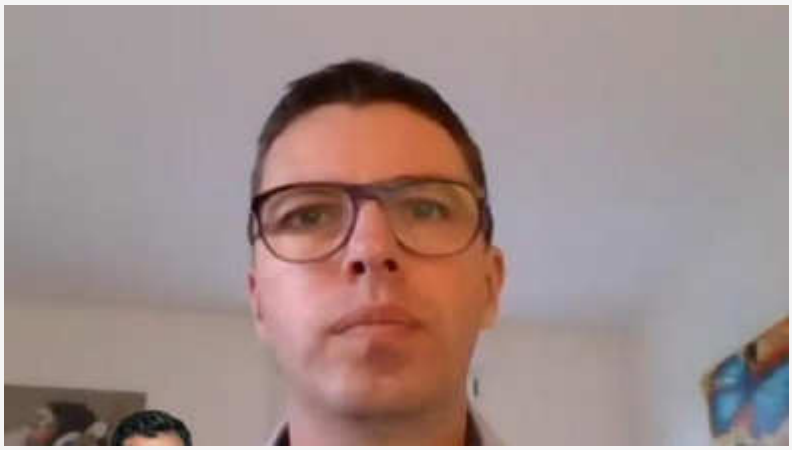

16:00

LES PETITS COMMERCES BAISSENT LE RIDEAU

Les conséquences économiques de l'épidémie sont dramatiques pour les petits commerces. A

Tous droits de reproduction réservés

Metz, la préoccupation principale des commerçants est de savoir s'il y aura un marché de Noël cette année.
15:42

VISITES SOUS HAUTE SURVEILLANCE DANS LES EHPAD

Visites strictement encadrés, prises sur rendez-vous, d'une durée d'une heure maximum pour chaque résident. Les visiteurs ne peuvent plus apporter des fleurs, interagir avec plusieurs résidents, avoir accès aux chambres - ou au reste de l'établissement - hormis une salle mise à disposition. Tous les Ehpad d'Ile-de-France sont de nouveau obligés de prendre des mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus.
15:32

LE VACCIN ASTRAZENECA SUR LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

L'autorité suisse du médicament, Swissmedic, a annoncé mardi qu'elle étudiait la demande d'autorisation - soumise début octobre - du vaccin contre le Covid-19 développé par AstraZeneca et l'université d'Oxford. Ce vaccin est l'un des projets occidentaux les plus avancés, testé sur des dizaines de milliers de volontaires dans le monde.

Dans un communiqué, Swissmedic indique avoir commencé l'expertise scientifique du vaccin, dans le cadre d'une "procédure d'examen en continu d'une demande d'autorisation". Cette procédure permet aux entreprises pharmaceutiques de déposer des demandes d'autorisation pour des médicaments avant même que leur développement ne soit achevé. Une façon de prendre de l'avance, pour aller le plus rapidement possible.

"Les résultats des essais cliniques [encore en cours] obtenus dans les semaines et les mois qui suivent doivent être envoyés à Swissmedic et soumis à un avis scientifique dès qu'ils sont disponibles", détaille le communiqué. La décision d'approbation ou de rejet de la demande d'autorisation ne sera prise que lorsque toutes les données requises pour l'évaluation de la sécurité, de la qualité et de l'efficacité d'un vaccin auront été recueillies.
14:14

LA RÉCESSION MONDIALE MOINS SÉVÈRE QUE PRÉVU

La récession mondiale sera cette année un peu moins sévère que prévu, a déclaré ce mardi la directrice générale du FMI Kristalina Georgieva, soulignant que "l'ascension" vers la reprise économique serait "lente", "difficile" et "inégale". "Nous estimons maintenant que l'évolution des deuxième et troisième trimestres a été quelque peu meilleure que prévu, ce qui a permis une légère révision à la hausse de nos prévisions mondiales pour 2020", a-t-elle indiqué dans son discours inaugural, prononcé en amont des réunions d'automne.

Mais elle souligne que le Fonds monétaire international continue d'anticiper une reprise "partielle" et "inégale" en 2021. "Tous les pays sont désormais confrontés à ce que j'appellerais 'la longue ascension' - une ascension difficile qui sera longue, inégale et incertaine. Et sujette aux revers", a-t-elle ajouté.
14:11

BILAN MONDIAL

La pandémie du coronavirus a fait au moins 1.045.097 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles ce mardi. Plus de 35,5 millions de cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués, bien que ce chiffre ne reflète qu'une fraction du nombre réel de contaminations.

Sur la journée de lundi, 6.816 nouveaux décès et 295.836 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont le Mexique avec 2.789 nouveaux morts (forte hausse due à un changement de méthodologie de comptage), l'Inde (884) et l'Argentine (450).

Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 210.196 décès. Suivent le Brésil (146.675 morts), l'Inde (103.569 morts), le Mexique (81.877 morts), et le Royaume-Uni (42.369 morts).

Tous droits de reproduction réservés

14:10

BIONTECH-PFIZER SOUMET DES ESSAIS AU RÉGULATEUR EUROPÉEN

L'alliance germano-américaine Biontech-Pfizer, l'un des laboratoires les plus avancés dans le développement d'un candidat vaccin contre le Covid-19, a annoncé ce mardi avoir soumis ses essais à l'approbation de l'Agence européenne du médicament.

Pour cet examen par le régulateur européen, une procédure accélérée, dite d'"évaluation continue", a été privilégiée en vue de réduire les délais avant une éventuelle mise sur le marché. L'alliance germano-allemande est la seconde à soumettre ses essais de vaccin contre le Covid-19 au régulateur européen après AstraZeneca et l'université d'Oxford.

14:07

LE PRÉSIDENT DE LA LIGUE ITALIENNE DE FOOT DÉCLARÉ POSITIF

Le président de la Ligue italienne de football Paolo Dal Pino a été testé positif au coronavirus, ce qui a entraîné également le placement à l'isolement par précaution de son homologue de la Fédération italienne (FIGC), Gabriele Gravina, ont indiqué les deux organisations ce mardi.

13:02

EMMANUEL MACRON EN VISITE À L'HÔPITAL ROTHSCHILD

"Je ne veux pas laisser tomber l'hôpital", a lancé le président Emmanuel Macron, interpellés par des soignants à son arrivée à l'hôpital Rothschild à Paris.

12:58

EMMANUEL MACRON EN VISITE À L'HÔPITAL ROTHSCHILD

"Le virus remonte et continue à faire pression sur les services hospitaliers", a déclaré ce mardi le président Emmanuel Macron en visite à l'hôpital Rothschild à Paris. "Ce n'est pas une question de moyens mais une question d'organisation", a ajouté le chef de l'État concernant la gestion de la crise sanitaire.

12:41

MALADIE PROFESSIONNELLE

Les numéros un de la CGT, FO, CFE-CGC et CFTC ont écrit au Premier ministre Jean Castex pour réclamer une modification du dispositif de reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle, qui s'apparente à *"un parcours du combattant"*.

Le décret du 14 septembre *"censé permettre la reconnaissance de cette pathologie ne répond ni au respect des procédures, ni à la réalité de la situation et des engagements"*, écrivent Philippe Martinez (CGT), Yves Veyrier (Force ouvrière), François Hommeril (CFE-CGC) et Cyril Chabanier (CFTC) dans cette lettre datée du 30 septembre, dont l'AFP a obtenu copie mardi.

Selon ce décret, dans le cas d'une infection au Covid-19, la reconnaissance sera automatique pour les soignants, hospitaliers et de ville, et pour les intervenants auprès des personnes vulnérables, à domicile ou en Ehpad, à une condition : ils devront avoir contracté une forme sévère de la maladie et avoir eu besoin d'oxygénothérapie. Cette définition *"exclut bon nombre de salariés qui ont développé d'autres altérations"*, regrettent les responsables confédéraux.

12:33

GÊNE AUDITIVE ET TÉLÉTRAVAIL

Plus d'un actif sur deux en télétravail (53%) déclare *"être gêné par le bruit et les nuisances sonores"* sur son lieu de travail, souvent établi au domicile, tout comme 66% des télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine), révèle une enquête Ifop initiée par l'association **JNA (Journée Nationale de l'Audition)** publiée ce mardi.

Les personnes en télétravail depuis le début de la crise sanitaire sont aussi plus sujettes aux nuisances sonores que la moyenne (57% contre 53%) alors qu'un tiers des actifs en poste (34%) déclare travailler à distance depuis la crise sanitaire liée au Covid-19 (contre environ 25% selon d'autres enquêtes Ifop en 2019), précise l'enquête.

Tous droits de reproduction réservés

Pour les personnes qui télétravaillent tout le temps ou la plupart du temps, les conversations téléphoniques constituent la source de bruit la plus gênante (41% contre 29% en moyenne), avant les bruits extérieurs (rue, travaux...) ou les interactions personnelles environnantes.

Et pour plus de 80% des télétravailleurs interrogés, la pollution sonore a des répercussions sur leurs comportements et dégrade leur qualité de travail. Alors que la gêne auditive provoque des difficultés de compréhension de la parole lors de conversations téléphoniques pour 50% des actifs en poste, cette proportion s'élève à 65% chez les télétravailleurs.

12:06

LE SCÉNARIO DU PIRE SE CONFIRME POUR LES CINÉMAS

Après Disney et Universal, c'est au tour de la Warner de bouleverser le calendrier de ses sorties en raison de la pandémie de coronavirus, à commencer par celle du très attendu "Dune", de Denis Villeneuve à Noël. Des décisions aux lourdes conséquences sur l'économie des salles de cinéma dans le monde.

Après le report de "Dune", l'horizon s'assombrit pour les salles de cinéma

11:56

LE COVID VU DEPUIS LES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis sont le pays le plus touché au monde par la pandémie de Covid-19, avec des records de contaminations battus quasi-quotidiennement et plus de 209.000 morts.

CARTE - Avec près de 7,4 millions de cas, le Covid-19 galope toujours aux États-Unis

11:51

UNE JAUGE À 50% MÊME À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La présence des députés au Palais Bourbon doit être limitée à 50%, à la fois en séance et en commission, en raison du passage de Paris en alerte maximale face à la progression de l'épidémie de Covid-19, a appris l'AFP ce mardi de source parlementaire.

Le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand (LREM) a demandé aux groupes politiques de faire en sorte qu'au maximum un siège sur deux soit occupé dans l'hémicycle à partir de mardi après-midi. Les députés peuvent recourir aux délégations de vote, a-t-il souligné en conférence des présidents de l'Assemblée. De même pour ce qui concerne les travaux des commissions, il est recommandé de revenir à la pratique qui a prévalu au printemps, chaque groupe désignant la moitié de ses membres pour participer aux réunions.

Tous droits de reproduction réservés

À partir de la semaine prochaine, ces règles ne seront plus incitatives mais contraignantes. Les 577 députés sont ainsi soumis au même régime que celui qui prévaut pour les amphithéâtres des universités, qui ne peuvent être remplis qu'à 50% de leur capacité en zones d'alerte renforcée et maximale à partir de ce mardi.
10:52

LA MAIRE DE MARSEILLE NE VEUT PAS DE "GUERRE" AVEC PARIS

La maire de Marseille Michèle Rubirola travaille à la création d'une "commission technique de travail" et non d'un "conseil scientifique", sans logique de "guerre" avec Paris, a appris l'AFP ce mardi auprès de son entourage, au lendemain des déclarations de Samia Ghali, qui avait proposé la création d'un "conseil scientifique de la ville de Marseille" pour "qu'on ne dépende plus de certains scientifiques parisiens, mais qu'on soit aussi nous-mêmes en capacité de dire ce qui va et ce qui ne va pas, pour ne plus subir la foudre de Paris".

"Il ne s'agit pas d'un conseil scientifique, et il ne s'agit pas d'une guerre Marseille/Paris", a-t-on insisté de même source. "Ce que Michèle Rubirola a en tête, et elle en parle depuis longtemps, c'est une commission technique de travail pour arriver à créer une plateforme centrale pour recueillir toutes les informations sur le Covid", a-t-on ajouté.
10:32

JEAN-PIERRE RAFFARIN SUR LCI

Invité d'Elizabeth Martichoux ce mardi, Jean-Pierre Raffarin estime qu'il est encore bien trop tôt pour établir des pronostics pour la présidentielle 2022. Il demande d'abord à voir comment le gouvernement va gérer la crise du Covid-19.

"La présidentielle se jouera sur un dossier : la gestion de la Covid", estime Jean-Pierre Raffarin

10:04
UNE FACTURE QUI S'ALLONGE POUR LE TÉLÉTRAVAILLEUR

Le gouvernement invite à télétravailler "autant que possible" dans les zones d'alerte renforcée et maximale. Ce qui pose la question du coût, pour le salarié, de cette mise à distance.

Télétravailler, cela revient-il plus ou moins cher que d'aller au bureau ?

Tous droits de reproduction réservés

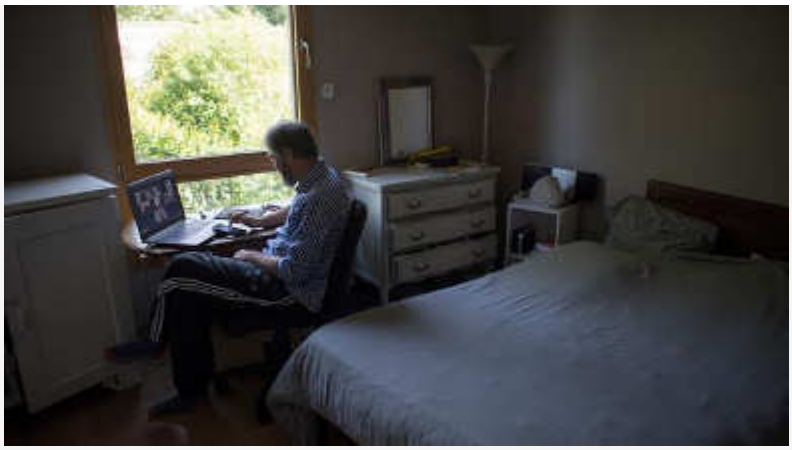

09:47

JEAN-BAPTISTE DJEBBARI SUR LCI

"J'ai demandé aux opérateurs, la SNCF et la RATP, de mettre quelques moyens supplémentaires sur les lieux qu'on sait habituellement compliqués pour avoir encore plus de canalisations. On a dans les transports en commun un protocole qui est sérieux, solide et bien appliqué", a déclaré ce mardi le ministre délégué aux Transports Jean-Baptiste Djebbari, invité sur LCI.

09:42

JEAN-BAPTISTE DJEBBARI SUR LCI

"On a 100% des trains et on a 60% de la fréquentation habituelle", a expliqué ce mardi le ministre délégué des Transports Jean-Baptiste Djebbari, invité sur LCI. "Autrement dit, on a beaucoup plus d'offre que de passagers. Cela nous permet d'avoir moins de gens au même moment dans les transports."

09:35

15.000 PV POUR NON-PORT DU MASQUE À LA RATP, 8000 À LA SNCF

Invité ce mardi sur RMC, le ministre délégué aux Transports Jean-Baptiste Djebbari a assuré que le masque est "très bien porté" dans les transports en commun. Toutefois, des écarts ont été constatés. Pus de 15.000 procès-verbaux pour non-port du masque ont été dressés à la RATP, 8000 à la SNCF depuis le déconfinement. Ce qu'il a confirmé dans la matinée sur LCI : "On a des agents extrêmement mobilisés pour que l'ensemble des gestes barrière soient appliqués."

09:33

LES TRANSPORTS "PAS UN LIEU DE CONTAMINATION PARTICULIER" SELON DJEBBARI

Un "protocole sanitaire extrêmement strict" a été mis en place dans les transports publics depuis le début du déconfinement le 11 mai, et "il est solide", a expliqué ce mardi le ministre délégué aux Transports Jean-Baptiste Djebbari sur RMC. Les véhicules sont nettoyés plusieurs fois par jour avec des produits virucides et le port du masque est obligatoire.

"Les transports en commun ne sont pas un lieu de contamination particulier", a-t-il martelé. "Les lieux de contamination les plus importants sont les lieux clos où les gens ne portent pas le masque." "Moins de 1% des contaminations, nous dit Santé publique France, ont lieu dans les transports", a assuré le ministre dans la matinée sur LCI.

09:21

BORNE EST "TRÈS ATTENTIVE" À TOUS LES SECTEURS IMPACTÉS

"Ces mesures, on ne les prend pas de gaieté de cœur, on les prend parce que la situation sanitaire est préoccupante", assure ce mardi la ministre du Travail Elisabeth, invitée de France Inter, après les nouvelles restrictions imposées aux restaurateurs, cafetiers et bars. "Il y a le fonds de solidarité qui a été renforcé, jusqu'à 10.000 euros par mois, soit 5000 tous les 15 jours, on ajuste les

Tous droits de reproduction réservés

dispositifs en permanence", précise-t-elle. Des compléments devraient être ajoutés pour des secteurs touchés indirectement.
09:10

L'OMS EUROPE APPELLE À COMBATTRE LA LASSITUDE CROISSANTE

En Europe, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a appelé mardi les gouvernements à combattre la lassitude croissante des populations face à la pandémie de nouveau coronavirus et aux mesures de restrictions engagées, qui atteint 60% par endroits.

"Le coût en a été extraordinaire et nous a tous épuisés, où que nous vivions et quoi que nous fassions. Dans de telles circonstances, il est facile et naturel de se sentir apathique et démotivé", a indiqué dans un communiqué le directeur de la branche Europe de l'OMS Hans Kluge, qui relève que les populations ont fait des "sacrifices immenses" depuis huit mois et les premiers cas constatés de Covid-19.

Pour contrer cette "fatigue", les autorités doivent écouter les publics et créer avec eux les réponses pour continuer à lutter contre la pandémie du coronavirus dont les niveaux de transmission restent élevés à travers l'Europe.
09:07

LE MAIRE "PARTAGE" LE DÉSARROI DES BARS ET RESTAURANTS

"La reprise est là, l'économie a bien redémarré en juillet, en août", indique ce mardi le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, invité de franceinfo. "Nous sommes dans la bonne direction et nous tiendrons notre engagement." "Toutes les mesures qui sont pour l'emploi des jeunes sont déjà disponibles", affirme le patron de Bercy. "D'autres vont rentrer en vigueur. Vague par vague, nous soutenons l'économie française."

Par ailleurs, Bruno Le Maire "partage" le désarroi des patrons de bars et restaurants. "Ils prennent très cher", reconnaît-il. "Dès la semaine prochaine", un nouveau seuil du fonds de solidarité sera présenté, annonce-t-il. Les professions du secteur de l'événementiel pourront être incluses dans le fonds de solidarité pour pouvoir en bénéficier.
09:03

ENTRE CONFIANCE ET PESSIMISME

Selon le sondage trimestriel de l'Observatoire de la santé, l'immense majorité des Français interrogés expriment leur confiance envers le personnel hospitalier face à la crise du Covid. Toutefois, ils partagent leurs inquiétudes sur la qualité des soins à l'avenir. Un pessimisme encore plus fort chez les soignants.

Les Français soutiennent unanimement les soignants face au Covid-19 mais s'inquiètent pour l'avenir des hôpitaux, selon un sondage

08:23

L'UMIH ANNONCE LA RÉOUVERTURE DES BARS ET RESTAURANTS

L'UMIH a transmis ce mardi un communiqué aux restaurateurs, bars et cafetiers, que LCI a pu consulter, attestant qu'à compter aujourd'hui les débits de boissons pourront rouvrir sur tout le département des Bouches-du-Rhône, à condition de respecter de la protocole sanitaire strict (pas de consommation debout par exemple). L'arrêté préfectoral doit suivre dans la journée.
08:10

UNE POSITIVITÉ ACCRUE CHEZ LES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ ?

Plus d'une personne en grande précarité sur deux, pour l'essentiel des migrants, a été infectée au Covid-19 en Île-de-France selon la première étude du genre publiée ce mardi par l'ONG Médecins sans frontières (MSF), qui s'inquiète de ces "prévalences particulièrement élevées".

Tous droits de reproduction réservés

Avec un taux de positivité de 55% dans les centres d'hébergement, les distributions alimentaires ou les foyers de travailleurs où MSF a conduit des tests, "il s'agit là de certaines des prévalences les plus élevées rapportées depuis le début de la pandémie", souligne le rapport.
06:59

LA NFL SERRE LA VIS SUR SON PROTOCOLE COVID

Le patron de la Ligue professionnelle de football américain (NFL) Roger Goodell a averti les équipes lundi qu'elles pourraient être forcées à déclarer forfait si elles étaient reconnues coupables de violations des protocoles sanitaires liés au Covid-19 qui entraîneraient le report de matches. Depuis le début de la saison, la NFL a déjà infligé des amendes totalisant plus d'un million de dollars après que plusieurs entraîneurs ont été vus sans masque pendant les matches.

"S'il est déterminé que les protocoles n'ont pas été respectés, des sanctions supplémentaires, plus sévères, seront imposées", a écrit Goodell dans une note transmises aux franchises. "Les violations de ces protocoles qui engendrent la propagation du virus et des modifications du calendrier ou ayant un impact sur d'autres équipes, entraîneront des sanctions financières, la perte de choix de draft (la bourse des jeunes joueurs) voire le match perdu sur tapis vert", a ajouté Goodell.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.orange.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

5 octobre 2020 - 15:34

> Version en ligne

Nuisances sonores : quels impacts sur la santé ?

Les nuisances sonores peuvent causer des troubles du sommeil, du stress, et sont également dangereuses pour les femmes enceintes.

1/2

© Adobe Stock, lenets_tan

Mégane Bellée

Les bruits du quotidien dérangent de plus en plus les populations. D'après les résultats d'un sondage JNA - Ifop réalisé en 2016 et rapporté par Allodocteurs, "*neuf Français sur dix considèrent que le bruit représente un enjeu de société. La moitié se sent particulièrement agressée par le bruit dans les transports et au travail*". Si cela impacte la tranquillité, le bruit est également la cause de nombreux maux.

Pendant le confinement, un vent de silence à souffler sur la France, laissant à la population la tranquillité à laquelle elle aspire. Mais le retour progressif à la vie d'autrefois laisse un goût amer à ceux qui espéraient une douce quiétude. Le bruit est en effet néfaste pour la santé, et il entraîne des maux bien plus important que l'on ne pourrait l'imaginer. Selon l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), "*pour une journée de travail (8 heures), on considère que l'ouïe est en danger à partir de 80 dB(A)*". L'INRS rajoute que *"si le niveau de bruit est supérieur, l'exposition doit être de plus courte durée. Si le niveau est extrêmement élevé (supérieur à 135 dB(A)), toute exposition, même de très courte durée, est dangereuse"*. Le constat est clair : *"Les effets sur la santé peuvent être multiples*."

Les effets néfastes sur l'audition

Il va de soi que la première partie du corps touchée par les effets néfastes du bruit concerne les oreilles. Les personnes qui sont exposées à des bruits intenses peuvent souffrir temporairement de "*sifflements d'oreilles ou de bourdonnements (acouphènes) ainsi que d'une baisse de l'acuité auditive",* qui entraîne une fatigue auditive qui peut toutefois disparaître *"avec le temps si aucune nouvelle exposition au bruit ne survient*". Le risque majeur reste la surdité irréversible : " *L'exposition prolongée à des niveaux de bruits intenses détruit peu à peu les cellules ciliées de l'oreille interne. Elle conduit progressivement à une surdité irréversible. L'exposition à certains solvants, dits ototoxiques, peut amplifier ce phénomène*." Il est d'ailleurs important de savoir que la "*surdité peut être reconnue comme une maladie professionnelle selon des critères médicaux, professionnels et administratifs bien précis*".

Les autres conséquences des nuisances sonores

Tous droits de reproduction réservés

Les oreilles ne sont pas les seules touchées par les nuisances sonores. Ces dernières peuvent également entraîner des troubles du sommeil liés à une forte exposition au bruit tout au long de la journée. Par exemple, "*une exposition diurne de 12 heures à 85 dB(A) provoque une réduction du nombre et de la durée des cycles de sommeil ; si bien que le bruit interfère avec la fonction récupératrice du sommeil et peut entraîner une fatigue chronique. C'est d'autant plus vrai chez les personnes travaillant de nuit et devant dormir pendant la journée*." Mais cela peut aussi causer du stress, qui aura pour effet de rendre la personne irritable, anxieuse, voire agressive. Aussi, selon plusieurs études, il est indiqué que "*les troubles cardiovasculaires, en particulier l'hypertension, sont plus fréquents chez les travailleurs exposés au bruit*."

Pour finir, les nuisances sonores pourraient impacter le foetus lors d'une grossesse : "*Si le bruit peut provoquer des surdités chez les travailleuses enceintes, il pourrait représenter également un danger pour les foetus. En effet, au cours des 3 derniers mois de grossesse, l'oreille interne du foetus est particulièrement sensible aux bruits riches en basses fréquences. Or les bruits inférieurs à 250 Hz traversent facilement les barrières naturelles qui protègent le foetus (parois abdominales et utérines, placenta et liquide amniotique) et sont donc potentiellement dangereux pour l'audition des enfants à naître*." Autant de bonnes raisons de faire attention à tous ces éléments, que ce soit au travail ou dans la vie.

**Source : l'Institut national de recherche et de sécurité.*

Tous droits de reproduction réservés

Widoobiz

URL :http://www.widoobiz.com/
PAYS : France
TYPE : Web Pro et Spécialisé

5 octobre 2020 - 09:00

> Version en ligne

Bruit au travail et concentration : l'audition au cœur des enjeux de performance et de QVT ?

Dès les années 70, les travaux réalisés par Wisner ont montré qu'à partir de 60 dB de bruit ambiant survenaient des pertes de concentration. Or, que ce soit dans les magasins ou sur les espaces partagés, ces niveaux sonores sont rapidement atteints. Depuis, les recherches en neurosciences ont montré que les fonctions de l'audition étaient au cœur des enjeux des performances cognitives et de la qualité de la relation aux autres.

À l'occasion de la 5ème édition de la campagne « Semaine de la Santé Auditive au Travail » qui se tient du 12 au 16 octobre 2020, l'association **JNA** incite à découvrir l'audition comme un facteur clé de santé et de vitalité au quotidien.

Le bruit produit un stress acoustique qui exerce une pression sur les cellules sensorielles de l'oreille. Ces cellules jouent un rôle majeur dans la transmission des informations au cerveau. Plus cette pression, appelée stress acoustique, est forte, et plus les informations adressées au cerveau deviennent difficile à décoder. De là apparaissent les difficultés de compréhensions de la parole, les pertes de concentration, le stress, la fatigue, l'agacement. Ce phénomène est évitable et des solutions individuelles et collectives existent. Mieux gérer le bruit sur les espaces de travail prend alors un tout autre sens en intégrant ces connaissances universelles.

Les experts de l'association **JNA**, appellent donc l'ensemble des acteurs de l'entreprise et les pouvoirs publics à se mobiliser afin de mettre en place tout ce qui est possible pour atteindre l'objectif *« d'éviter toute souffrance physique et mentale au travail »*. Selon l'association, il ne s'agit pas uniquement d'une idéologie humaniste, mais d'un incontournable dans les essentiels à l'épanouissement de l'être humain au travail.

Tous droits de reproduction réservés

5e Semaine de la santé auditive au travail

Lundi 12 octobre 2020 - Vendredi 16 octobre 2020

L'association **JNA** organise **du 12 au 16 octobre 2020** la 5e édition de la **Semaine de la santé auditive au travail**.

Rendez-vous des acteurs de la santé-sécurité au travail, la Semaine de la **santé auditive** vise à une meilleure prise en compte de ce paramètre dans la qualité de vie au travail (QVT).

Entreprises, personnels et institutions sont conviés à se mobiliser en proposant des conférences, des ateliers, des campagnes de dépistage.

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
PAGE(S) :118-121
SURFACE :338 %
PERIODICITE :Mensuel

DIFFUSION :343113
JOURNALISTE :Sandrine Coucke…

► 1 novembre 2020 - N°362

LES BIENFAITS DU SILENCE

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ L'A ENCORE RAPPELÉ EN DÉBUT D'ANNÉE : LE BRUIT REPRÉSENTE UNE NUISANCE TRÈS PRÉSENTE DANS LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS ET 86 % D'ENTRE NOUS DÉCLARENT ÊTRE GÊNÉS, Y COMPRIS CHEZ EUX. DANS CES CONDITIONS, S'OCTROYER DES PLAGES DE SILENCE DEVIENT INDISPENSABLE. POURQUOI ET COMMENT ? ON VOUS DIT TOUT.

PAR SANDRINE COUCKE-HADDAD

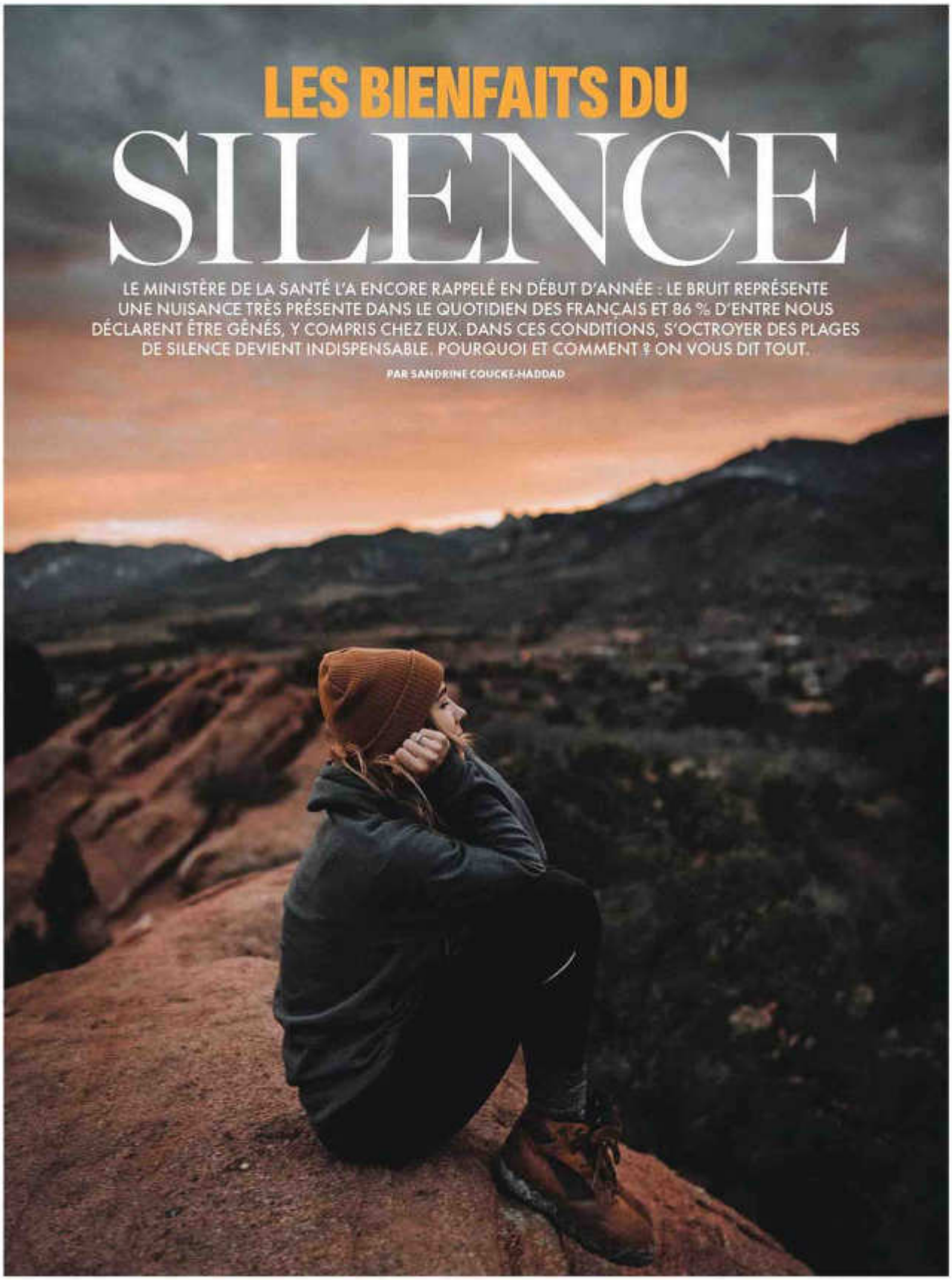

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
PAGE(S) :118-121
SURFACE :338 %
PERIODICITE :Mensuel
DIFFUSION :343113
JOURNALISTE :Sandrine Coucke…
1 novembre 2020 - N°362

NOS EXPERTS

Dr DIDIER BOUCCARA
médecin ORL, praticien hospitalier à l'hôpital Georges-Pompidou (Paris).

Dr FRANÇOIS BOURGOGNON
psychiatre, spécialiste du mindfulness (pleine conscience) et auteur de « Ne laissez pas votre vie se terminer avant même de l'avoir commencée », éd. First Pocket.

JEANNE DUJARDIN
fondatrice du mouvement Silence, Silenceexperience.com

« *L'un des travers de notre époque moderne demeure cette agitation constante et une surstimulation qui ne nous laissent aucun répit,* note le Dr Bourgognon. *On vit dans une dictature de la rentabilité, de la réactivité, de l'immédiateté.* » Or, le bruit est un élément de cette surstimulation. On peut d'ailleurs tout à fait être assis « en pause » et être saturé de bruit (alarmes et sonneries, podcast ou télévision pour s'informer, etc.). Le problème ? « *En étant en permanence dans le mouvement et dans le bruit, on perd le contact avec nous-mêmes* », complète le psychiatre. Ce qui a des conséquences pour le moins fâcheuses : stress, épuisement et hyperactivité qui peuvent déboucher sur des pathologies comme la dépression. Pour éviter cela, le silence est notre allié.

Des bénéfices sur la santé

Le bruit en continu est, on le sait aujourd'hui, délétère pour le système auditif. On sait moins que le cerveau y est aussi sensible. « *Le système auditif comprend, d'une part, des capteurs périphériques (les oreilles) et, d'autre part, les centres de l'audition (au niveau du cerveau), et nous permet en particulier de nous protéger de certaines agressions, y compris durant notre sommeil,* explique le Dr Bouccara. *C'est un véritable système d'alarme ! Mais s'il est exposé à des niveaux sonores élevés, prolongés et répétés, il risque de se détériorer.* » Le hic ? Le système auditif ne se répare pas, pas plus que le cerveau. Le calme et le repos sont donc les seules manières de nous préserver lors de sollicitations sonores extrêmes.

« *En cas d'exposition à des niveaux sonores élevés ou prolongés (écoute de musique avec des écouteurs, par exemple), il est recommandé de faire des pauses et de retirer les écouteurs environ 15 minutes toutes les 90 à 120 minutes.* » Une étude publiée en 2013 dans la revue « Brain, Structure and Function » a en outre montré, chez la souris, que le silence (2 heures de silence complet par jour) permettait le développement de nouvelles cellules au niveau de l'hippocampe (zone du cerveau qui gère les émotions, mais aussi la mémoire). Le stress enfin, généré par l'exposition permanente au bruit, a un impact direct sur les maladies chroniques comme le diabète ou l'épilepsie.

Se reconnecter à soi

Le bruit nous coupe de notre pensée consciente. « *On est tellement happé par le monde extérieur que l'on n'a plus le temps de s'occuper de notre monde intérieur,* constate le Dr Bourgognon. *Or, les pauses sont indispensables pour se stabiliser en quelque sorte, en interne. Le silence est un outil particulièrement précieux pour cela.* » Ces temps de silence aident à réguler nos émotions, savoir un peu où l'on en est, digérer certaines informations, etc. Si l'on est tout le temps sur un mode opératoire action-réaction, on ne peut plus prendre le temps de la réflexion pour réorienter notre vie au besoin. En coupant ce lien néfaste au monde hypermédiatisé, on va également gagner en sérénité.

Au travail, le silence est d'or !

Le burn out (ou syndrome d'épuisement professionnel) toucherait de 7 à 12 % des salariés selon différentes projections reprises par le ▸▸▸

Quand le silence est source d'angoisse

Certaines personnes sont angoissées par le silence, car il les oblige à reprendre contact avec elles-mêmes et ce qu'elles ressentent… Et cela peut être très inconfortable d'un point de vue psychologique. « *On dit souvent qu'il est paradoxal de rencontrer autant de bruits intérieurs quand on décide pour la première fois d'être assis en silence !,* remarque le Dr Bourgognon. *En réalité, le fait d'être en mouvement tout le temps, notamment dans un environnement sonore, permet d'échapper en permanence – à court terme en tout cas – à ce que l'on ressent : des angoisses, de la tristesse, de la colère. Mais personne ne court assez vite pour échapper à ce qu'il vit et à ce qu'il ressent…* » Donc, cette stratégie ne peut fonctionner sur le long terme. Pour certaines personnes, le bruit (et le mouvement) peut sembler être la solution, mais en réalité, c'est le problème. « *Quand on s'enferme dans cette logique, on accumule les tensions, on ne régule plus les émotions et on s'épuise.* » Être angoissé par le silence est un symptôme de stress. Cela montre que l'on cherche à échapper à quelque chose. Pourtant, le problème n'est pas tant d'être mal à l'aise dans le silence que d'échapper à tout prix à l'inconfort en restant dans le mouvement et le bruit.

Tous droits de reproduction réservés

TOP Santé

PAYS :France
PAGE(S) :118-121
SURFACE :338 %
PERIODICITE :Mensuel

DIFFUSION :343113
JOURNALISTE :Sandrine Coucke…

► 1 novembre 2020 - N°362

rapport sur le sujet déposé à l'Assemblée nationale en 2017. La faute aux nouvelles méthodes de management ? Sans doute, mais aussi à l'open space. Sans aucun moyen de s'isoler des bruits parasites constants (conversations des collègues, sonneries de téléphones, imprimantes, etc.), les salariés du tertiaire frôlent la surchauffe : augmentation du stress, difficultés de concentration, perte d'efficacité… La parade ? S'obliger à des pauses sans aucun bruit durant la journée, 5 minutes suffisent pour faire redescendre la tension engendrée par le volume sonore, surtout si l'on accompagne la pause d'exercices respiratoires. De plus en plus d'entreprises, mais aussi les gares ou les aéroports, proposent de véritables zones silencieuses dans lesquelles souffler et se couper du brouhaha. « *Les effets sont positifs sur l'ambiance, la créativité, la productivité,* note Jeanne Dujardin. *Cela améliore également le capital sympathie de l'entreprise.* » Du tout bon pour l'entreprise… mais aussi pour les salariés. « *La première société dans laquelle nous avons installé un espace Silence – une banque – avait réalisé un test de satisfaction auprès de ses employés et recueilli 99 % d'avis positifs* », explique Jeanne Dujardin, qui note en outre une recrudescence de la demande de tels espaces depuis la rentrée de septembre et la reprise postconfinement.

Selon une étude Ifop pour l'association JNA (Journée nationale de l'audition) d'octobre 2019, 67 % des actifs considèrent que les nuisances sonores au travail ont des « conséquences négatives » sur leur santé.

Communiquer en silence, c'est possible ?

« *Quand on est vraiment bien, à l'aise, on n'a pas nécessairement besoin de parler,* constate notre experte. *C'est très occidental de parler de la pluie et du beau temps ! En Amérique du Sud ou en Inde, on a moins ce besoin de combler le silence à tout prix par la parole.* » Le Dr Bourgognon explique, de son côté, que ceux qui ressentent un malaise quand il y a un blanc dans la discussion sont souvent des personnes qui manquent de confiance en elles et parlent pour éviter d'éprouver ce même malaise. La parole devient alors réflexe, comme un automatisme. Pourtant, on a tout à gagner à cultiver un peu le silence pendant les conversations ! « *Réapprendre à se taire est nécessaire,* assure

LE SILENCE EN CURE !

Les cures de silence, telles que celles proposées par Jeanne Dujardin, offrent une solution détox intéressante, un peu comme une retraite ou un jeûne. Le but est de placer le curseur sur « off » pour quelques jours et de se reconnecter à soi, loin du tumulte, dans un environnement 100 % vert, en pleine campagne (ici dans l'Aisne). Ponctués d'ateliers, de marches (silencieuses, bien sûr) et de séances de méditation et de yoga, ces miniséjours (3 jours et 2 nuits sur place) peuvent aussi aider à passer un cap difficile ou à surmonter un traumatisme. ***« C'est vraiment l'occasion de recharger les batteries,*** explique Jeanne Dujardin, ***c'est une sorte de voyage intérieur qui permet un repos total. D'ailleurs, les signes de fatigue disparaissent et les visages sont toujours apaisés en fin de séjour. »*** Les participants se sentent aussi plus créatifs, plus intuitifs et retrouvent une finesse des sens plus développée. ***Séjour Silence (3 jours, 2 nuits), de 450 à 650 € par personne, repas compris. Inscriptions sur Silenceexperience.com***

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
PAGE(S) :118-121
SURFACE :338 %
PERIODICITE :Mensuel

DIFFUSION :343113
JOURNALISTE :Sandrine Coucke…

► 1 novembre 2020 - N°362

le Dr Bourgognon, *cela oblige à intégrer et endurer des moments de malaise. Dans les traditions anciennes, les temps de silence ne posaient aucun problème et faisaient partie du quotidien. En termes d'écologie mentale, c'est un véritable point positif.* » D'autant qu'en parlant moins, on laisse la place à toute la communication non verbale (gestuelle, par exemple) et l'on fait appel à tous nos sens.

Des pauses régénérantes

Retrouver des temps de silence, vous l'aurez compris, c'est la priorité. Et la bonne nouvelle, c'est que c'est accessible à tous. « *On peut assez facilement jouer sur l'environnement sonore*, explique le Dr Bourgognon. *Il suffit de rentrer dans une église, par exemple, pour être saisi par le changement d'ambiance.* » Cette atmosphère plus apaisée et plus silencieuse permet de se mettre sur pause immédiatement. La nature produit un effet identique. Le simple fait de se promener en forêt offre un moment de répit sonore, même si la nature n'est pas silencieuse ! « *Contrairement aux bruits citadins (un bus qui passe, un coup de klaxon…) ou aux bruits produits par l'homme, la nature offre un environnement sonore qui s'inscrit dans la continuité, dans la stabilité*, poursuit le psychiatre. *Les bruits de la ville nous mettent en alerte alors que ceux de la nature nous apaisent.* » Pas d'église, de parc ou de forêt à proximité ? On peut aussi simplement s'isoler sur son lieu de travail ou chez soi, 5 à 10 minutes, pour s'éloigner des pollutions sonores. Évidemment, sans téléphone (que l'on laisse en mode vibreur la plupart du temps si possible). Au quotidien, il faut penser à ponctuer sa journée de petits sas de décompression, en silence : ne pas allumer la radio dès que l'on monte dans la voiture, ou la télévision sitôt franchi le seuil de la porte, faire son jogging sans musique, cuisiner dans le silence, etc. ■

76%

DES FRANÇAIS ONT RESSENTI DES BÉNÉFICES EN TERMES DE SANTÉ LIÉS À LA RÉDUCTION DES SOURCES DE BRUIT DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT.

Source : rapport du Centre d'information sur le bruit, juillet 2020.

Tous droits de reproduction réservés